Syndicat mixte
du bassin versant
Tarn-amont

# PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS sur le bassin versant du Tarn-amont 2024-2029

## 4 – Programme d'actions

**Mai 2023**

*Crue du Tarn à Millau le 8 novembre 1982, crédit photo : Jean-Louis Rocher*

## EVENEMENTS MARQUANTS :

- 6 juin 2023 : Dépôt de dossier pour labellisation en Commission Inondation de Bassin et lancement de la démarche d'instruction du dossier PAPI Tarn-amont 2024-2029
- 3 octobre 2023 : présentation du dossier de PAPI devant la commission inondation de bassin Adour-Garonne (CIB)

## MISES A JOUR DU PROGRAMME D'ACTIONS

Toute mise à jour du Programme d'actions est mentionnée dans le tableau ci-dessous :

| Date de la mise à jour | Cadre de la mise à jour | Fiches action | Pages modifiées | Nature de la mise à jour |
|---|---|---|---|---|
| 24/10/2023 | Correction | 2.1 | 43, 44 | Fautes de frappes dans les cadres « Montant de l'action et plan de financement » → correction pour adéquation avec le plan de financement p. 114 et suivantes. |
| 24/10/2023 | Prise en compte des recommandations de la CIB | 5.2.C | 76, 114, 116 | Actualisation du taux de financement par le FPRNM de 20 à 40 % |
| 24/10/2023 | Prise en compte des recommandations de la CIB | 1.6, 3.1, 3.4, 5.2.B, | 30, 48, 49, 54, 72 | Renforcement de la coordination entre les plans de continuité d'activité des campings et les PCS et PICS. Information aux communes concernées |
| 24/10/2023 | Prise en compte des recommandations de la CIB | 1.3, 1.4, 1.6, 1.7, 1.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 5.1, 5.2, 5.3, 6.3, 6.4 | 24, 27, 31, 32, 34, 38, 49, 51, 53, 55, 68, 69, 73, 74, 75, 76, 80, 105, 109 | Précision d'objectifs opérationnels chiffrés |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

# SOMMAIRE

**Récapitulatif du programme** ..... **3**

**Tableau récapitulatif des actions** ..... **4**

**Calendrier prévisionnel pour la mise en œuvre du PAPI** ..... **8**

**Fiches actions** ..... **10**

Axe 0 : Animer le PAPI d'intention ..... 10

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque ..... 15

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations ..... 39

Axe 3 : Alerte et gestion de crise ..... 47

Axe 4 : Prise en compte du risque dans l'aménagement et l'urbanisme ..... 57

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens ..... 63

Axe 6 : Gestion des écoulements ..... 96

**Plan de financement** ..... **114**



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

## RECAPITULATIF DU PROGRAMME

Le programme d'actions présenté découle de la stratégie concertée, élaborée par les membres du Syndicat Tarn-amont et leurs partenaires. Le programme prévisionnel du PAPI Tarn-amont est composé de 28 actions qui se déclinent selon les axes 1 à 6 définis par le cahier des charges PAPI (l'axe 7 n'est pas développé en raison de l'absence d'ouvrage de protection hydraulique recensé sur le territoire). Il a été construit sur 6 ans afin de répondre aux objectifs de la stratégie locale en fonction des moyens humains et financiers du Syndicat Tarn-amont et des maitres d'ouvrages.

Le programme d'actions proposé est organisé selon les 7 axes suivants :

- Axe 0 : pilotage, coordination et suivi des actions
- Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations
- Axe 3 : Alerte et gestion de crise
- Axe 4 : prise en compte du risque dans l'aménagement et l'urbanisme
- Axe 5 : réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 : gestion des écoulements
- Axe 7 : gestion des ouvrages de protection hydrauliques → pas d'ouvrage présent sur le territoire donc, cet axe ne sera pas développé.

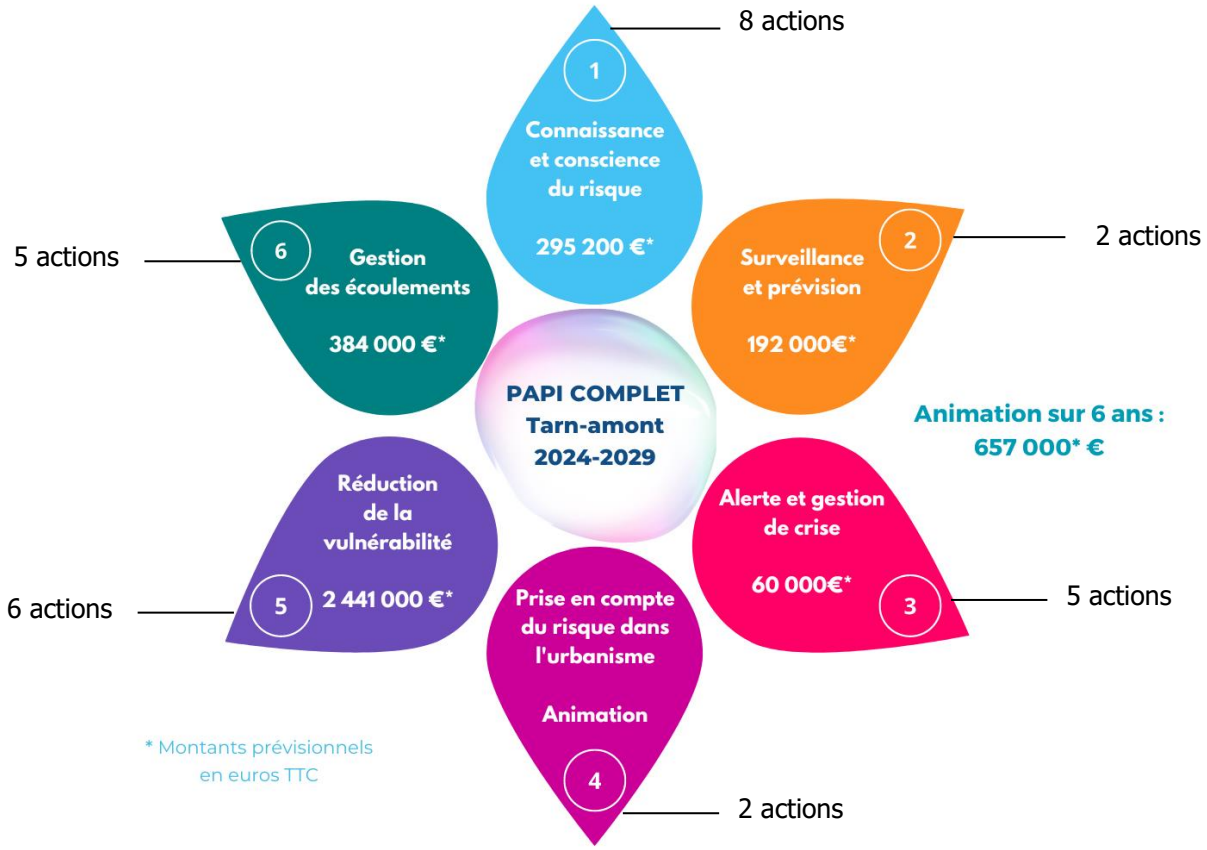


**Total PAPI Tarn-amont : 4 029 200 € TTC**, sur 6 ans.



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

## TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS

| Axe thématique | N° action | Intitulé de l'action | Objectif principal | Maître d'ouvrage | Secteur concerné |
|---|---|---|---|---|---|
| **AXE 0 - PILOTAGE, COORDINATION, SUIVI DES ACTIONS** | 0-1 | Animation du PAPI Tarn-amont 2024-2029 - Équipe projet | Assurer le pilotage du PAPI Tarn-amont, en conformité avec les objectifs et la stratégie | Syndicat Tarn-amont | Tout le périmètre |
| | 0-2 | Aide à la conduite du projet et à l'élaboration du prochain programme de prévention des inondations du Tarn-amont | Pérenniser la politique de gestion du risque inondation sur le territoire | Syndicat Tarn-amont | Tout le périmètre |
| **AXE 1 - AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE** | 1-1 | Élaboration, mise à jour et harmonisation du volet inondation des DICRIM à l'échelle du périmètre PAPI Tarn-amont | Mettre à jour les DICRIM et élaborer prioritairement ceux dont les communes en ont l'obligation | Communes | Tout le périmètre |
| | 1-2 | Poursuite des démarches de sensibilisation en milieu scolaire sur la problématique des inondations et le fonctionnement des milieux aquatiques | Éduquer les plus jeunes à la culture du risque et inculquer le fonctionnement des cours d'eau | Syndicat Tarn-amont | Tout le périmètre |
| | 1-3 | Capitalisation des données sur les crues et installation de nouveaux repères de crues | Maintenir une dynamique de sensibilisation autour des repères de crues | Syndicat Tarn-amont | Tout le périmètre |
| | 1-4 | Déploiement d'actions de communication sur le risque d'inondation du Tarn et ses affluents auprès du grand public | Poursuivre la communication sur le risque inondation | Syndicat Tarn-amont | Tout le périmètre |
| | 1-5 | Création d'une cartographie interactive sur les risques d'inondations et diffusée sur le site web du Syndicat | Communiquer et partager la connaissance sur les risques d'inondation auprès d'un large public | Syndicat Tarn-amont | Tout le périmètre |
| | 1-6 | Mise en œuvre d'une démarche spécifique de communication auprès des acteurs économiques et notamment les gestionnaires de campings en zone inondable | Mieux communiquer auprès d'un public vulnérable | Syndicat Tarn-amont | Tout le périmètre |
| | 1-7 | Formations des élus et agents des collectivités territoriales du Tarn-amont | Former et informer les décideurs locaux à la gestion des risques d'inondation | Syndicat Tarn-amont | Tout le périmètre |
| | 1-8 | Définition de stratégies localisées pour la gestion des enjeux dans l'espace fonctionnel de la rivière | Réduire l'aléa inondation par la mise en place de solutions douces | Syndicat Tarn-amont | Traversée de Florac, vallée du Tarn, basse Dourbie, Cernon |



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

| Axe thématique | N° action | | Intitulé de l'action | Objectif principal | Maître d'ouvrage | Secteur concerné |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **AXE 2 - SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS** | 2-1 | | Installation d'un nouveau réseau de stations de surveillance sur le territoire Tarn-amont | | | |
| | | a | Définition précise du réseau de stations de surveillance | Améliorer l'anticipation des crues et capitaliser sur les données récoltées | Syndicat Tarn-amont | Tout le périmètre |
| | | b | Réalisation du réseau : acquisition et installation des équipements | Améliorer l'anticipation des crues et capitaliser sur les données récoltées | Syndicat Tarn-amont | Tout le périmètre |
| | | c | Mise en place d'un système d'acquisition des données et de supervision | Améliorer l'anticipation des crues et capitaliser sur les données récoltées | Syndicat Tarn-amont | Tout le périmètre |
| | 2-2 | | Constitution d'un groupe de travail sur l'amélioration de la prévision et de l'anticipation des phénomènes de crues rapides notamment en sortie des gorges du Tarn | Améliorer l'anticipation des phénomènes de crues rapides et partager les connaissances | Syndicat Tarn-amont | Tout le périmètre |
| **AXE 3 - ALERTE ET GESTION DE CRISE** | 3-1 | | Actualisation du volet inondation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) | Assurer l'opérationnalité des PCS sur le territoire | Communes | Tout le périmètre |
| | 3-2 | | Élaboration du volet inondation des Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS) | Élaborer les PICS pour l'ensemble des EPCI du territoire | EPCI | Tout le périmètre |
| | 3-3 | | Organisation d'exercices réguliers de simulation de crise inondation, à différentes échelles géographiques (communales, intercommunales, départementales) | Mettre en œuvre les dispositifs de gestion de crise pour en vérifier leur opérationnalité et favoriser les interactions entre les acteurs de la gestion de crise | Syndicat Tarn-amont | Tout le périmètre |
| | 3-4 | | Portage d'une réflexion spécifique sur la prise en compte des campings et des populations touristiques dans les dispositifs de gestion de crise (PCS, PICS) | Prendre en compte les enjeux touristiques dans la gestion de crise | Syndicat Tarn-amont | Tout le périmètre |
| | 3-5 | | Favoriser l'élaboration de Retours d'Expériences (RETEX) communaux en cas d'inondation et créer une procédure de gestion post-crise | Accompagner et harmoniser la production de RETEX sur le territoire en cas d'inondation | Syndicat Tarn-amont | Tout le périmètre |



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

| Axe thématique | N° action | | Intitulé de l'action | Objectif principal | Maître d'ouvrage | Secteur concerné |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **AXE 4 - PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS L'URBANISME** | 4-1 | | Favoriser la prise en compte des problématiques liées aux inondations et aux ruissellements par les professionnels de l'urbanisme, y compris l'imperméabilisation et le traitement pluvial | Mieux prendre en compte le risque inondation dans l'aménagement existant et futur du territoire, Réduire l'imperméabilisation des sols et les ruissellements associés | Syndicat Tarn-amont | Tout le périmètre |
| | 4-2 | | Accompagner les démarches de révision des PPRi du territoire et leur application | Mieux prendre en compte le risque inondation dans l'aménagement du territoire. Accompagner l'application des PPRi. | Syndicat Tarn-amont | Tout le périmètre |
| **AXE 5 - REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES** | 5-1 | a | Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des habitations individuelles et collectives et accompagnement pour la mise en place des travaux | Réduire la vulnérabilité des enjeux | Syndicat Tarn-amont | Tout le périmètre |
| | | b | Mise en place de mesures de réduction de vulnérabilité sur les biens à usage d'habitation | Réduire la vulnérabilité des enjeux | Propriétaire d'habitations | Tout le périmètre |
| | 5-2 | a | Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des entreprises et activités économiques de - de 20 salariées et accompagnement pour la mise en place des travaux | Réduire la vulnérabilité des enjeux | Syndicat Tarn-amont | Tout le périmètre |
| | | b | Réalisation de diagnostic de vulnérabilité pour les campings | Réduire la vulnérabilité des enjeux et assurer la sécurité des populations touristiques | Syndicat Tarn-amont | Tout le périmètre |
| | | c | Mise en place de mesures de réduction de vulnérabilité sur les activités économiques de moins de 20 salariés (yc campings) | Réduire la vulnérabilité des enjeux | Gestionnaires d'activités économiques | Tout le périmètre |
| | 5-3 | a | Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des bâtiments publics | Réduire la vulnérabilité et optimiser la sauvegarde des populations | Collectivités propriétaires | Tout le périmètre |
| | | b | Mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité sur les bâtis publics | Réduire la vulnérabilité et optimiser la sauvegarde des populations | Collectivités propriétaires | Tout le périmètre |



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

| Axe thématique | N° action | | Intitulé de l'action | Objectif principal | Maître d'ouvrage | Secteur concerné |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **AXE 5 - REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES** | 5-4 | | Réduction de la vulnérabilité du site du centre technique municipal de Millau à travers la réorganisation partielle des services<br>Études complémentaires et travaux. | Réduire la vulnérabilité et optimiser la sauvegarde des populations | Ville de Millau | Millau |
| | 5-5 | | Démarche de mobilisation des gestionnaires de réseaux. | Réduire la vulnérabilité du territoire | Syndicat Tarn-amont | Tout le périmètre |
| | 5-6 | | Délocalisation d'enjeux situés en zone inondable | Réduire la vulnérabilité des biens les plus exposés pour lesquels la mitigation de permet pas de poursuivre efficacement cet objectif | Syndicat Tarn-amont | Tout le périmètre |
| **AXE 6 - GESTION DES ECOULEMENTS** | 6.1 | | Poursuite du programme d'entretien de la ripisylve et des berges, et conduite des opérations de revégétalisations | Améliorer les écoulements en période de crue | Syndicat Tarn-amont | Tout le périmètre |
| | 6.2 | | Sensibilisation des riverains sur l'entretien de la ripisylve et les travaux en rivière | Sensibiliser les riverains sur leurs obligations | Syndicat Tarn-amont | Tout le périmètre |
| | 6.3 | | Définition d'une stratégie de gestion des écoulements dus au ruissellement des versants et proposition de mise en œuvre d'un plan d'actions/de gestion en favorisant les solutions fondées sur la nature | Mieux gérer les écoulements des versants afin de réduire les risques de ruissellement | Syndicat Tarn-amont | Tout le périmètre |
| | 6.4 | a | Mise en œuvre d'actions sur la partie amont agricole du Ladoux | Réduire le risque de ruissellement sur une zone à enjeux | Syndicat Tarn-amont + agriculteurs | Millau |
| | 6.4 | b | Études complémentaires et mise en œuvre d'actions sur la partie urbaine du Ladoux | Réduire le risque de ruissellement sur une zone à enjeux | Ville de Millau | Millau |
| | 6.5 | | Accompagnement de la gestion des écoulements dus au ruissellement dans les zones forestières en lien avec le réchauffement climatique. Proposition et mise en œuvre d'un plan d'action/de gestion | Mieux gérer les écoulements des versants afin de réduire les risques de ruissellement, prendre en compte les effets du réchauffement climatique | Syndicat Tarn-amont | Tout le périmètre |



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

## CALENDRIER PREVISIONNEL POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PAPI

| Axe | Action | | Intitulé | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Axe 0** | **0-1** | | Animation du PAPI Tarn-amont 2024-2029 - Équipe projet | x | x | x | x | x | x |
| | **0-2** | | Aide à la conduite du projet et à l'élaboration du prochain programme de prévention des inondations du Tarn-amont | x | x | x | x | x | x |
| **Axe 1** | **1-1** | | Élaboration, mise à jour et harmonisation du volet inondation des DICRIM à l'échelle du périmètre PAPI Tarn-amont | x | x | x | x | x | x |
| | **1-2** | | Poursuite des démarches de sensibilisation en milieu scolaire sur la problématique des inondations et le fonctionnement des milieux aquatiques | x | x | x | x | x | x |
| | **1-3** | | Capitalisation des données sur les crues et installation de nouveaux repères de crues | x | x | x | x | x | x |
| | **1-4** | | Déploiement d'actions de communication sur le risque d'inondation du Tarn et ses affluents auprès du grand public | x | x | x | x | x | x |
| | **1-5** | | Création d'une cartographie interactive sur les risques d'inondations et diffusée sur le site web du Syndicat | x | | | | | |
| | **1-6** | | Mise en œuvre d'une démarche spécifique de communication auprès des acteurs économiques et notamment les gestionnaires de campings en zone inondable | x | x | x | x | x | x |
| | **1-7** | | Formations des élus et agents des collectivités territoriales du Tarn-amont | x | x | x | x | x | x |
| | **1-8** | | Définition de stratégies localisées pour la gestion des enjeux dans l'espace fonctionnel de la rivière | x | x | x | x | x | x |
| **Axe 2** | **2-1** | **2-1a** | Définition précise du réseau de stations de surveillance | x | | | | | |
| | | **2-1b** | Réalisation du réseau : acquisition et installation des équipements | x | x | x | | | |
| | | **2-1c** | Mise en place d'un système d'acquisition des données et de supervision | x | x | x | | | |
| | **2-2** | | Constitution d'un groupe de travail sur l'amélioration de la prévision et de l'anticipation des phénomènes de crues rapides notamment en sortie des gorges du Tarn | x | x | x | | | |
| **Axe 3** | **3-1** | | Actualisation du volet inondation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) | x | x | x | x | x | x |
| | **3-2** | | Élaboration du volet inondation des Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS) | x | x | x | | | |
| | **3-3** | | Organisation d'exercices réguliers de simulation de crise inondation, à différentes échelles géographiques (communales, intercommunales, départementales) | | x | x | x | x | x |
| | **3-4** | | Portage d'une réflexion spécifique sur la prise en compte des campings et des populations touristiques dans les dispositifs de gestion de crise (PCS, PICS) | x | x | x | x | x | x |



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 3-5 | | Favoriser l'élaboration de Retours d'Expériences (RETEX) communaux en cas d'inondation et créer une procédure de gestion post-crise | x | x | x | x | x | x |
| Axe 4 | 4-1 | | Favoriser la prise en compte des problématiques liées aux inondations et aux ruissellements par les professionnels de l'urbanisme, y compris l'imperméabilisation et le traitement pluvial | x | x | x | x | x | x |
| | 4-2 | | Accompagner les démarches de révision des PPRi du territoire et leur application | x | x | x | x | x | x |
| Axe 5 | 5-1 | 5-1a | Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des habitations individuelles et collectives et accompagnement pour la mise en place des travaux | x | x | x | x | x | x |
| | | 5-1b | Mise en place de mesures de réduction de vulnérabilité sur les biens à usage d'habitation | x | x | x | x | x | x |
| | 5-2 | 5-2a | Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des entreprises et activités économiques de - de 20 salariés et accompagnement pour la mise en place des travaux | x | x | x | x | x | x |
| | | 5-2b | Réalisation de diagnostic de vulnérabilité pour les campings | x | x | x | x | x | x |
| | | 5-2c | Mise en place de mesures de réduction de vulnérabilité sur les activités économiques de moins de 20 salariés (yc campings) | x | x | x | x | x | x |
| | 5-3 | 5-3a | Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des bâtiments publics | x | x | x | | | |
| | | 5-3b | Mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité sur les bâtis publics | x | x | x | x | x | x |
| | 5-4 | | Réduction de la vulnérabilité du site du centre technique municipal de Millau à travers la réorganisation partielle des services<br>Études complémentaires et travaux. | x | x | x | | | |
| | 5-5 | | Démarche de mobilisation des gestionnaires de réseaux. | x | x | x | x | x | x |
| | 5-6 | | Délocalisation d'enjeux situés en zone inondable | x | x | x | x | x | x |
| Axe 6 | 6.1 | | Poursuite du programme d'entretien de la ripisylve et des berges, et conduite des opérations de revégétalisation | x | x | x | x | x | x |
| | 6.2 | | Sensibilisation des riverains sur l'entretien de la ripisylve et les travaux en rivière | x | x | x | x | x | x |
| | 6.3 | | Définition d'une stratégie de gestion des écoulements dus au ruissellement des versants et proposition de mise en œuvre d'un plan d'actions/de gestion en favorisant les solutions fondées sur la nature | x | x | x | x | x | |
| | 6.4 | 6-4a | Mise en œuvre d'actions sur la partie amont agricole du Ladoux | x | x | x | x | x | x |
| | | 6-4b | Études complémentaires et mise en œuvre d'actions sur la partie urbaine du Ladoux | x | x | x | | | |
| | 6.5 | | Accompagnement de la gestion des écoulements dus au ruissellement dans les zones forestières en lien avec le réchauffement climatique. Proposition et mise en œuvre d'un plan d'action/de gestion | x | x | x | x | x | x |



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

# FICHES ACTIONS

## AXE 0 : ANIMER LE PAPI D'INTENTION

Lien avec les documents de planification et leurs dispositions et objectifs associés :

| Document cadre | Disposition/Objectif | | Action N° | |
|---|---|---|---|---|
| | | | 0.1 | 0.2 |
| **SDAGE Adour-Garonne 2022-2027** | | PF4 - Développer des plans d'actions basés sur la diversité et la complémentarité des mesures | x | x |
| | | A5 - Favoriser le regroupement à la bonne échelle et la cohérence des maitrises d'ouvrage | x | |
| **PGRI Adour-Garonne 2022-2027** (en vert = dispositions communes avec celles du SDAGE) | GO 0 | D0.4 - Développer des plans d'actions basés sur la diversité et la complémentarité des mesures | x | x |
| | GO 1 | D1.1 - Mettre en place des stratégies et des programmes d'actions prioritairement sur les territoires à risques importants d'inondation (TRI) | x | x |
| **SAGE Tarn-amont** | Enjeu I | B1.1 - Valoriser les actions réalisées en faveur de l'eau et des milieux aquatiques | x | |
| | Enjeu I | C2.1 - Organiser la réalisation des interventions de restauration et de gestion des milieux | x | |
| **PAPI Tarn-amont 2024-2029 - Stratégie** | | OS1 - Pérenniser et renforcer la gouvernance du PAPI Tarn-amont autour du Syndicat Tarn-amont | x | |



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

## 0.1. ANIMATION DU PAPI TARN-AMONT 2024-2029 – EQUIPE PROJET

### CONTEXTE

Nécessité de poursuivre la dynamique du PAPI d'intention, par l'animation et le suivi de la mise œuvre du programme d'actions.

### OBJECTIFS

Réaliser le programme d'actions dans les 6 années, dans le respect de la convention-cadre et des objectifs fixés dans chaque opération.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action vise à assurer le pilotage et l'animation du PAPI jusqu'en 2029. La présente action concerne le financement du poste d'un chargé de mission, animateur principal du PAPI (1 équivalent temps plein) ainsi que l'équipe projet nécessaire. Le contenu du poste comprend notamment :

- les missions d'animation et de coordination du PAPI avec l'ensemble des partenaires et acteurs de la démarche ;
- l'appui technique aux maîtres d'ouvrage ayant des actions inscrites dans le PAPI ;
- le suivi technico-financier du programme d'actions ;
- la préparation des bilans et éventuels avenants ;
- l'appui aux actions de communication du PAPI ;
- la réalisation des actions sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat, en lien avec l'équipe projet.

Le chargé de mission principal pourra être appuyé par un chargé de mission supplémentaire sur un temps partiel ou contrat pour accroissement ponctuel d'activité (0,5 ETP envisagé sur 6 ans).

### TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du bassin versant.

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Les chargés de mission sont des agents de la structure porteuse du PAPI Tarn-amont : le syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont. Ils bénéficient des moyens du syndicat pour pouvoir mener à bien les missions.

### CALENDRIER

La mobilisation de l'équipe projet du PAPI Tarn-amont est prévue tout au long de la mise en œuvre du programme.

| 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|
| x | x | x | x | x | x |

### MONTANT DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT

Action 0.1 – Animation :

| | |
|---|---|
| Montant de l'action | **585 000 €** |
| Maitre d'ouvrage | **Syndicat Tarn-amont** |



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

Financement

| | Assiette éligible (€) | Taux | Montant (€) |
|---|---|---|---|
| **Syndicat Tarn-amont** | 585 000 | 40 % | 234 000 |
| **État (FPRNM)** | 585 000 | 50 % | 292 500 |
| **Agence de l'eau** | 195 000 | 30 % | 58 500 |

Le chiffrage comprend le cout de mission pour 1,5 ETP.

## INDICATEURS DE SUIVI

Le suivi de cette action sera assuré par le taux de dépense de l'action qui correspondra à la mobilisation de l'équipe projet en charge de l'animation PAPI.



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

## 0.2. AIDE A LA CONDUITE DU PROJET ET A L'ELABORATION DU PROCHAIN PROGRAMME DE PREVENTION DES INONDATIONS DU TARN-AMONT

### CONTEXTE

Lors du bilan du PAPI d'intention et lors de la rédaction du présent PAPI et, il a été démontré qu'il pouvait être nécessaire de recourir à un aide à la conduite du projet avec l'apport d'expertise sur certains champs de la mission liée à la prévention des inondations. Celle-ci permet également un regard extérieur et une certaine objectivité sur les enjeux du territoire.

### OBJECTIFS

Accompagner la conduite du projet par un prestataire extérieur selon les besoins, accompagner la rédaction d'un avenant.
Pérenniser la politique de gestion du risque inondation sur le territoire.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Un appui technique spécifique pourra être nécessaire pour la mise en œuvre de certaines actions inscrites au programme, ou pour la rédaction d'un avenant au PAPI, une assistance à maitrise d'ouvrage pourra alors être mobilisée.

De plus, à la suite du PAPI 2023-2029, et afin de poursuivre les démarches engagées et de pérenniser la politique de gestion des inondations menée sur le territoire, le Syndicat portera potentiellement un nouveau projet de programme de prévention des inondations. Pour cela, la présente action vise à établir le dossier de candidature du futur PAPI Tarn-amont 2030-2036 ou du futur PEP 2030-2033.
Cette action comprendra la **mise à jour en régie du diagnostic du territoire** et l'écriture des différentes pièces (sur la base du cahier des charges actuel) : **stratégie, programme d'actions, évaluation environnementale, ACB/AMC**, etc. Pour les volets techniques (Etude environnementale et ACB/AMC), un prestataire extérieur sera retenu.

### TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du bassin versant.

### MAITRISE D'OUVRAGE

Syndicat Tarn-amont

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Un prestataire extérieur sera sollicité pour la réalisation de cette action.

### CALENDRIER PREVISIONNEL

| 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|
| | x | x | x | x | x |

### MONTANT DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT

Action 0.2 – Aide à l'animation :

| | |
|---|---|
| **Montant de l'action** | **72 000 €TTC** |
| **Maitre d'ouvrage** | **Syndicat Tarn-amont** |



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

Financement

| | Taux | Montant (€) |
|---|---|---|
| **Syndicat Tarn-amont** | 50 % TTC | 36 000 |
| **État (FPRNM)** | 50 % TTC | 36 000 |

## INDICATEURS DE SUIVI

- Appui technique spécifique pour la mise en œuvre de certaines actions inscrites au programme
- En fonction des stratégies locales, élaboration du prochain programme



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

## AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

Lien avec les documents de planification et leurs dispositions et objectifs associés :

| Document cadre | Disposition/Objectif | | Action N° | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | 1.1 | 1.2 | 1.3 | 1.4 | 1.5 | 1.6 | 1.7 | 1.8 |
| **SDAGE Adour-Garonne 2022-2027** | | PF1 - Sensibiliser sur les risques encourus, former et mobiliser les acteurs du territoire | x | x | | x | x | x | x | |
| | | PF2 - Renforcer la connaissance pour réduire les marges d'incertitudes, permettre l'anticipation et l'innovation | x | | x | | x | | x | x |
| | | D24 - Améliorer la connaissance et la compréhension du fonctionnement des têtes de bassins hydrographiques | | | x | | x | | x | |
| | | D49 - Mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique | | | | | | | | x |
| | | D52 - Étudier des scenarii alternatifs aux ouvrages de protection contre les inondations | | | | | | | | x |
| **PGRI Adour-Garonne 2022-2027** (en vert = dispositions communes avec celles du SDAGE) | GO 0 | D0.1 - Sensibiliser sur les risques encourus, former et mobiliser les acteurs du territoire (PF1 du SDAGE) | x | x | | x | x | x | x | |
| | GO 0 | D0.2 - Renforcer la connaissance pour réduire les marges d'incertitudes, permettre l'anticipation et l'innovation (PF2 du SDAGE) | x | | x | | x | | x | x |
| | GO 2 | D2.1 - Développer et mettre à jour les cartographies des zones inondables | | | | | x | | | |
| | GO 2 | D2.4 - Identifier les zones soumises aux crues soudaines ou torrentielles | | | x | | | | | x |
| | GO 2 | D2.5 - Développer la connaissance des enjeux | | | | | | | | x |
| | GO 2 | D2.6 - Diffuser la connaissance | x | x | x | x | x | x | x | |
| | GO 2 | D2.7 - Développer la culture du risque inondation | | x | x | x | x | x | x | |
| | GO 2 | D2.8 - Sensibiliser les maires des communes dotées d'un PPR sur leurs responsabilités et obligations | x | | | | | | x | |
| | GO 3 | D3.4 - Exploiter les différentes cartographies de zones inondables pour améliorer la gestion de crise | | | | | x | | | |
| | GO 3 | D3.11 - Généraliser et capitaliser les retours d'expérience | | | x | | | | | |
| | GO 5 | D5.1 - Améliorer la connaissance et la compréhension du fonctionnement des têtes de bassins hydrographiques (D24 du SDAGE) | | | x | | x | | x | |
| | GO 5 | D5.2 - Mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique (D49 du SDAGE) | | | | | | | | x |
| | GO 6 | D6.3 - Étudier des scenarii alternatifs aux ouvrages de protection contre les inondations (D52 du SDAGE) | | | | | | | | x |
| **SAGE Tarn-amont** | Enjeu I | B1.3 - Organiser et cibler la sensibilisation | | x | | x | | x | x | |
| | Enjeu I | B2.1- Favoriser la mise à disposition de données sur l'eau | x | | x | | x | | | |
| | Enjeu V | P2.1 - Identifier les espaces de mobilité | | | | | | | | x |
| | Enjeu V | P2.2 - Préserver les espaces de mobilité | | | | | | | | x |
| | Enjeu VI | S2.2 - Favoriser la culture du risque et assurer une cohérence dans les documents de gestion de crise | x | x | x | x | x | x | x | x |
| **Contrat de Rivière Tarn-amont 2019-2024** | | Action B2.3 - Sensibiliser sur les risques d'inondation | x | x | x | x | x | x | x | |
| | | Action C3 - Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur l'eau | | | | x | | | | |
| **PPG des milieux aquatiques du Tarn-amont 2023-2027 - Objectifs** | | B.1 - Définir l'espace de mobilité | | | | | | | | x |
| | | B.2 - Restaurer un espace de bon fonctionnement des cours d'eau | | | | | | | | x |
| | | F.1 - Accompagner les usagers, riverains, collectivités et initiatives locales | | | | | | x | | x |
| | | F.2 - Sensibiliser les élus, acteurs et usagers du territoire | x | x | x | x | x | x | x | |
| **PAPI Tarn-amont 2024-2029 - Stratégie** | | OS2 - Renforcer la culture du risque inondation par le déploiement d'outils adaptés au territoire et aux enjeux concernés afin de mieux vivre avec le risque | x | x | x | x | x | x | x | |
| | | OS3 - Développer une stratégie d'actions spécifiques auprès des gestionnaires des établissements touristiques et de leurs occupants, situés en zone inondable | | | | | | x | | x |
| | | OS4 - Partager la connaissance des zones inondables (débordement et ruissellement) et des enjeux exposés auprès du public et des acteurs de l'urbanisme | x | | | | x | | | |
| | | OS9 - Améliorer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques en période de crue en favorisant les solutions douces et un entretien raisonné des berges et de la ripisylve | | | | | | | | x |



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

## 1.1. ELABORATION, MISE A JOUR ET HARMONISATION DU VOLET INONDATION DES DICRIM A L'ECHELLE DU PERIMETRE PAPI TARN-AMONT

### CONTEXTE

Dans le cadre du PAPI d'intention, des ateliers de travail avec les communes, réunies par unité géographique (UG), ont permis de présenter un exemple de DICRIM et de faire reconnaitre son utilité pour informer la population des risques majeurs présents localement.

Compte tenu de la durée du PAPI (6 ans) et de l'obligation de mise à jour des DICRIM (5 ans), cette action s'impose dans le PAPI. De plus, le nouveau dossier départemental sur les risques majeurs en Aveyron sera validé en 2023. Il fera l'objet d'une nouvelle transmission aux maires qui devront en conséquence mettre à jour les DICRIM.

Lors de l'atelier de concertation du 7 juillet 2022, les acteurs locaux ont manifesté un vif intérêt pour l'harmonisation des DICRIM à l'échelle du Tarn-amont, notamment via une nouvelle trame commune, facilitant son renseignement par les communes.

Sur le territoire du PAPI, de nombreuses communes couvertes par un PPRi ne disposent pas de DICRIM, notamment 7 communes ayant l'obligation d'en produire un n'en ont pas, potentiellement 14 autres communes pourraient être dans ce cas (la présence d'un DICRIM n'ayant pas pu être vérifiée).

### OBJECTIFS

Mettre à jour les DICRIM et élaborer prioritairement ceux des communes qui en ont l'obligation (inondations) et dont le DICRIM n'a pas été réalisé : 7 communes et potentiellement 14 de plus, soit 21 DICRIM.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans la continuité du travail initié dans le cadre du PAPI d'intention, cette action vise d'une part à élaborer une trame pédagogique et didactique de DICRIM puis de rédiger ou mettre à jour le volet inondation.

Les communes seront parties prenantes dans l'élaboration des dossiers : elles seront notamment concertées pour l'élaboration de la trame, afin qu'elle réponde à leurs attentes et aux spécificités du territoire.

### TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du bassin versant.

Prioritairement les 21 communes couvertes par un PPRi et n'ayant pas encore réalisé de DICRIM (DICRIM absent ou non renseigné* sur la carte ci-dessous)

| NOM | ÉTAT DICRIM |
|---|---|
| CREISSELS | Absent |
| HURES-LA-PARADE | Absent |
| LAVAL-DU-TARN | Absent |
| LE ROZIER | Absent |
| ROQUEFORT-SUR-SOULZON | Absent |
| SAINTE-EULALIE-DE-CERNON | Absent |
| TOURNEMIRE | Absent |
| CANS ET CEVENNES | Non renseigné |
| COMPEYRE | Non renseigné |
| GATUZIERES | Non renseigné |

| | |
|---|---|
| LA BASTIDE-PRADINES | Non renseigné |
| LA CRESSE | Non renseigné |
| LA ROQUE-SAINTE-MARGUERITE | Non renseigné |
| LAPANOUSE-DE-CERNON | Non renseigné |
| MEYRUEIS | Non renseigné |
| PEYRELEAU | Non renseigné |
| PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE | Non renseigné |
| SAINT-ANDRE-DE-VEZINES | Non renseigné |
| SAINT-GEORGES-DE-LUZENÇON | Non renseigné |
| SAINT-JEAN-DU-BRUEL | Non renseigné |
| SAINT-PIERRE-DES-TRIPIERS | Non renseigné |

* Non renseigné : communes pour lesquelles la présence ou non d'un DICRIM n'a pas pu être vérifiée lors de l'élaboration du diagnostic.

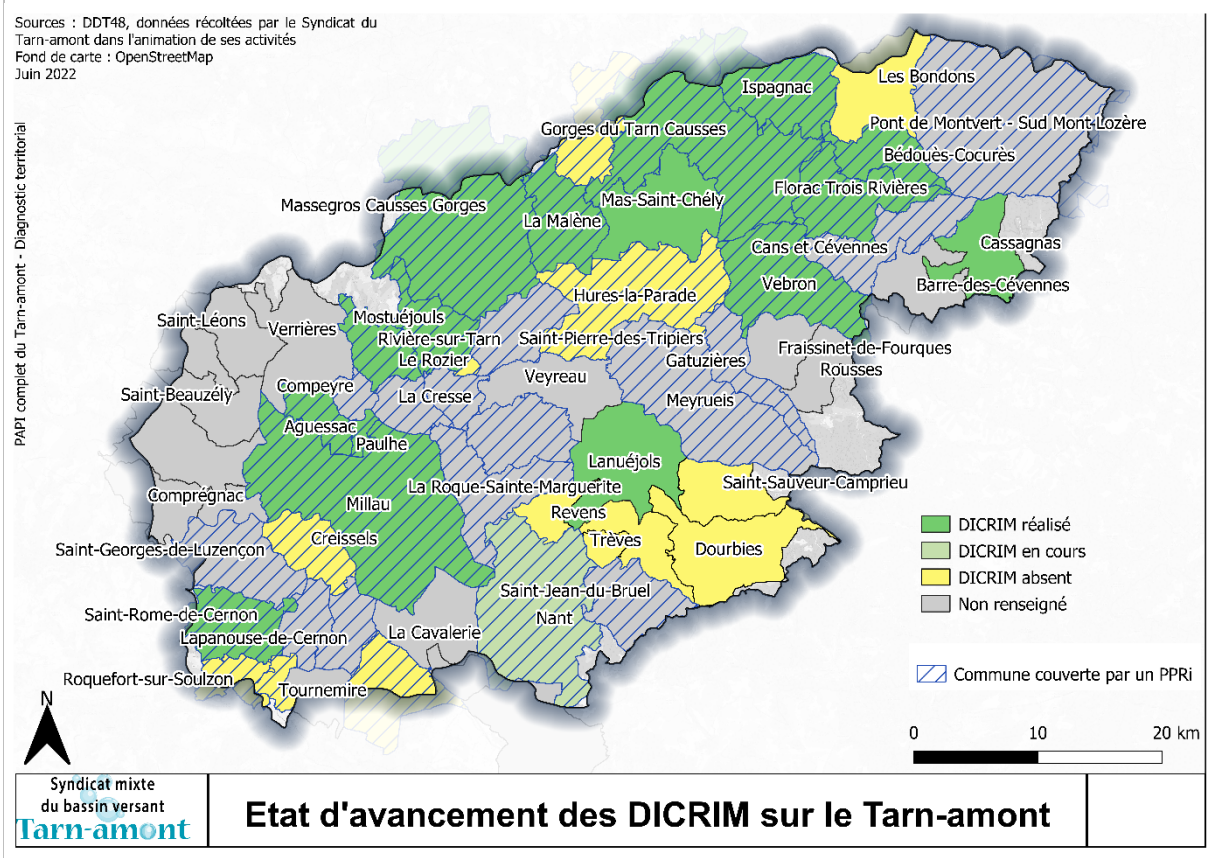


## Maitrise d'ouvrage

Communes

## Modalites de mise en œuvre :

Animation de la démarche par le syndicat Tarn-amont
Élaboration et mise à jour des DICRIM confiée à un bureau d'études spécialisé.

## CALENDRIER PREVISIONNEL

| 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|
| x | x | x | x | x | x |

## MONTANT DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT

Action 1.1

| | |
|---|---|
| **Montant de l'action** | **50 400 €TTC** |
| **Maitre d'ouvrage** | **Communes** |

Le coût estimatif (TTC) représente l'externalisation à un BE de la production des 21 DICRIM (hors diffusion).

| | Taux | Montant (€) |
|---|---|---|
| **Communes** | 20 % TTC | 10 080 |
| **État (FPRNM)** | 80 % TTC | 40 320 |

## INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de communes accompagnées
- Nombre de communes ayant réalisé leur DICRIM, couverture du territoire en DICRIM
- Diffusion des DICRIM auprès de la population

Objectif : 21 DICRIM



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

## 1.2. POURSUITE DES DEMARCHES DE SENSIBILISATION EN MILIEU SCOLAIRE SUR LA PROBLEMATIQUE DES INONDATIONS ET LE FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES

### CONTEXTE

Depuis 2012, environ 2 990 élèves du bassin versant du Tarn-amont ont bénéficié d'interventions proposées dans le cadre du contrat de rivière. 462 demi-journées ont été réalisées par les structures intervenantes (centre permanent d'initiatives pour l'environnement CPIE, fédération de pêche, etc.).
La reconnaissance de cette action s'est traduite en juillet 2021, par la signature d'une convention de partenariat entre l'Éducation nationale en Aveyron et le Syndicat Tarn-amont qui vient conforter l'action de sensibilisation menée depuis 10 ans auprès des scolaires sur l'eau et les milieux aquatiques.

Trois modules, de 3 ou 4 demi-journées, sont proposés sur les thèmes suivants :

A : L'eau et la vie
B : Des réseaux pour traiter, distribuer, collecter et épurer l'eau
C : Vivre avec les crues et les inondations

Durant le PAPI d'intention (2019-2021), le syndicat Tarn-amont a souhaité mettre l'accent sur la communication auprès des scolaires sur la thématique des inondations en proposant en priorité aux écoles des interventions sur le module C « Vivre avec les crues et les inondations » :

- Séance 1 – les crues et les inondations : des phénomènes naturels
- Séance 2 – les inondations et l'Homme : vivre avec les inondations
- Séance 3 – les traces des inondations et les moyens de protections et de gestion vis-à-vis des crues

D'autre part une **maquette pédagogique sur les crues et les risques d'inondations** a été réalisée en partenariat avec le CPIE du Rouergue et les Syndicats des bassins de l'Aveyron Amont, du Viaur, du Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance et du Lot amont. La maquette « Ma rivière vivante » est utilisée pour les intervention scolaires depuis 2021.

Lors de l'atelier de concertation du 7 juillet 2022, des balades pédagogiques ont été proposées et l'utilisation de la maquette « ma rivière vivante » a été saluée.

### OBJECTIFS

Éduquer les plus jeunes à la culture du risque et inculquer le fonctionnement des cours d'eau. La sensibilisation des scolaires constitue un axe fort de sensibilisation et de développement de la culture du risque.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

En continuité avec les interventions en milieu scolaire réalisées jusqu'à présent, cette action se déclinera sous la forme d'interventions (prestataire extérieur) avec une alternance en classe et sur le terrain (3 demi-journées par classe). La demi-journée de terrain pourra être menée en lien avec l'action 1.3 et la pose de repères de crue, afin de proposer des balades pédagogiques aux scolaires. Concernant les interventions en classe, la maquette « Ma rivière vivante » pourra être utilisée.

8 écoles étant situées en zone inondable (dont 5 dans des communes non couvertes par PPRi), il est proposé à travers le PAPI de mener cette action prioritairement auprès de ces établissements ciblés (2 classes par établissement) et d'inculquer ainsi aux plus jeunes les bons comportements à adopter en cas d'évènement. Les établissements scolaires des communes les plus exposées (Millau et Florac) seront également associés prioritairement à la démarche, soit une douzaine d'écoles.



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

## TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du bassin versant.

Établissements prioritaires :

- Établissements de Millau et de Florac (communes les plus exposées)
- Établissements situés en zone inondable :

| Nom établissement | COMMUNE |
|---|---|
| École primaire | BEDOUES COCURES |
| École élémentaire | LANUEJOLS |
| École primaire | MASSEGROS CAUSSES GORGES |
| École primaire privée Sainte Marie | MEYRUEIS |
| Collège privé Sainte Marie | MEYRUEIS |
| Collège André Chamson | MEYRUEIS |
| École primaire publique du Cernon | ST GEORGES DE LUZENCON |
| École maternelle | TREVES |

## MAITRISE D'OUVRAGE

Syndicat Tarn-amont

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Les interventions scolaires seront confiées à des prestataires spécialisés dans l'éducation à l'environnement.

## CALENDRIER PREVISIONNEL

| 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|
| x | x | x | x | x | x |

## MONTANT DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT

Action 1.2

| | |
|---|---|
| **Montant de l'action** | **60 000 €TTC** |
| **Maitre d'ouvrage** | **Syndicat Tarn-amont** |

Le coût comprend 3 demi-journées d'intervention dans 12 classes, par an (soit 36 demi-journées par) ainsi que les temps de préparation, de coordination et de production des supports pédagogiques.

Financement

| | Taux | Montant (€) |
|---|---|---|
| **Syndicat Tarn-amont** | 20 % TTC | 12 000 |
| **État (FPRNM)** | 80 % TTC | 48 000 |

## INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de classes ayant bénéficié d'un accompagnement pédagogique
- Nombre d'élèves sensibilisés
- Nombre de demi-journées d'intervention réalisées

Objectif : 3 demi-journées d'intervention dans 12 classes, par an (soit 36 demi-journées par an)
Soient 216 demi-journées sur la durée totale du PAPI.



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

## 1.3. CAPITALISATION DES DONNEES SUR LES CRUES ET INSTALLATION DE NOUVEAUX REPERES DE CRUES

### CONTEXTE

Dans le cadre du PAPI d'intention (2019-2021), 82 repères de crues ont été installés sur le territoire, dans 16 communes différentes. Ces repères de crues ont été accueillis positivement par les riverains et les élus locaux, notamment lors de l'inauguration des repères de crues de la commune d'Aguessac, en présence de M. le sous-préfet de Millau.
Lors de l'atelier du 7 juillet 2022, les acteurs locaux ont manifesté la volonté de poursuivre cette démarche en installant de nouveaux repères afin que les 25 communes du territoire les plus exposées aux inondations bénéficient chacune d'**au moins 1 repère de crue**, et si possible, sur chaque cours d'eau.

De plus, afin de renforcer la visibilité et la compréhension des repères de crues par le grand public, il a été jugé nécessaire de les accompagner d'ensembles pédagogiques. Cette action a notamment été inscrite dans le plan de communication sur le risque inondation et les milieux aquatiques, élaboré dans le cadre du PAPI d'intention (cf. action 1.4 du présent PAPI).

D'autre part, des données sur les crues ont été récoltées dans le cadre du PAPI d'intention, notamment via les diagnostics de vulnérabilité, le recueil de témoignages autour de la crue du 8 novembre 1982 à Millau (évènement du 8 novembre 2022 pour les 40 ans de la crue), ou le recueil des témoignages des riverains du ravin de Ladoux à Millau (étude sur la gestion des écoulements du Ladoux et crue du 22 juin 2022). La poursuite de ce travail de collecte, et la capitalisation de ces données, associée à des levés topographiques pourra permettre une meilleure connaissance des phénomènes locaux.

### OBJECTIFS

Maintenir une dynamique de sensibilisation sur le risque inondation grâce aux repères de crues, capitaliser les données sur les crues (historiques et récentes), améliorer la connaissance des phénomènes locaux.
Concrètement, cette action vise à permettre :

- La pose de 50 nouveaux repères de crues et de 5 ensembles pédagogiques
- L'amélioration de la connaissance des phénomènes locaux, notamment les crues fréquentes et moyennes
- L'actualisation et le calage des modèles hydrauliques, utilisés dans le cadre de l'aménagement des territoires.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

**A - Installation de nouveaux repères de crue et d'ensembles pédagogiques sur l'ensemble des communes exposées :**

Un travail de collecte sera nécessaire pour identifier des sources d'information permettant de caler de nouveaux repères de crues (témoignages, recherche sur le terrain, etc.). Un appel à témoignages (voie de presse, réseaux sociaux, etc.) pourra être lancé auprès du grand public afin de récolter des photos d'archives et autres indications sur les niveaux historiques atteints par les eaux, notamment dans le cadre d'évènements de commémoration autour des crues historiques du territoire.

L'action prévoit :

- la pose de **50 nouveaux repères** (dont 20 dans les campings en lien avec l'action 1.6)
- les **levés topographiques** correspondants,
- la mise en place de **5 ensembles pédagogiques** sur les sites les plus pertinents (risque élevé, fréquentation du site). Ces ensembles pourront comprendre par exemple les repères de crue, un panneau d'information A3 avec photo historique et une échelle limnimétrique,

- Des compléments pédagogiques pourront aussi être apportés autour des repères de crues déjà posés dans le cadre du PAPI d'intention.

Les différentes réalisations seront communiquées via les outils des différents partenaires, comme par exemple le site NOE du département du Gard.

Les élus locaux des communes de Millau, Mostuéjouls et Comprégnac ont manifesté leur intérêt pour la pose de repères de crues ou de totems. Une attention particulière sera aussi donnée aux 9 communes les plus exposées qui n'ont pas de repères de crues officiels :

- Bédouès-Cocurès
- Comprégnac
- Dourbies
- Gatuzières
- Ispagnac
- Lanuéjols
- Mostuéjouls
- Peyreleau
- Vébron

**B – Levés topographiques post-crue et capitalisation des données sur les niveaux de crues :**

Des crues pouvant intervenir au cours du PAPI, l'action prévoit de réaliser les relevés nécessaires pour caractériser ces évènements. L'accent sera notamment mis sur les crues fréquentes et moyennes pouvant passer au travers du maillage plus global du SPC Garonne Tarn Lot (en charge des retours d'expérience en lien avec les DDT(M) locales).

Pour cela, **une fiche procédure** sera élaborée et mise à disposition des acteurs locaux préalablement formés à son renseignement (action 1.7 - formation des élus et agents sur le sujet). Ces fiches comprendront toutes les données nécessaires pour décrire précisément l'évènement :

- Identification des plus hautes eaux (PHE) et laisses de crues : photos, emplacement, observations, …
- relevés des dommages,
- évaluation de la gestion de crise,
- etc.

Dans un 2nd temps, des **levés topographiques** des laisses de crues et PHE pourront être réalisés grâce aux informations contenues dans les fiches. Ces levés permettront par exemple la pose de nouveaux repères de crues, ou pourront guider de futurs projets d'aménagement du territoire (par un meilleur calage des modélisations hydrauliques).

Les informations contenues dans les fiches-procédure permettront aussi d'alimenter les retours d'expérience communaux prévus dans l'action 3.5.

D'autre part, une base de données pourra, à termes, être créée pour compiler toutes les informations recueillies sur les crues historiques (via les diagnostics de vulnérabilité, les témoignages etc.) et pouvant survenir pendant la durée du PAPI (levés topographiques).



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

## A - Installation de nouveaux repères de crue et d'ensembles pédagogiques sur l'ensemble des communes exposées

### Territoire concerne

Ensemble du bassin versant.

### Maitrise d'ouvrage

Syndicat Tarn-amont

### Modalites de mise en œuvre :

La conception des repères et panneaux sera externalisée. La pose reste à la charge de chaque commune

### Calendrier previsionnel

| 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|
| x | x | x | x | x | x |

### Montant de l'action et plan de financement

Action 1.3

| | |
|---|---|
| **Montant de l'action** | **32 400 €TTC** |
| **Maitre d'ouvrage** | **Syndicat Tarn-amont** |

Financement

| | Taux | Montant (€) |
|---|---|---|
| **Syndicat Tarn-amont** | 33 % TTC | 10 800 |
| **État (FPRNM)** | 80 % HT | 21 600 |

### Indicateurs de suivi

- Nombre de repères de crues posés – Objectif : 50
- Nombre d'ensemble pédagogiques posés – Objectif : 5
- Part des communes exposées aux inondations équipées – Objectif 100 %

**B – Capitalisation des données et levés topographiques post-crues**

### TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du bassin versant.

### MAITRISE D'OUVRAGE

Syndicat Tarn-amont

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

La fiche procédure sera réalisée par la mission « animation » du PAPI avec l'appui des partenaires : DDT(M) et SPC notamment.
En l'absence de compétences internes au Syndicat, les levés topographies seront confiées à un prestataire.

### CALENDRIER PREVISIONNEL

| 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|
| x | x | x | x | x | x |

### MONTANT DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT

Compris dans l'action 1.3A

### INDICATEURS DE SUIVI

- Conception et renseignement de la « fiche-procédure »
- Nombre de levés topographiques réalisés
- Conception et renseignement de la base de données



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

## 1.4. DEPLOIEMENT D'ACTIONS DE COMMUNICATION SUR LE RISQUE D'INONDATION DU TARN ET SES AFFLUENTS AUPRES DU GRAND PUBLIC

### CONTEXTE

Un plan de communication a été élaboré (dans le cadre du PAPI d'intention) sur le risque inondation et la bonne gestion des milieux aquatiques, pour promouvoir les actions du Syndicat Tarn-amont, renforcer la culture du risque sur le territoire et sensibiliser aux milieux aquatiques. La mise en œuvre de ce plan de communication est prévue sur 6 ans : durée du futur PAPI complet.

La stratégie de communication élaborée identifie :

- Les 8 publics qui devront être ciblés par les actions de communication : tout public (pour les actions de communication « générale » du Syndicat), le grand public, les jeunes, les riverains des cours d'eau, les élus, les agriculteurs, les entreprises, le secteur touristique
- Les grands objectifs que devra remplir la communication déployée sur le territoire.

Les actions et les outils de communication répondent aux objectifs fixés pour chaque public cible. En complément aux actions "règlementaires" ou destinées aux plus jeunes, l'objectif est de poursuivre les démarches de communication et de sensibilisation auprès du grand public, notamment par le déploiement de campagnes d'informations sur les postures à adopter en cas de crise inondation et les gestes qui sauvent. Ces actions seront, dans la mesure du possible, organisées dans le contexte de la journée nationale de la résilience (13 octobre), tel que cela a été fait pour les 40 ans de la crue de 1982, en novembre 2022 à Millau.

Ces actions de communication complèteront les exercices prévus dans le cadre de l'action 3.3, afin de développer la culture du risque chez nos concitoyens tel que le prévoit l'article 3.2.6 de la loi n°2023-22 du 23 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur. En effet, le développement d'un citoyen acteur de sa mise en sécurité et de la protection d'autrui se comprend dans la complémentarité d'un volet de formation à la prévention des risques et aux comportements en cas d'événement et d'un volet d'une journée nationale de sensibilisation et de prise de conscience collective des enjeux. Ces deux volets permettront à terme une gestion plus efficace de la crise par des comportements adaptés de la population.

### OBJECTIFS

Poursuivre la communication sur le risque inondation.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le plan de communication sera mis en œuvre en fonction des actualités, dans une vision globale de la communication de la structure porteuse (Syndicat Tarn-amont).

Diverses actions de sensibilisation pourront être proposées sur la durée du PAPI parmi lesquelles :

- Création d'un jeu touristique et ludique sur les inondations de type géocaching et/ou réalité augmentée.
  Compte tenu de l'étendue du territoire, il est proposé à ce stade 3 sites (coût unitaire : 3000 euros, comprenant les visites préalables de terrain, la conception du jeu et l'impression de 2 000 dépliants par site) ;
- Organisation d'un évènement annuel de communication sur les risques d'inondation (anniversaire des crues par exemple). Cet évènement pourra s'inscrire dans des évènements à plus large échelle comme la journée nationale de résilience face aux risques. Il pourra concerner également d'autres risques majeurs pour le territoire comme le feu de forêt. Cet évènement pourra comprendre la mise à disposition du jeu de panneaux d'information sur les risques du territoire, des balades thématiques, des conférences et animations, la tenue d'un stand du Syndicat pour expliquer ses missions et sensibiliser sur le risque inondation, l'entretien des cours d'eau, etc.

- La diffusion régulière d'informations auprès du grand public sur les bons comportements à adopter en cas d'inondation (campagne de communication Arc Méditerranéen, utilisation des outils conçus dans le PAPI d'intention ou prévus dans le PAPI complet). Il est proposé une première enveloppe de 15 000 euros qui permettrait notamment de produire deux vidéos en motion design présentant le PAPI, le fonctionnement des crues du Tarn et les comportements à adopter.
- L'installation de panneaux d'information sur les routes inondables en cas de fortes pluies. Le secteur du Ladoux à Millau est identifié pour la pose de tels panneaux. D'autres secteurs pourront en bénéficier.
- D'autres supports spécifiques d'informations sur des particularités du territoire (ravin, crues éclair, etc.) pourront aussi être proposés. Un guide à destination des populations exposées aux risques dans les ravins sera notamment élaboré et diffusé. Ce guide abordera également les bonnes pratiques de gestion de la végétation de ces ravins, en lien avec les actions du Programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques porté par le Syndicat. De même, un guide à destination des lotisseurs et aménageurs sera réalisé pour leur fournir des informations sur le ruissellement pluvial et les moyens de gestion possibles (solutions douces, ouvrages civils, etc.), en privilégiant une approche adaptée aux villes les plus importantes de Millau et Florac.
- Un travail de collecte et de mise en forme (photo, vidéo, audio) de témoignages des différentes crues historiques pourra aussi être mené (sur le modèle des recueils de témoignages de la crue de 1982 réalisée à l'occasion des 40 ans de cette crue à Millau).

## Territoire concerne

Ensemble du bassin versant.

## Maitrise d'ouvrage

Syndicat Tarn-amont

## Modalites de mise en œuvre

L'action sera pilotée par le syndicat Tarn-amont avec l'appui de prestataires spécialisés pour les actions de communication qui le nécessitent.

## Calendrier previsionnel

| 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|
| x | x | x | x | x | x |

## Montant de l'action et plan de financement

Action 1.4

| | |
|---|---|
| **Montant de l'action** | **60 000 €TTC** |
| **Maitre d'ouvrage** | **Syndicat Tarn-amont** |

Le coût comprend 3 demi-journées d'intervention dans 12 classes, par an (soit 36 demi-journées par) ainsi que les temps de préparation, de coordination et de production des supports pédagogiques.

Financement

| | Taux | Montant (€) |
|---|---|---|
| **Syndicat Tarn-amont** | 20 % TTC | 12 000 |
| **État (FPRNM)** | 80 % TTC | 48 000 |

## Indicateurs de suivi / Reussite

- Nombre d'actions de communication réalisées – Objectifs minimum : 1 évènement par an, édition de 2 guides

## 1.5. CREATION D'UNE CARTOGRAPHIE INTERACTIVE SUR LES RISQUES D'INONDATIONS ET DIFFUSEE SUR LE SITE WEB DU SYNDICAT

### CONTEXTE

Le territoire est actuellement couvert par 12 PPRi différents, de plus un nouveau PPRi est dans sa phase terminale sur la partie Aveyronnaise du Tarn. Il regroupera les PPRi « Tarn-amont, 2005 », « Tarn-amont 2, 2011 » et « Tarn-amont Millau, 2004 ». D'autre part, certains secteurs inondables ne sont pas couverts par un PPRi, le risque inondation y est alors caractérisé par des études spécifiques, la CIZI ou la Carto ZIP ou encore l'AZI. La couverture du territoire en termes d'informations sur les risques d'inondations est explicitée dans la partie 2.1. Méthodologie [pour la caractérisation de l'aléa] du diagnostic territorial du présent PAPI.

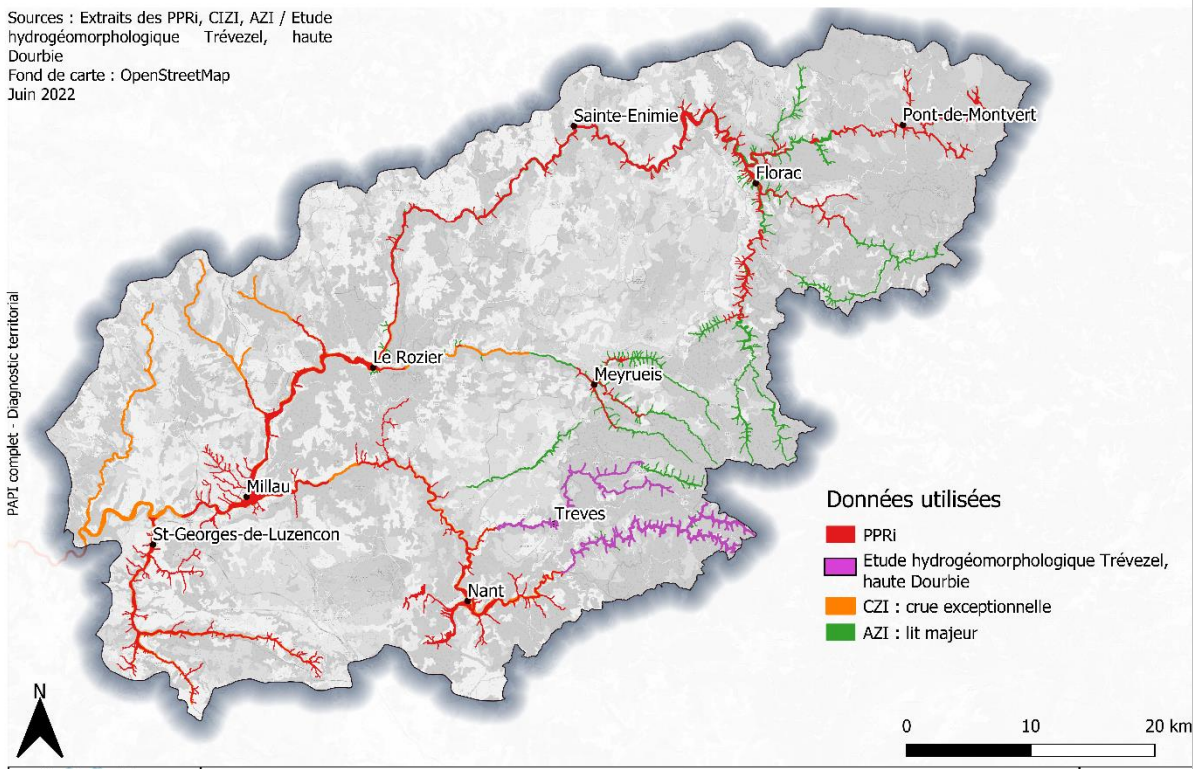


Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont | **Données utilisées pour la cartographie de l'enveloppe de l'aléa moyen**

Ainsi, face à la multiplication des données et informations cartographiques sur le risque inondation, les participants à l'atelier du 7 juillet 2022 ont proposé la création d'une cartographie interactive visant à centraliser ces informations et à les communiquer au grand public et aux acteurs du risque (secours, aménageurs, etc.).

### OBJECTIFS

Communiquer et partager la connaissance sur les risques d'inondation auprès d'un large public : grand public, aménageurs, secours, gestionnaires de campings, etc.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action propose la création d'une cartographie interactive, consultable via le site web du Syndicat Tarn-amont. Cette cartographie centralisera les données disponibles sur les risques inondations :

- Zones inondables
- Localisation des repères de crues
- Données PPRi
- Données sur les ruissellements
- Etc.

La cartographie pourra également intégrer des informations sur les ouvrages hydrauliques présents sur le territoire ainsi que des données sur les milieux aquatiques (ZEC identifiées, zones humides, etc.) ou l'évolution de l'urbanisation.

Une communication sur l'existence de ce nouvel outil sera menée en régie par le Syndicat, notamment auprès des communes et EPCI (notamment des services urbanisme, porteurs de SCOT), du grand public, des notaires et agences immobilières, des services de secours, des gestionnaires de campings, et des partenaires du PAPI (services de l'État, chambres consulaires, collectivités).

Cet outil pourra aussi servir de support pour les campagnes de diagnostics de vulnérabilité prévus à l'axe 5 : les propriétaires pourront y consulter leur situation face aux zones inondables.

## Territoire concerne

Ensemble du bassin versant.

## Maitrise d'ouvrage

Syndicat Tarn-amont

## Modalites de mise en œuvre

Cette action sera réalisée avec l'appui du service de SIG mutualisé dans le cadre de l'adhésion à l'association des syndicats de bassin Tarn-Aveyron.

## Calendrier previsionnel

| 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|
| x | | | | | |

## Montant de l'action et plan de financement

Action 1.5

| | |
|---|---|
| **Montant de l'action** | **18 000 €TTC** |
| **Maitre d'ouvrage** | **Syndicat Tarn-amont** |

Le coût proposé comprend la création de l'outil cartographique et son intégration sur le site web du Syndicat, la formation des agents à son utilisation. Les actions de communication sur ce nouvel outil seront menées en régie par le Syndicat.

Financement

| | Taux | Montant (€) |
|---|---|---|
| **Syndicat Tarn-amont** | 20 % TTC | 3 600 |
| **État (FPRNM)** | 80 % TTC | 14 400 |

## Indicateurs de suivi / Reussite

- Mise en ligne de la cartographie interactive
- Utilisation de cette cartographie interactive

## 1.6. MISE EN ŒUVRE D'UNE DEMARCHE SPECIFIQUE DE COMMUNICATION AUPRES DES ACTEURS ECONOMIQUES ET NOTAMMENT LES GESTIONNAIRES DE CAMPINGS EN ZONE INONDABLE

### CONTEXTE

La mise en œuvre des diagnostics de vulnérabilité des entreprises, ainsi que les rencontres organisées en partenariat avec les CCI locales dans le PAPI d'intention, ont révélé un réel besoin de rencontres thématiques, ainsi qu'un besoin d'informations sur les outils de prévision des crues et l'évolution de leurs fonctionnalités.

De plus, la moitié des entreprises ayant répondu favorablement à l'opération pilotes des diagnostics sur le territoire de la CCMGC sont des campings : cette typologie d'entreprises se sent particulièrement concernée par le risque inondation et l'adaptation de son activité.

En effet les campings, nombreux sur le territoire du Tarn-amont très touristique, sont pour la plupart implantés aux bords des cours d'eau et représentent un enjeu majeur du territoire. 85 campings, soit 75% des campings du territoire du PAPI sont situés en zone inondable pour une crue centennale. Face à la recrudescence d'évènements majeurs de précipitations et au risque de crues brutales y compris en période estivale, ces enjeux sont une priorité en termes d'accompagnement et de sensibilisation.

Cette action a été confortée lors de l'atelier de concertation, de même que de faire une action forte spécifique sur les campings. Elle sera corrélée à celle sur la gestion de crise (axe 3).

### OBJECTIFS

Favoriser la compréhension des crues, et des phénomènes éclairs pour une meilleure anticipation et protection des populations de la part les gestionnaires Mieux faire comprendre les obligations et formalités réglementaires auprès des responsables de campings
Assurer une communication spécifique pour le public touristique et de passage.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

**A – Organisation de rencontres thématiques pour les acteurs économiques et notamment les gestionnaires de campings en zone inondable**

Ces rencontres seront organisées en partenariat avec les chambres consulaires (CCI) organisées. Elles pourront se tenir annuellement selon les besoins exprimés par les entreprises en zone inondable. Des intervenants spécifiques seront mobilisés en fonction des thématiques abordées : les services de l'État pour présentation des PPRi ou les assureurs par exemple.

Une veille concernant les outils de prévision des crues et de l'évolution de leur fonctionnalité sera aussi être effectuée et diffusée auprès des gestionnaires de camping, en lien notamment avec les aspects « gestion de crise » abordés dans l'axe 3 du PAPI. Les plans de continuité d'activité (PCA) et leur coordination avec les PCS et PICS pourront aussi être abordés.

**B – Actions de sensibilisation spécifiques aux populations touristiques présentes dans les campings**

Il s'agit de mener des actions de sensibilisation dans les 85 campings identifiés.

Ces actions se traduiront par :
- l'organisation d'évènements à destination de la population touristique,
- la pose de repères de crue (lien avec l'action 1.3),

- la production d'une exposition itinérante sur les inondations historiques survenues sur le territoire et ayant notamment impacté des campings,
- la production d'outils de sensibilisation (photomontage par exemple)
- la diffusion de flyers sur les bons comportements à adopter, produits en plusieurs langues afin de s'adapter aux occupants et touristes. Ces derniers seront diffusés via des agents du Syndicat (ou ambassadeurs "crue") et/ou les offices du tourisme.

L'action sera menée sur la durée du PAPI et reconduite autant que nécessaire.

**A – Organisation de rencontres thématiques pour les acteurs économiques et notamment les gestionnaires de campings en zone inondable**

### Territoire concerne

Ensemble du bassin versant.

### Maitrise d'ouvrage

Syndicat Tarn-amont

### Modalites de mise en œuvre :

Les rencontres seront organisées dans le cadre des missions d'animation du PAPI, avec l'appui des chambres consulaires (CCI) locales.

### Calendrier previsionnel

| 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|
| x | x | x | x | x | x |

### Montant de l'action et plan de financement

Compris dans l'animation du PAPI.

### Echeancier previsonnel

/

### Indicateurs de suivi

- Nombre de rencontres organisées – Objectif : 1 par an
- Nombre d'entreprises ayant participé aux rencontres



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

## B – Actions de sensibilisation spécifiques aux populations touristiques présentes dans les campings

### Territoire concerne

Ensemble du bassin versant.
Une attention particulière sera donnée aux secteurs concentrant le plus de campings : les gorges du Tarn (de Florac à Millau) et les gorges de la Dourbie (de Nant à Millau).

### Maitrise d'ouvrage

Syndicat Tarn-amont

### Modalites de mise en œuvre :

La production de l'exposition, des flyers et des différents supports de communication sera confiée à un prestataire. Les évènements et la diffusion des outils de communication seront organisés dans le cadre de l'animation du PAPI et des missions des ambassadeurs saisonniers « milieux aquatiques et crues » du syndicat.

### Calendrier previsionnel

| 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|
| x | x | x | x | x | x |

### Montant de l'action et plan de financement

Action 1.6

| | |
|---|---|
| **Montant de l'action** | **14 400 €TTC** |
| **Maitre d'ouvrage** | **Syndicat Tarn-amont** |

Le coût de l'action comprend :

- L'organisation d'évènements thématiques
- La production d'une exposition itinérante sur la thématique "Inondations du Tarn-amont et campings" à laquelle des gestionnaires de sites ayant connu des évènements pourront être associés pour leur conception (exemple de support : 3 kakémonos, cout estimé 4 500 euros),
- La production de flyer sur les bons comportements, traduits en plusieurs langues (coût estimé 4 500 euros).

Financement

| | Taux | Montant (€) |
|---|---|---|
| **Syndicat Tarn-amont** | 20 % TTC | 2 880 |
| **État (FPRNM)** | 80 % TTC | 11 520 |

### Indicateurs de suivi

- Nombre de campings ayant bénéficié d'un accompagnement pédagogique
- Nombre de campings ayant affiché l'exposition
- Nombre d'évènements organisés – Objectif : 1 par an

## 1.7. FORMATIONS DES ELUS ET AGENTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU TARN-AMONT

### CONTEXTE

L'animation du PAPI d'intention a permis de tenir informées les équipes communales ou intercommunales des outils de surveillance et de prévision des crues existants pouvant leur être utilisés : site vigicrues.gouv.fr, APIC de Météo-France, Vigicrues-flash, application Vigicrues.

Lors de l'atelier de concertation, les participants ont manifesté un besoin de formation plus complet sur le risque inondation en lien avec l'évolution des outils de surveillance et de prévision des crues, la réduction de la vulnérabilité, l'urbanisme, ou encore le fonctionnement des crues du Tarn et de ses affluents.

Certaines actions du présent PAPI nécessitent aussi une formation des élus et agents communaux :

- Action 1.3.B pour le renseignement des « fiches-procédures » permettant des levés topographiques post-crues,
- Action 1.5 pour la prise en main de la cartographie interactive,
- Actions de l'axe 2 pour la prise en main des outils de surveillance nouvellement disponibles,
- Action 3.5 pour renseigner les informations nécessaires aux retours d'expérience,
- Action 4.1 pour favoriser la prise en compte des problématiques liées aux inondations, aux ruissellements, à l'imperméabilisation et au traitement pluvial,
- Actions de l'axe 5 sur la réduction de la vulnérabilité.

### OBJECTIFS

La formation des élus et des agents des collectivités territoriales vise à favoriser la bonne gestion du risque inondation au niveau communal et intercommunal. Ce domaine est complexe et une connaissance fine des phénomènes, des obligations et des procédures permet d'accroitre la capacité de gestion et de réduire le risque inondation. De plus les élus et les agents communaux sont les premiers relais d'information auprès de la population du territoire.

Un des objectifs de cette action est aussi de construire une culture commune autour du risque inondation ainsi que des habitudes de travail. Ces formations pourront être un moment privilégié pour partager les problématiques locales et favoriser l'intelligence collective pour y trouver des réponses.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit d'organiser, annuellement ou biannuellement, des sessions de formation regroupant élus et agents des collectivités locales : communes et EPCI.

Ces formations feront intervenir les acteurs locaux de la gestion du risque inondation : DDT(M), SPC Garonne-Tarn-Lot, départements, Syndicat Tarn-amont, mais aussi ceux de l'urbanisme ou de l'aménagement du territoire : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), porteurs de SCOT, etc.

Ces formations devront permettre de fournir les données et informations nécessaires au bon exercice de leurs missions :

- de sauvegarde : outils de prévision des crues (lien avec action 2.2), gestion de crise et retours d'expérience (lien avec l'action 3.5), prise en compte du temps de réaction
- d'urbanisme : comment intégrer les risques d'inondation dans les outils ou décisions d'urbanisme (en lien avec axe 4).

Afin que les agents et/ou élus aient une meilleure conscience des risques encourus en cas d'inondation, des formations en eau-vive ou « risques en milieux aquatiques » pourront aussi être proposées.

Des sessions plus théoriques permettront également d'expliquer :

- le fonctionnement des crues du Tarn et de ses affluents,
- les missions et rôles de chacun (GEMAPI notamment),
- les impacts potentiels, les solutions possibles pour s'y adapter (réduction de la vulnérabilité, solutions basées sur la nature, etc.).

## TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du bassin versant.

## MAITRISE D'OUVRAGE

Syndicat Tarn-amont

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Ces formations seront organisées dans le cadre de l'animation du PAPI avec l'appui des partenaires du Syndicat Tarn-amont.
Des formations plus spécifiques pourront être menées par un bureau d'études spécialisé (le cout représente 3 sessions de formation),

## CALENDRIER PREVISIONNEL

| 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|
| x | x | x | x | x | x |

## MONTANT DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT

Action 1.7

| | |
|---|---|
| **Montant de l'action** | **24 000 €TTC** |
| **Maitre d'ouvrage** | **Syndicat Tarn-amont** |

Financement

| | Taux | Montant (€) |
|---|---|---|
| **Syndicat Tarn-amont** | 20 % TTC | 4 800 |
| **État (FPRNM)** | 80 % TTC | 19 200 |

## INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de session de formation organisées – Objectif : 3 à 6 sessions de formation
- Nombre de communes ayant participé (élus et agents)



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

## 1.8. IDENTIFICATION DES ENJEUX DANS L'ESPACE FONCTIONNEL DE LA RIVIERE ET DEFINITION DE STRATEGIES LOCALISEES POUR LA GESTION DE CES ENJEUX

### CONTEXTE

Le bassin versant du Tarn-amont est composé de rivières très dynamiques et puissantes lors des crues et notamment lors des épisodes méditerranéens. La mobilisation et le déplacement de quantités importantes de matériaux alluvionnaires et de bois morts, ainsi que les érosions de berges illustrent la dynamique des rivières de notre territoire.

Pour s'étaler librement, les rivières ont besoin d'un espace de mobilité et de divagation. Les bords du Tarn à partir de Florac ont été conquis et occupés par des activités humaines qui se sont protégées de la rivière. Ainsi des endroits ont été remblayés sur certains secteurs dont on ne connait pas l'espace de mobilité.

Lors des précédents programmes pluriannuels de gestion des milieux aquatiques (PPG), l'espace de mobilité sur la vallée du Tarn et de la Dourbie (zone terminale sur la commune de Millau) a été défini en croisant la géologie, les photos aériennes anciennes et récentes, ainsi que les enjeux présents dans l'espace de fonctionnement du cours d'eau. Les précédents PPG ont œuvré depuis les années 2014 pour restaurer l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau.

- Un **méandre du Tarn sur le site de St-Hilarin** à Rivière-sur-Tarn : un projet global de restauration de l'espace de mobilité est en cours. Ce projet ambitieux de travaux, retenu par l'Agence de l'Eau et la région Occitanie, consiste à la démolition d'un bâtiment en ruine, le retrait des enrochements et d'une vingtaine d'emplacements de camping de bordure de cours d'eau, le remodelage de la berge sur près de 1300m et son recul d'environ 15m.
- A **Saint-Rome-de-Cernon**, des travaux ont été menés en 2019, pour restaurer une zone d'expansion naturelle de crues en rive droite du Cernon (**Espace Jean Gaven**). Une seconde étude de faisabilité a été lancée en 2021, en aval immédiat de ce site sur la rive gauche (site de la SABAR).
- À **St-Georges-de-Luzençon,** des études hydraulique et hydromorphologique ont été réalisées et des scénarios pour la restauration d'une zone d'expansion naturelle de crue ont été proposés. Le **site des stades**, sur la partie amont immédiate du village a été retenu avec des travaux de remodelage des berges sur près de 620m, le retrait d'un merlon de terre, l'enlèvement d'une chaussée et l'aménagement paysager du site (travaux 2023).

Ces opérations combinent des objectifs de réduction de la vulnérabilité aux inondations, la restauration du bon fonctionnement de la rivière et l'amélioration du cadre de vie.

### OBJECTIFS

Réduire l'aléa inondation par la mise en place de solutions fondées sur la nature.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec le programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques (PPG), il s'agit de définir l'espace fonctionnel de la rivière ainsi que d'établir une stratégie de gestion des enjeux sur des secteurs qui n'ont pas encore été étudiés, qui nécessitent des études complémentaires ou d'une animation spécifique. 4 secteurs ont été pré-identifiés :

1/ Le Tarn au niveau de Florac (notamment la partie aval occupée par une zone d'activité) qui n'a pas encore fait l'objet d'étude

2/La vallée du Tarn en aval du Rozier (notamment sur des secteurs occupés par des campings)

3/La partie basse de la vallée de la Dourbie, dans le secteur de Millau (dans la continuité de l'étude en cours pour évaluer la faisabilité d'aménagements de confortements de berges pour réduire les impacts de la mobilité de la Dourbie : enjeux routiers, camping et réseaux (téléphone, eau potable).
4/Le Cernon (notamment sur le secteur dit de la SABAR)

Sur le premier secteur du Tarn, il est proposé de mieux connaître la mobilité naturelle, de déterminer son espace de mobilité dans les secteurs avec des enjeux à partir de Florac et de **définir une stratégie de gestion à l'intérieur de cet espace**.

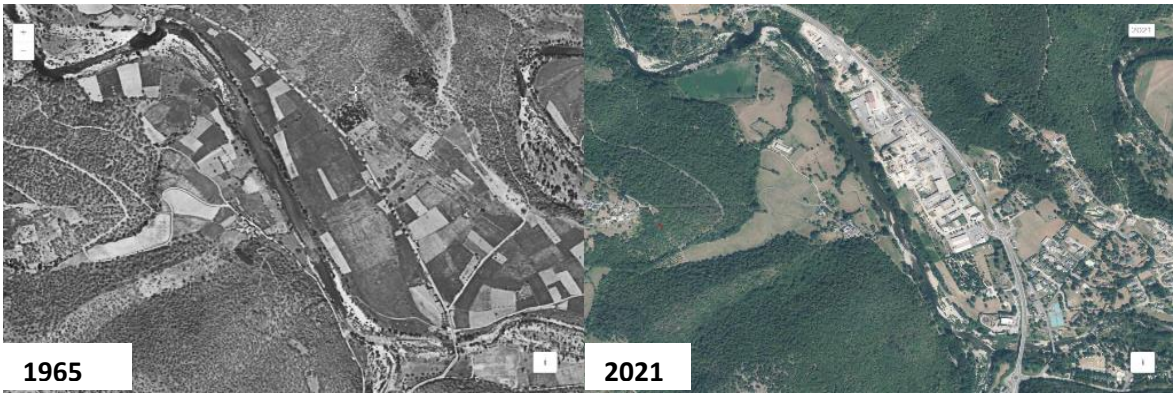


*Figure 1 : évolution des berges du Tarn à Florac entre 1965 et 2021*

Pour ce faire, une étude des données historiques (orthophotos) visant à définir les zones de mobilités du Tarn sera réalisée. Une fois le tracé historique établi, l'objectif est de récolter et d'identifier les enjeux présents (réseaux secs ou humides, voiries, habitations, campings, ouvrages d'arts etc…). Pour les réseaux humides notamment, l'état de vétusté devra être pris en compte (lien avec l'action 5.6). Enfin, un croisement du tracé de la rivière et des enjeux sera fait.

Sur le deuxième secteur du Tarn, l'espace de mobilité est connu. Cependant, une meilleure connaissance des tracés des réseaux humides notamment, l'état de vétusté et une analyse de la dynamique des fronts d'érosion est nécessaire pour définir la stratégie de gestion.

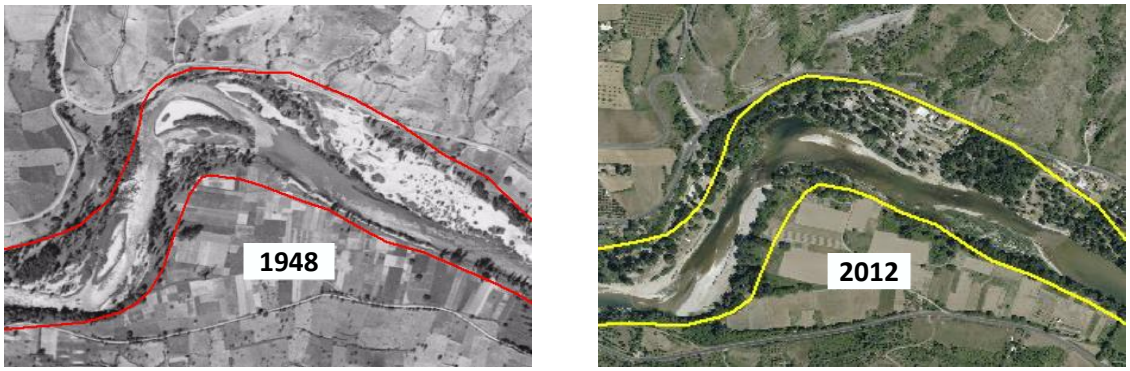


*Figure 2 : évolution des berges du Tarn à Mostuéjouls*

Sur le troisième secteur situé sur la basse vallée de la Dourbie, les études de connaissance sont aujourd'hui exhaustives. Il est mis en avant l'occupation par les campings des espaces de mobilité de la rivière. Une animation spécifique auprès des propriétaires de campings sera menée pour informer, alerter sur les possibilités de reconquête en cas de crue extrême de ces espaces. En fonction de cette animation, une stratégie pourra être dégagée.

Le quatrième secteur situé sur la vallée du Cernon, commune de Saint-Rome-de-Cernon, comprend une ancienne activité industrielle (site dit SABAR) sur un espace remobilisé par remblai et des habitats non-conventionnels ont fait l'objet d'une étude de faisabilité pour la restauration d'une zone d'expansion naturelle des crues. Outre les aspects techniques d'un projet de ZEC, une stratégie d'animation et de recherches de solutions pour la relocalisation des habitants est nécessaire.

De façon générale, des travaux d'optimisation et de réduction de la vulnérabilité pourront être proposés en fonction des opportunités. Ce travail sera mené dans le cadre du PPG MA du Tarn-amont en lien étroit avec le PAPI.

## Territoire concerne

- Traversée de Florac
- Vallée du Tarn
- Basse Dourbie
- Cernon

## Maitrise d'ouvrage

Syndicat Tarn-amont

## Modalites de mise en œuvre

Animation par les chargés de mission milieux aquatiques, avec l'appui de l'équipe projet du PAPI au besoin. Selon les besoins identifiés, une assistance à maitrise d'ouvrage pourra être mobilisée auprès de bureau d'études spécialisé.

## Calendrier previsionnel

| 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|
| x | x | x | x | x | x |

## Montant de l'action et plan de financement

Action 1.8

| | |
|---|---|
| **Montant de l'action** | **36 000 €TTC** |
| **Maitre d'ouvrage** | **Syndicat Tarn-amont** |

Le coût estimatif tient compte, en plus du travail réalisé dans le cadre de l'animation des chargés de mission du Syndicat, d'une assistance à maitrise d'ouvrage pour les 4 secteurs identifiés, notamment pour définir des prospectives sur le futur (8000 €HT par secteur soit 32 000 €HT).

Financement

| | Taux | Montant (€) |
|---|---|---|
| **Syndicat Tarn-amont** | 25 % TTC | 9 000 |
| **État (FPRNM)** | 50% TTC | 18 000 |
| **Agence de l'eau AG** | 15 % HT | 4 500 |
| **Région Occitanie** | 15 % HT | 4 500 |

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre de secteurs étudiés – Objectif : 4 secteurs
- Définition des travaux de protection
- Mobilisation des propriétaires des enjeux



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

## AXE 2 : SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

Lien avec les documents de planification et leurs dispositions et objectifs associés :

| Document cadre | Disposition/Objectif | | Action N° | |
|---|---|---|---|---|
| | | | 2.1 | 2.2 |
| **SDAGE Adour-Garonne 2022-2027** | | PF2 - Renforcer la connaissance pour réduire les marges d'incertitudes, permettre l'anticipation et l'innovation | x | x |
| | | D24 - Améliorer la connaissance et la compréhension du fonctionnement des têtes de bassins hydrographiques | x | x |
| **PGRI Adour-Garonne 2022-2027** (en vert = dispositions communes avec celles du SDAGE) | GO 0 | D0.2 - Renforcer la connaissance pour réduire les marges d'incertitudes, permettre l'anticipation et l'innovation (PF2 du SDAGE) | x | x |
| | GO 2 | D2.4 - Identifier les zones soumises aux crues soudaines ou torrentielles | | x |
| | GO 2 | D2.7 - Développer la culture du risque inondation | | x |
| | GO 3 | D3.2 - Développer les systèmes d'alerte locaux | x | |
| | GO 3 | D3.3 - Améliorer l'anticipation des évènements de pluies intenses | x | x |
| | GO 5 | D5.1 - Améliorer la connaissance et la compréhension du fonctionnement des têtes de bassins hydrographiques (D24 du SDAGE) | x | x |
| **SAGE Tarn-amont** | Enjeu VI | S2.1 - Développer la prévision des crues | x | x |
| **PAPI Tarn-amont 2024-2029 - Stratégie** | | OS3 - Développer une stratégie d'actions spécifiques auprès des gestionnaires des établissements touristiques et de leurs occupants, situés en zone inondable | | x |
| | | OS5 - Améliorer la prévision et l'anticipation des crues rapides et des phénomènes de ruissellement | x | x |



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

## 2.1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU RESEAU DE STATIONS DE SURVEILLANCE SUR LE TERRITOIRE TARN-AMONT

### CONTEXTE

Sur le territoire, les crues des cours d'eau principaux sont surveillées par le réseau de stations consultables sur Vigicrues (https://www.vigicrues.gouv.fr).

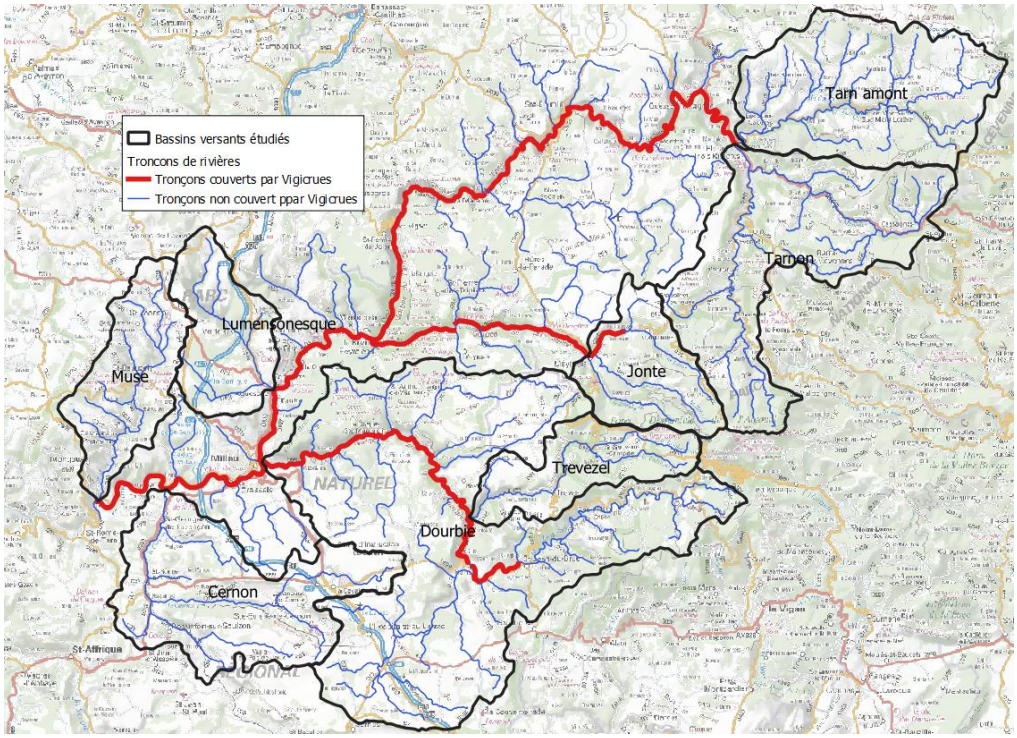


*Figure 3 : tronçons couverts par Vigicrues sur le Tarn-amont, BRLi - étude de faisabilité pour la mise en place de systèmes locaux sur le territoire (PAPI d'intention)*

Cependant 7 secteurs à enjeux ne bénéficient pas de surveillance spécifique : le haut Tarn, le Tarnon, la Jonte, le Trèvezel, le Cernon, la Muse et le Lumensonesque (bassins versants délimités en noir sur la carte ci-dessus). Ces secteurs en têtes de bassin ne sont pas surveillés et nécessitent la mise en place d'un nouveau réseau de stations.

Dans le cadre du PAPI d'intention, une étude a permis d'identifier les nouveaux sites pouvant être équipés de capteurs de mesure des hauteurs d'eau et de pluviomètres. L'installation de ces stations de surveillance, initialement prévue dans le PAPI d'intention a été reportée dans le présent PAPI complet, pour des raisons de calendrier.

| Cours d'eau | Emplacement du système | Communes protégées | Type de système | Couts estimés (€HT) |
|---|---|---|---|---|
| **Haut-Tarn** | Pont de Montvert, sous le pont | Pont de Montvert, Florac | Avertisseur à 2 niveaux | 3 000 |
| **Béthuzon (BV Jonte)** | Pont du Villaret | Meyrueis | Station limnimétrique | 9 000 |
| **Béthuzon (BV Jonte)** | Meyrueis | Meyrueis | Avertisseur à 2 niveaux | 3 000 |
| **Trèvezel** | Usine hydroélectrique du Roquet | Trèves, Nant | Station limnimétrique + pluviographe | 10 000 |
| **Trèvezel** | Trèves, aire de pique-nique de la plage | Trèves, Nant | Avertisseur à 2 niveaux | 3 000 |
| **Cernon** | Lapanouse de Cernon, au niveau du pont | La bastide Pradines, Saint Rome de Cernon, Saint Georges de Luzençon | Station limnimétrique + pluviographe | 10 000 |
| **Soulzon (BV Cernon)** | Tournemire, pont des Peyrounelles, lotissement du Brias | Saint Rome de Cernon, Saint Georges de Luzençon | Station limnimétrique + pluviographe (Échelle limnimétrique installée dans le cadre du PAPI d'intention) | 9 000 |
| **Muse** | Moulibez, colonie de vacances | Saint Rome de Tarn | Avertisseur à 2 niveaux | 3 000 |
| **Muse** | Saint Beauzély, quartier du pont | Saint Rome de Tarn | Avertisseur à 2 niveaux | 3 000 |
| **Muse** | Hameau de Salsac, au niveau du pont | Saint Rome de Tarn | Station limnimétrique | 9 000 |
| **Lumensonesque** | Conclus | Aguessac | Pluviographe | 7 000 |
| **Lumensonesque** | Verrières | Aguessac | Station limnimétrique + pluviographe | 9 000 |

## Objectifs

Améliorer l'anticipation des crues et capitaliser sur les données récoltées.

## Description de l'action

**A - Définition précise du réseau de stations de surveillance**

Sur la base de l'étude de faisabilité réalisée dans le cadre du PAPI d'intention, une définition précise du réseau de surveillance est nécessaire :

- Sites effectivement équipés
- Type de station/capteur (pluviométrique, limnimétrique, caméra, etc.)
- Système de stockage et de transmission de la donnée
- Hydrogrammes-types des crues, des temps de propagation et de l'influence des cumuls pluviométriques (études hydrologiques et hydrauliques)
- Outils de diagnostics hydrologiques en temps réels
- Système de visualisation de la donnée, consultable en ligne ou via une application.



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

Ce réseau de surveillance sera précisé en concertation avec les acteurs locaux.
Une assistance à maitrise d'ouvrage pour la définition précise du réseau, les études hydrologiques et hydrauliques et pour le suivi de sa réalisation sera demandée à un prestataire spécialisé.

**B – Réalisation du réseau : acquisition et installation des équipements**

Il s'agit d'implanter les capteurs et stations de mesures. Les capteurs seront reliés à une centrale d'acquisition qui enregistrera les données et les transmettra à un superviseur.

NB : La maintenance des stations n'étant pas subventionnée, elle n'est pas détaillée dans cette fiche. Cependant, elle devra être intégrée dans la démarche pour assurer la pérennité de mise en œuvre. Le Syndicat n'a pas les moyens humains nécessaires pour assurer cette maintenance qui sera à la charge des communes (maitrise d'ouvrage). Une analyse des modalités de partenariats, de conventionnements, ou à défaut de prestations externes sera réalisée.

**C – Mise en place d'un système d'acquisition des données et de supervision**

Le système d'acquisition des données (stockage et transmission) sera mutualisé à l'échelle du Tarn-amont. Il permettra la capitalisation des données ainsi que leur consultation en temps réel via un site web ou une application. Ces données permettront aussi d'affiner les seuils d'alerte a posteriori.

Les attentes locales concernant le superviseur pourront être définies en fonction des réflexions du groupe de travail sur l'amélioration de la prévision et de l'anticipation des phénomènes de crues (action 2.3).

De plus, une formation des élus et agents à son utilisation sera prévue (lien possible avec l'action 1.7).

Les résultats de cette action viendront alimenter les échanges de l'action 2.2.

**A - Définition précise du réseau de stations de surveillance**

### Territoire concerne

Ensemble du bassin versant.

### Maitrise d'ouvrage

Syndicat Tarn-amont

### Modalites de mise en œuvre

Une assistance à maitrise d'ouvrage pour la définition précise du réseau, les études hydrologiques et hydrauliques et pour le suivi de sa réalisation sera demandée à un prestataire spécialisé.
Acteurs associés : élus et agents des collectivités concernées, services de l'État, service de prévision des crues SPC, services de secours

### Calendrier previsionnel

| 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|
| x | | | | | |

### Montant de l'action et plan de financement

Action 2.1A

| | |
|---|---|
| **Montant de l'action** | **30 000 €TTC** |
| **Maitre d'ouvrage** | **Syndicat Tarn-amont** |

Le coût estimatif tient compte, en plus du travail réalisé dans le cadre de l'animation du PAPI, de la mobilisation d'une assistance à maitrise d'ouvrage (25 000 €HT).

Financement

| | Taux | Montant (€) |
|---|---|---|
| **Syndicat Tarn-amont** | 33 % TTC | 10 000 |
| **État (FPRNM)** | 50% TTC | 15 000 |
| **Région Occitanie** | 20 % HT | 5 000 |

### INDICATEURS DE SUIVI

- Définition du réseau de stations de surveillance et de son système de visualisation
- Nombre de réunions de concertation

## B – Réalisation du réseau : acquisition et installation des équipements

### TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du bassin versant.

### MAITRISE D'OUVRAGE

Syndicat Tarn-amont, communes concernées.

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

L'action fera l'objet d'une prestation de fournitures et de services.

### CALENDRIER PREVISIONNEL

| 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|
| x | x | x | | | |

### MONTANT DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT

Action 2.1B

| | |
|---|---|
| **Montant de l'action** | **120 000 €TTC** |
| **Maitre d'ouvrage** | **Syndicat Tarn-amont** |

Le coût estimatif tient compte, des coûts estimés dans l'étude de faisabilité : fourniture et installation des capteurs et stations de mesure (radar, pluviomètres, branchements, station d'acquisition, coffret de protection, mats, installation de la station d'acquisition, modem, échelles limnimétriques, des enclos avec portillons pourront être nécessaires sur certains sites) 100 000 €HT.

Financement

| | Taux | Montant (€) |
|---|---|---|
| **Syndicat Tarn-amont** | 42 % TTC | 50 000 |
| **État (FPRNM)** | 50% HT | 50 000 |
| **Région Occitanie** | 20 % HT | 20 000 |

### INDICATEURS DE SUIVI

- Installation des stations et mise en service
- Couverture du bassin versant Tarn-amont en termes de surveillance, prévision et alerte des crues et des inondations.

## C – Mise en place d'un système d'acquisition des données et de supervision

### TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du bassin versant.

### MAITRISE D'OUVRAGE

Syndicat Tarn-amont

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

L'action fera l'objet d'une prestation de services.

### CALENDRIER PREVISIONNEL

| 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|
| x | x | x | | | |

### MONTANT DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT

Action 2.1C

| | |
|---|---|
| **Montant de l'action** | **42 000 €TTC** |
| **Maitre d'ouvrage** | **Syndicat Tarn-amont** |

Le coût estimatif tient compte, d'une assistance à maitrise d'ouvrage pour définir le système d'acquisition des données, de la réalisation d'un superviseur et de la formation des agents et élus (35 000€HT)

Financement

| | Taux | Montant (€) |
|---|---|---|
| **Syndicat Tarn-amont** | 42 % TTC | 17 500 |
| **État (FPRNM)** | 50% HT | 17 500 |
| **Région Occitanie** | 20 % HT | 7 000 |

### INDICATEURS DE SUIVI

- Mise en place du système d'acquisition
- Mise à disposition du superviseur et consultation du superviseur
- Formation des élus et agents

## 2.2. CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AMELIORATION DE LA PREVISION ET DE L'ANTICIPATION DES PHENOMENES DE CRUES RAPIDES NOTAMMENT EN SORTIE DES GORGES DU TARN

### CONTEXTE

Le bassin versant du Tarn-amont connait des crues à cinétique relativement rapide, voire torrentielles sur certains affluents. Ces phénomènes nécessitent des équipements adaptés et des analyses parfois empiriques afin d'anticiper du mieux possible leur survenue et déclencher ainsi au bon moment les premières mesures de sauvegarde à travers les PCS.

Ainsi, plusieurs élus et agents de collectivités ont une connaissance empirique des inondations et de leur cinétique, et avaient mis en place leur propre système d'analyse et de prévision avant l'installation des stations Vigicrues ou le déploiement d'APIC. Ces connaissances sont souvent mentionnées sporadiquement dans les PCS, voire ne sont notées dans aucun document officiel, et ne sont pas suffisamment valorisées.

### OBJECTIFS

Améliorer l'anticipation des phénomènes de crues rapides et partager les connaissances.
Etayer les observations empiriques pour mieux décrire et prévoir les phénomènes locaux et mieux utiliser ces observations empiriques dans les documents de gestion de crise

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La présente action vise à constituer un groupe de travail avec pour objectif d'améliorer ces prévisions. Sous animation du Syndicat, le but est de réunir des spécialistes (SPC) et des acteurs de la gestion de crise locale (communes, EPCI, SDIS, services de l'État), afin d'étudier des pistes d'amélioration sur la prévision des crues, sur la base des connaissances empiriques, et de l'analyse des services disponibles (Vigicrues, APIC, alertes météo, etc.). A l'issue de ces échanges, des nouveaux dispositifs organisationnels (notamment sur l'alerte amont-aval) ou de nouveaux équipements pourront être proposés (lien avec l'action 2.1 qui pourra alors faire l'objet d'un avenant à mi-parcours).

### TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du bassin versant.

### MAITRISE D'OUVRAGE

Syndicat Tarn-amont

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

L'animation du groupe de travail sera assurée dans le cadre de l'animation du PAPI.

### CALENDRIER PREVISIONNEL

1ère moitié du PAPI :

| | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Action 0.1 - animation | x | x | x | | | |

Reconduction possible pour la 2nde moitié du PAPI.

### MONTANT DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT

Compris dans l'animation du PAPI.



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

INDICATEURS DE SUIVI

- Réunions du groupe de travail
- Proposition de nouveaux dispositifs
- Mise en œuvre des nouveaux dispositifs



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

## AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE

Lien avec les documents de planification et leurs dispositions et objectifs associés :

| Document cadre | Disposition/Objectif | | Action N° | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | 3.1 | 3.2 | 3.3 | 3.4 | 3.5 |
| **SDAGE Adour-Garonne 2022-2027** | | D20 - Gérer les travaux d'urgence en situation post-crues | | x | | | x |
| **PGRI Adour-Garonne 2022-2027** | GO 2 | D2.4 - Identifier les zones soumises aux crues soudaines ou torrentielles | | | | | x |
| | GO 2 | D2.7 - Développer la culture du risque inondation | | | x | | x |
| | GO 2 | D2.8 - Sensibiliser les maires des communes dotées d'un PPR sur leurs responsabilités et obligations | x | | x | x | |
| | GO 3 | D3.4 - Exploiter les différentes cartographies de zones inondables pour améliorer la gestion de crise | x | | | | |
| | GO 3 | D3.6 - Encourager l'élaboration, la mise à jour et l'expérimentation des PCS dans les communes en zone inondable | x | | x | x | x |
| | GO 3 | D3.11 - Généraliser et capitaliser les retours d'expérience | | | | | x |
| **SAGE Tarn-amont** | Enjeu VI | S2.2 - Favoriser la culture du risque et assurer une cohérence dans les documents de gestion de crise | x | x | x | x | x |
| **PAPI Tarn-amont 2024-2029 - Stratégie** | | OS3 - Développer une stratégie d'actions spécifiques auprès des gestionnaires des établissements touristiques et de leurs occupants, situés en zone inondable | | | | x | |
| | | OS6 - Rendre plus opérationnels les dispositifs de gestion de crise existants, les tester à différentes échelles et les faire évoluer en capitalisant sur les retours d'expérience | x | x | x | x | x |



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

## 3.1. ACTUALISATION DU VOLET INONDATION DES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE (PCS)

### CONTEXTE

Le plan communal de sauvegarde (PCS) permet d'organiser la réponse des services communaux à une crise, et ce de manière opérationnelle. Pour les communes soumises à un risque naturel, la rédaction du PCS est obligatoire et celui-ci doit être mis à jour tous les 2 ans.

Le territoire du Tarn-amont est particulièrement bien couvert par des PCS, en ce qui concerne le risque inondation (communes couvertes par un PPRi). Toutefois, à travers un atelier mené auprès des communes dans le cadre du PAPI d'intention (réunions d'unité géographiques), il en est ressorti que très peu de ces PCS étaient opérationnels et à jour.

Un travail sur l'opérationnalité des PCS apparait nécessaire afin d'atteindre les objectifs liés à la gestion de crise et à la résilience.

### OBJECTIFS

Assurer l'opérationnalité des PCS sur le territoire.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La présente action, en lien également avec les actions 3.2 et 3.3, vise à actualiser le volet inondation des PCS en vigueur et à accompagner les communes n'ayant pas encore réalisé leur PCS. Cet accompagnement sera mené par le Syndicat mais l'élaboration et/ou la mise à jour sera réalisée par chaque commune. Une information sera portée auprès des communes concernées.

Cette actualisation des PCS intégrera notamment la cartographie des enjeux et du risque (qui pourra être fournie par le Syndicat sur la base des dernières connaissances) mais également les annuaires, listings de moyens humains et matériels, les entreprises à risque de pollution, l'organigramme de crise ou encore les fiches procédures. Une trame commune pour les PCS du territoire pourra être proposée par le Syndicat.

Des ateliers de travail groupé ou des échanges individuels seront réalisés avec les communes, des formations spécifiques pourront aussi être programmées si nécessaire (action 1.7). Les services de l'État et les SDIS pourront être associés à ces échanges. Les EPCI seront conviés, en lien avec l'élaboration des PICS (action 3.2). Les ateliers de travail viseront enfin à vulgariser le PCS auprès des élus et agents afin qu'ils puissent être bien formés et informés de leurs objectifs et contenus, et à donner des informations pratiques. La mise en place de réserves communales de sécurité civile pourra être formalisée.

L'accompagnement sera proposé en priorité aux communes n'ayant pas de PCS approuvé ou qui sont en train de l'élaborer (cf. carte ci-dessous).
Une attention particulière sera portée au renforcement et à la coordination entre les plans de continuité d'activités des campings et les PCS.

Une fois les PCS élaborés ou mis à jour, la réalisation d'exercices inondation (prévue dans l'action 3.3) pourra permettre de les tester afin que les communes se familiarisent avec leur mise en œuvre et afin de les faire évoluer vers plus d'opérationnalité si nécessaire.

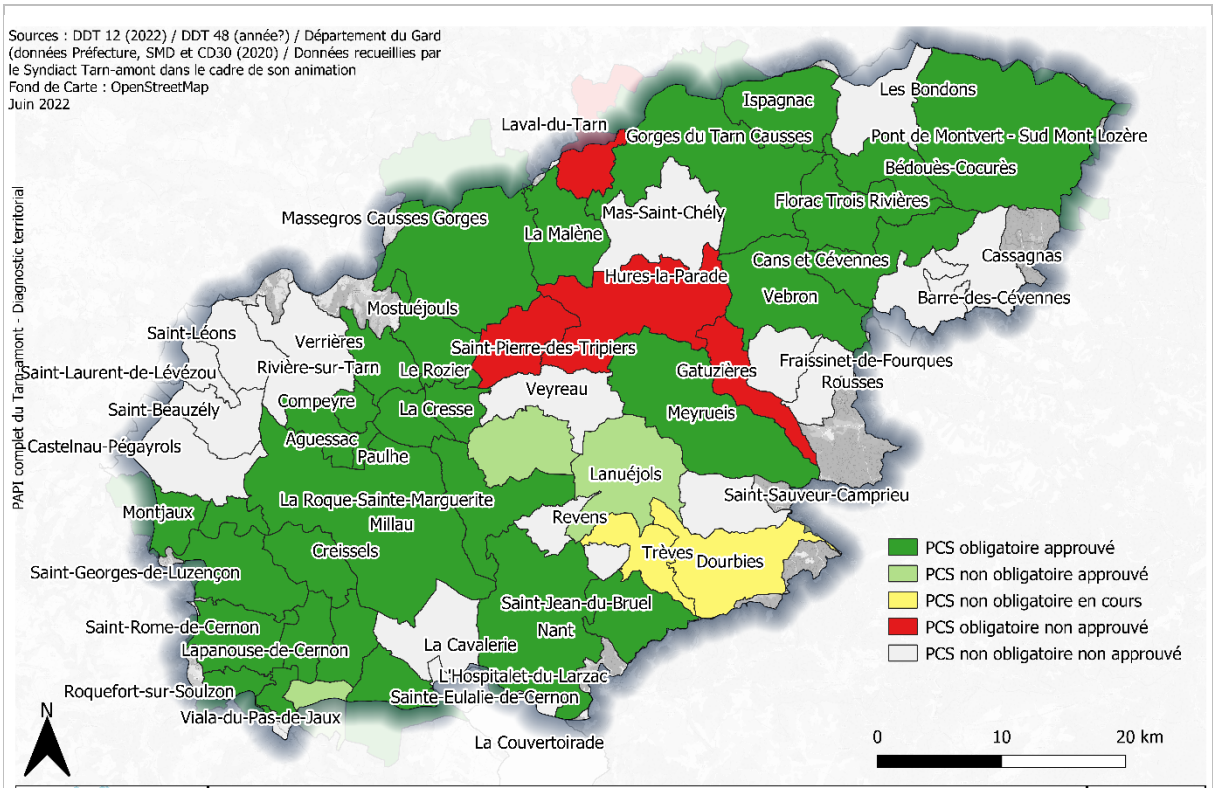


| Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont | **Etat d'avancement des PCS des communes du Tarn-amont** | |
|---|---|---|

La carte ci-dessus correspond à l'analyse du **volet inondation** des PCS, elle ne prend pas en compte le risque feu de forêt intégré par la Loi Matras de 2021.

## Territoire concerne

Ensemble du bassin versant.

## Maitrise d'ouvrage

Communes

## Modalites de mise en œuvre

Animation et coordination : Syndicat Tarn-amont (dans le cadre de l'animation du PAPI) en partenariat avec acteurs de la gestion de crise (DDT(M), SIDPC, SDIS, etc.) et les partenaires locaux (EPCI,départements, etc.).

## Calendrier previsionnel

| 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|
| x | x | x | x | x | x |

## Montant de l'action et plan de financement

L'animation de cette action est comprise dans l'animation du PAPI.

## Indicateurs de suivi

- Nombre de communes accompagnées – Objectif : 41 communes
- Nombre de PCS élaborés et/ou actualisés – Objectif : élaboration de 6 PCS, actualisation de 35 PCS
- Mobilisation des partenaires de la gestion de crise

## 3.2. ACCOMPAGNEMENT POUR L'ELABORATION DU VOLET INONDATION DES PLANS INTERCOMMUNAUX DE SAUVEGARDE (PICS)

### CONTEXTE

Le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) a été introduit par la loi Matras (novembre 2021), et précisé par le décret n°2022-907 du 20 juin 2022. Son élaboration est obligatoire « dès lors qu'au moins une des communes membres est soumise à l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde ». Ce qui est le cas pour les communautés de communes du territoire Tarn-amont, qui doivent disposer d'un PICS d'ici novembre 2026.

Le PICS constitue un nouvel échelon majeur de la gestion de crise qu'il est nécessaire de traiter au même titre que les PCS. Il permet d'organiser la réponse opérationnelle des services intercommunaux à une crise, au profit des communes impactées. Ainsi il organise la coordination de la solidarité intercommunale.

### OBJECTIFS

Élaborer les PICS pour l'ensemble des EPCI du territoire.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

9 EPCI composent le territoire du PAPI Tarn-amont. Tous sont exposés aux risques d'inondation par débordement de cours d'eau, à un degré moindre les Communauté de communes « Lévezou Pareloup », et « Muse et Raspes du Tarn ». La présente action concernera donc prioritairement les 7 autres EPCI. Elle consistera à accompagner les communautés de communes engagées dans la réalisation de leur PICS, en adéquation avec les attentes de la Loi Matras concernant ces nouveaux dispositifs. Cet accompagnera sera ciblé sur le volet inondation des PICS.

Les structures voisines animant un PAPI sur les mêmes communautés de communes, seront concertées, afin de coordonner les différentes actions.

Cette action sera menée dans le cadre de l'animation du PAPI. Le bilan à mi-parcours du PAPI permettra d'envisager de faire appel à une prestation pour l'élaboration des PICS, dans le cadre d'un avenant.

La démarche poursuivie pourra permettre d'associer à chaque PICS les acteurs locaux de la gestion de crise : communes, SDIS, Syndicat, services de l'État. Les gestionnaires des déchets de crise pourront aussi être associés, afin notamment, de mener une réflexion sur les déchetteries en zone inondable et sur la gestion des déchets post-crise. De même que les gestionnaires routiers pour la gestion des franchissements.

Un PICS élaboré devra tenir compte des outils existants (Carto ZIP, APIC, Vigicrues flash, etc.), des plaquettes de présentation pourront être éditées en français et en anglais.

En lien avec l'action 3.3, ces PICS seront testés afin d'en vérifier leur opérationnalité.

### TERRITOIRE CONCERNE

Communautés de communes :

- Cévennes au Mont Lozère
- Gorges Causses Cévennes
- Aubrac Lot causses Tarn
- Causses Aigoual Cévennes
- Millau grands Causses
- Larzac et vallées
- Saint Affricain, Roquefort, Sept Vallons

| MAITRISE D'OUVRAGE | MODALITES DE MISE EN ŒUVRE |
|---|---|
| EPCI | Action menée dans le cadre de l'animation du PAPI. Le bilan à mi-parcours du PAPI permettra d'envisager de faire appel à un prestataire extérieur pour l'élaboration des PICS (avenant au PAPI). |

## CALENDRIER PREVISIONNEL

| 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|
| x | x | x | | | |

## MONTANT DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT

Compris dans l'animation du PAPI.

## INDICATEURS DE SUIVI

- Mobilisation des partenaires
- Nombre de communautés de communes accompagnées – Objectif : 7 EPCI
- Nombre de PICS élaborés – Objectif : 7 PICS



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

## 3.3. ORGANISATION D'EXERCICES REGULIERS DE SIMULATION DE CRISE INONDATION, A DIFFERENTES ECHELLES GEOGRAPHIQUES (COMMUNALES, INTERCOMMUNALES, DEPARTEMENTALES)

### CONTEXTE

L'exercice de simulation de crise constitue à ce jour le moyen le plus efficace pour vérifier l'opérationnalité des dispositifs en place, préparer et former les intervenants à faire face à une crise, et enfin favoriser les échanges et retours d'expérience entre les participants et les observateurs. Ainsi, la loi Matras prévoit l'organisation, tous les 5 ans « d'un exercice associant les communes et les services concourants à la sécurité civile » et, « si possible », la population dans le cadre de la mise en œuvre du PCS ou du PICS.

Les exercices de simulation de crise permettront de tester les PCS (lien avec l'action 3.1), les PICS (lien avec l'action 3.2), mais aussi de tester la réponse du territoire Tarn-amont à l'échelle du bassin versant, à cheval sur plusieurs départements.

### OBJECTIFS

Mettre en œuvre les dispositifs de gestion de crise pour en vérifier leur opérationnalité et favoriser les interactions entre les acteurs de la gestion de crise

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Compte tenu de l'étendue du territoire et des dispositifs existants ou à venir (PCS, PICS), il est proposé à travers cette action la réalisation d'exercices de simulation de crise **inondation** à différentes échelles géographiques : communales, puis intercommunales et enfin interdépartementales : à l'échelle du bassin Tarn-amont.

Les exercices seront mis en œuvre selon le décret d'application de la Loi matras précisant les modalités d'organisation des exercices prévus dans les PCS et PICS (décret n°2022-1532 du 8 décembre 2022). Ainsi, les exercices communaux et intercommunaux pourront être associés aux exercices départementaux de sécurité civile fixés par le préfet de département, de plus les communes et les communautés de communes pourront être associé aux exercices de mise en œuvre du plan ORSEC intéressant leur territoire.

Sur la durée du PAPI, il est proposé de cibler prioritairement les 25 communes les plus exposées au risque inondation ainsi que les 7 EPCI concernés par l'action 3.2.

Un exercice à l'échelle « bassin » sera organisé. Il mobilisera les différents acteurs dans une logique de continuité du cours d'eau et de solidarité amont/aval à l'échelle du bassin versant. Un prestataire extérieur spécialisé sera mobilisé pour l'organisation de cet exercice.

Les exercices organisés pourront s'appuyer sur les exercices ou dispositifs de tests déjà organisés par d'autres structures (organisation d'exercices par la préfecture par exemple). Selon la complexité du dispositif à tester, des exercices pourront être organisés en régie par le Syndicat Tarn-amont, avec l'appui de ses partenaires, des acteurs de la gestion de crise (DDT(M), SIDPC, SDIS, etc.) et des communes ou avec des prestataires extérieurs spécialisés. Lors de chaque exercice, des observateurs pourront participer à l'exercice et contribuer au retour d'expérience établi en fin de chaque exercice. Ces RETEX permettront d'actualiser les dispositifs de crise (PCS, PICS, ORSEC).

Au cours des exercices communaux, et à la demande des collectivités, des acteurs extérieurs pourront être présents et "jouer" l'exercice (industriels, gestionnaires de campings (lien avec action 3.5)).

### TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du bassin versant Tarn-amont.

## Maitrise d'ouvrage

Syndicat Tarn-amont

## Modalites de mise en œuvre

Des exercices seront organisés dans le cadre de l'animation du PAPI. Pour les exercices plus ambitieux, le syndicat sera accompagné par un prestataire.

## Calendrier previsionnel

| 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|
| | x | x | x | x | x |

## Montant de l'action et plan de financement

Action 3.3

| | |
|---|---|
| **Montant de l'action** | **60 000 €TTC** |
| **Maitre d'ouvrage** | **Syndicat Tarn-amont** |

Le coût global est estimé à 60 000 €TTC : le coût des exercices est différent selon qu'il soit organisé à une échelle communale, intercommunale ou bassin sur la base de :

- Exercice communal = 2 500 euros,
- Exercice intercommunal = 8 000 euros,
- Exercice interdépartemental = 15 000 euros

Financement

| | Taux | Montant (€) |
|---|---|---|
| **Syndicat Tarn-amont** | 83 % TTC | 50 000 |
| **Région Occitanie** | 20 % HT | 10 000 |

## Indicateurs de suivi

- Mobilisation des partenaires
- Nombre d'exercices réalisés – Objectifs :
  - 25 exercices communaux
  - 7 exercices intercommunaux
  - 1 exercice interdépartemental
- Partage des retours d'expérience des exercices



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

## 3.4. PORTAGE D'UNE REFLEXION SPECIFIQUE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CAMPINGS ET DES POPULATIONS TOURISTIQUES DANS LES DISPOSITIFS DE GESTION DE CRISE (PCS, PICS)

### CONTEXTE

Le nombre important de campings situés en zone inondable implique une préoccupation spécifique sur ce type d'enjeux et, en complément de l'action 1.6, de mener une réflexion spécifique sur la phase de gestion de crise et la prise en compte des occupants de ces sites.

Dans le cadre de ses missions, le syndicat interagit régulièrement avec les campings. Ainsi des problématiques particulières ont pu être identifiées :

- Les touristes ne connaissant pas les spécificités du territoire ne sont pas informés du risque inondation.
- Les propriétaires et gérants des campings, dont une majeure partie est informée des caractéristiques des épisodes méditerranéens de l'automne, ont été particulièrement surpris par la crue de juin 2020, qui reste dans les esprits.
- L'alerte : les gérants souhaitent « avoir l'information au bon moment » : alerte communale, mise en place d'un système d'alerte spécifique, informations sur les outils à disposition. Certains d'entre eux se sont par ailleurs organisés autour d'un groupe de discussion par messagerie privée afin de se transmettre les alertes dans une logique de solidarité amont/aval.
- Des discussions autour du cadre réglementaire sont récurrentes (zonage PPRi, gestion des mobil homes, gestion des berges, cahiers de prescriptions).

### OBJECTIFS

Prendre en compte les enjeux touristiques dans la gestion de crise.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La présente action vise à organiser des sessions de travail avec les gestionnaires de campings et le Syndicat. Les collectivités locales (communes et EPCI) et les services de secours (SDIS notamment pour tout le volet "évacuation") pourront aussi être associés.
Les objectifs seront de :

- identifier les procédures mises en place dans les cahiers de prescription de sécurité (CPS) et dans les plans de continuité des activités (PCA) et leur cohérence avec les dispositifs de gestion de crise communaux ou intercommunaux.
- identifier dans les PCS les actions à mettre en œuvre pour prendre en charge les populations touristiques et mettre ces données en adéquation avec les capacités d'hébergement identifiées dans les PCS/PICS.

De plus, à travers ces groupes de réflexion, il s'agira d'impulser une dynamique auprès des gestionnaires de camping afin de pérenniser ou formaliser le groupe d'alerte existant entre les gestionnaires. Ce dispositif pourra le cas échéant être intégré dans les procédures de vigilance mises en place aux niveaux des communes et EPCI.
Cette action pourra être menée en lien avec l'action 1.6 (rencontre thématique spécifique).

### TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du bassin versant.

| MAITRISE D'OUVRAGE | MODALITES DE MISE EN ŒUVRE |
|---|---|
| Syndicat Tarn-amont | Action réalisée dans le cadre de l'animation du PAPI. Seront associés : les campings et représentants de |

| | |
|---|---|
| | fédérations, les collectivités locales (communes et EPCI), les services de l'État et les services de secours. |

## CALENDRIER PREVISIONNEL

| 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|
| x | x | x | x | x | x |

## MONTANT DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT

L'animation de cette action est comprise dans l'animation du PAPI.

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Mobilisation des partenaires
- Nombre de réunions organisées
- Nombre de campings mobilisés

Pour rappel, nombre total de campings en zone inondable : 85

## 3.5. FAVORISER L'ELABORATION DE RETOURS D'EXPERIENCES (RETEX) COMMUNAUX EN CAS D'INONDATION ET CREER UNE PROCEDURE DE GESTION POST-CRISE

### CONTEXTE

Les RETEX constituent une étape majeure de la post-crise car ils vont permettre d'établir le bilan de l'évènement survenu, d'en tirer des conclusions (positives comme négatives) et ainsi de permettre une évolution et une amélioration des procédures de gestion de crise en vigueur.

### OBJECTIFS

Accompagner et harmoniser la production de RETEX sur le territoire en cas d'inondation.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action portée par le Syndicat, vise à définir une procédure de gestion post-crise inondation, dans le but de compiler des connaissances sur les phénomènes locaux, des repères de crues, et d'améliorer la gestion de crise locale (via les PCS et PICS notamment).

Les fiches procédures produites dans le cadre de l'action 1.3 seront capitalisées et analysées par le Syndicat et ses partenaires après un évènement donné pour établissement des RETEX :

- relevés des dommages,
- identification des Plus Hautes Eaux et laisses de crue,
- évaluation de la gestion de crise,
- etc.

Étant les plus proches du terrain, des formations seront proposées aux acteurs locaux (élus, employés municipaux, etc.) pour apprendre à remplir, analyser et compiler les fiches procédures (action 1.7).

Après une crue, le Syndicat Tarn-amont se mobilisera aux coté des communes afin de les accompagner dans l'analyse et l'évolution de leur réponse à la crise.

### TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du bassin versant.

### MAITRISE D'OUVRAGE

Syndicat Tarn-amont

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Action réalisée dans le cadre de l'animation du PAPI.

### CALENDRIER PREVISIONNEL

| 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|
| x | x | x | x | x | x |

### MONTANT DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT

L'animation de cette action est comprise dans l'animation du PAPI.

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Accompagnement des communes après une crue
- Évolution des PCS
- Élaboration de retours d'expérience post-crues

## AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS L'AMENAGEMENT ET L'URBANISME

Lien avec les documents de planification et leurs mesures associées :

| Document cadre | Disposition/Objectif | | Action N° | |
|---|---|---|---|---|
| | | | 4.1 | 4.2 |
| **SDAGE Adour-Garonne 2022-2027** | | A28 - Faciliter l'intégration des enjeux de l'eau au sein des documents d'urbanisme, le plus en amont possible en en associant les structures ayant compétence dans le domaine de l'eau | x | x |
| | | A31 - Limiter l'imperméabilisation nouvelle des sols et le ruissellement pluvial et chercher à désimperméabiliser l'existant | x | |
| | | D51 - Adapter les projets d'aménagement en tenant compte des zones inondables | x | x |
| | | D52 - Étudier des scenarii alternatifs aux ouvrages de protection contre les inondations | | x |
| **PGRI Adour-Garonne 2022-2027** (en vert = dispositions communes avec celles du SDAGE) | GO 1 | D1.3 - Faciliter l'intégration des enjeux de l'eau au sein des documents d'urbanisme, le plus en amont possible en en associant les structures ayant compétence dans le domaine de l'eau (A28 du SDAGE) | x | x |
| | GO 2 | D2.6 - Diffuser la connaissance | x | |
| | GO 2 | D2.7 - Développer la culture du risque inondation | x | |
| | GO 4 | D4.3 - Améliorer la prise en compte du risque d'inondation par débordement de cours d'eau ou submersion marine dans les documents d'urbanisme | x | x |
| | GO 4 | D4.4 - Améliorer la prise en compte du risque d'inondation par ruissellement (urbain et rural) dans les documents d'urbanisme et lors de nouveaux projets | x | |
| | GO 4 | D4.9 - Adapter les projets d'aménagement en tenant compte des zones inondables | x | |
| | GO 6 | D6.3 - Étudier des scenarii alternatifs aux ouvrages de protection contre les inondations (D52 du SDAGE) | | x |
| **SAGE Tarn-amont** | Enjeu VI | S1.1 - Veiller à la cohérence entre les PPRi | x | x |



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Contrat de Rivière Tarn-amont 2019-2024** | | Action C2 - Accroitre les liens avec les documents d'urbanisme | x | |
| **PPG des milieux aquatiques du Tarn-amont 2023-2027 - Objectifs** | | F.1 - Accompagner les usagers, riverains, collectivités et initiatives locales | x | x |
| **PAPI Tarn-amont 2024-2029 - Stratégie** | | OS4 - Partager la connaissance des zones inondables (débordement et ruissellement) et des enjeux exposés auprès du public et des acteurs de l'urbanisme | x | |
| | | OS7 - Renforcer la prise en compte des risques inondation par débordement et ruissellement, et promouvoir les nouvelles solutions fondées sur la nature et la désimperméabilisation des sols dans un contexte de changement climatique | x | x |



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

## 4.1. FAVORISER LA PRISE EN COMPTE DES PROBLEMATIQUES LIEES AUX INONDATIONS ET AUX RUISSELLEMENTS PAR LES PROFESSIONNELS DE L'URBANISME, Y COMPRIS L'IMPERMEABILISATION ET LE TRAITEMENT PLUVIAL

### CONTEXTE

Un accompagnement des professionnels de l'urbanisme est nécessaire pour favoriser la prise en compte des risques d'inondation (par débordement de cours d'eau et par ruissellement) dans les documents afférents. De plus les thématiques liées à l'imperméabilisation (et/ou désimperméabilisation) et au traitement pluvial sont étroitement liée avec les problématiques liées aux inondations. Cette thématique est fortement ressortie lors de l'atelier de concertation du 7 juillet 2022 et les participants ont évoqué des besoins dans notamment :

- l'accompagnement des services d'urbanisme pour mieux comprendre les PPRi, leur zonage et leur règlement afin de mieux instruire les dossiers de » construction dans les zones inondables,
- une meilleure prise en compte des risques de ruissellement,
- une meilleure intégration du risque d'inondation dans les opérations de renouvellement urbain,
- une meilleure sensibilisation des lotisseurs sur la gestion des eaux pluviales et sur l'imperméabilisation des sols.

Le territoire est couvert par 12 PPRi différents. Celui du Tarn en Aveyron est en cours de finalisation et regroupera ceux de « Tarn-amont, 2005 », « Tarn-amont 2, 2011 » et « Tarn-amont Millau, 2004 ». Outre une évolution des zones inondables et des niveaux d'eau, ce nouveau PPRi devrait notamment renforcer la prise en compte des ravins dans le risque inondation. Un accompagnement auprès des élus, agents de l'urbanisme et professionnels semble nécessaire pour accompagner sa mise en œuvre. De plus la révision de celui du Haut Tarn, Tarnon, Mimente (2014) est actuellement à l'étude par les services de l'État.

En ce qui concerne les documents d'urbanisme, le PLU le Florac est en cours de révision (approbation prévue à l'été 2024). D'autre part, le PLUI-HD de la communauté de communes de Millau grands Causses identifie deux orientations d'aménagement et de programmation (OAP) en zone inondable :

- l'OAP de Millau plage à Millau, qui vise à structurer l'offre d'équipements existants et permettre le développement d'une nouvelle offre d'équipements et de loisirs,
- l'OAP de Saint Hilarin à Rivière sur Tarn, qui englobe l'aménagement et la revalorisation touristique du site en lien avec le réaménagement des berges – accompagnement pour la partie réaménagement des berges en cours dans le cadre du PPG (programme pluriannuel de gestion) Tarn-amont,
- à noter que l'OAP Gandalou – qui prévoit une offre de logements diversifiée sur 6 Ha – n'est pas à proprement parler en zone inondable, mais le lotissement préexistant (au sud de la zone concernée) a déjà connu des dégâts à cause de ruissellements lors d'épisode pluvieux intenses en 2020.

D'autre part, plusieurs projets de désimperméabilisation des sols urbains sont en cours sur le territoire. La ville de Millau a plusieurs projets, notamment la désimperméabilisation des cours d'écoles, la création de la place des Sablons et l'aménagement de la zone de stationnement du nouveau Parc des Sports. Des travaux ont été réalisé au niveau de la maison du tourisme de Florac et de son parking, et une étude est en cours pour la place de l'Ormeau à Aguessac (travaux prévus courant 2023).

Le schéma directeur d'eaux pluviales de la communauté de communes de Millau grands Causses et actuellement en cours d'élaboration.

### OBJECTIFS

Mieux prendre en compte le risque inondation dans l'aménagement existant et futur du territoire.
Favoriser une meilleure intégration des risques d'inondation et de leur connaissance dans les PLU.
Favoriser une meilleure instruction des dossiers de construction dans des zones potentiellement à risque, notamment sur des territoires non couverts par des PPRi ou des portés à connaissance.

Réduire l'imperméabilisation des sols et les ruissellements associés.
Améliorer la prise de conscience de l'impact de chacun sur les ruissellements urbains.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action portée par le Syndicat Tarn-amont vise à **animer un groupe de travail** avec les élus et agents des services urbanisme des communes et EPCI sur les modalités de prise en compte du risque inondation (par débordement de cours d'eau et par ruissellement) dans les documents d'urbanisme (PPRi, PLU, Porté à connaissance, etc.). Les réflexions issues de ce groupe de travail permettront d'affiner et de compléter les actions proposées sur le sujet. Ces ateliers seront des lieux d'échanges permettant également d'évoquer des retours d'expérience, bonnes pratiques ou cas particuliers rencontrés.

Il s'agit à minima de :

- Accompagner la mise en œuvre du nouveau PPRi du Tarn en Aveyron (communes de Rivière sur Tarn, La Cresse, Paulhe, Compeyre, Aguessac, Millau, Creissels), et de favoriser son appropriation par les acteurs locaux. De même que d'accompagner les réflexions autour de la révision du PPRi du « Haut Tarn, Tarnon, Mimente ».
- En complément des formations des élus et agents des collectivités prévues dans l'action 1.7, de leur fournir des outils sur la façon d'adapter l'existant au risque inondation, notamment par le biais des mesures de réduction de la vulnérabilité (lien avec axe 5). L'objectif sera de fournir suffisamment d'éléments de connaissances (techniques, règlementaires, budgétaires, etc.) pour que les services urbanisme puissent privilégier autant que possible des dispositifs de désimperméabilisation des sols ou de compensation/solutions basées sur la nature dans les nouvelles opérations.
- D'accompagner la diffusion des outils de communication spécifiques élaborés dans le cadre de l'action 1.4. Et notamment :
    - Auprès des particuliers pour les sensibiliser sur les effets néfastes que peuvent avoir des aménagements sur le ruissellement (ex : clôtures, murets, etc.) et sur la nécessité de l'entretien des axes de ruissellement à proximités du domiciles (rigoles, etc.),
    - Auprès des lotisseurs et aménageurs pour leur fournir des informations sur le ruissellement pluvial et les moyens de gestion possibles (solutions douces, ouvrages civils, etc.).

## TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du bassin versant.

## MAITRISE D'OUVRAGE

Syndicat Tarn-amont

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Action réalisée dans le cadre de l'animation du PAPI.
Organisation de sessions annuelles.

## CALENDRIER PREVISIONNEL

| 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|
| x | x | x | x | x | x |

## MONTANT DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT

L'animation de cette action est comprise dans l'animation du PAPI.

## INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de réunions du groupe de travail – Objectif : 1 par an
- Participation aux réunions liées aux PPRi, aux PLU et à l'urbanisation de secteurs particuliers, aux projets de desimperméabilisation, et aux schémas directeurs d'eaux pluviales.



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

## 4.2. ACCOMPAGNER LES DEMARCHES DE REVISION DES PPRI DU TERRITOIRE ET LEUR APPLICATION

### CONTEXTE

La maîtrise de l'évolution de l'urbanisation en zone inondable est un prérequis à la mise en œuvre d'une politique de prévention du risque inondation sur un territoire. Elle passe par une approche globale de l'aménagement du territoire et une maîtrise de la gestion de l'espace.

Ainsi une politique de gestion du risque d'inondation doit pouvoir s'appuyer sur une réglementation de l'occupation du sol adaptée, permettant de ne pas augmenter la vulnérabilité en zone inondable. Les PPRi répondent à cet objectif et permettent de fixer les règles en matière de développement de l'urbanisme en lien avec la présence du risque inondation. Ils constituent également un préalable indispensable à la mise en place de nombreuses mesures de prévention (Plans communaux de sauvegarde, stations de mesures, mesures de réduction de la vulnérabilité, côte altimétrique de la crue de référence, etc.)

En l'absence de PPRi, des études d'aléas ou des études hydrogéomorphologiques peuvent permettre de préciser le risque inondation.

Plusieurs PPRi sont en cours de révision sur le territoire :

- Le « PPRi du Tarn » sur la partie Aveyronnaise du Tarn, qui remplacera à termes les PPRi « Tarn-amont, 2005 » « Tarn-amont 2, 2011 » et « Tarn-amont, Millau, 2004 ». Il sera soumis à enquête publique dans le courant de l'automne 2023 (date prévisionnelle)
- Le PPRi du « Haut-Tarn, Tarnon, Mimente » 2014, sur les communes de Pont de Montvert – Sud Mont Lozère, Cans et Cévennes, et Vébron (Lozère).

Le porté à connaissance de l'étude hydrogéomorphologique réalisée dans le cadre du PAPI d'intention sur les secteurs de Trèves et de Dourbies pourra aussi être accompagné, ainsi que toute autre démarche future en lien avec le zonage du risque inondation menée sur le Tarn-amont.

### OBJECTIFS

Adapter l'urbanisation dans les zones inondables dans une démarche de résilience.
Mieux prendre en compte le risque inondation dans l'aménagement du territoire.
Accompagner l'application des PPRi.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit d'accompagner les démarches sur le territoire :

- Participations aux réunions techniques
- Participation aux réunions publiques
- Organisation/participation à des ateliers de travail, avec les communes les gestionnaires de campings, et les riverains, etc.

### TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du bassin versant.

Et plus précisément :

- Secteur concerné par la révision du PPRi du Tarn : communes de Rivière-sur-Tarn, Compeyre, Paulhe, Aguessac, Millau, et Creissels
- Secteur concerné par la révision du PPRi en Lozère : de Pont de Montvert – Sud Mont Lozère, Cans et Cévennes, Vébron



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

| MAITRISE D'OUVRAGE | MODALITES DE MISE EN ŒUVRE |
|---|---|
| Syndicat Tarn-amont | Action réalisée dans le cadre de l'animation du PAPI, en lien étroit avec les services de l'État en charge de la révision des PPRi (DDT(M)). |

## CALENDRIER PREVISIONNEL

| 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|
| x | x | x | x | x | x |

## PLAN DE FINANCEMENT

L'animation de cette action est comprise dans l'animation du PAPI.

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre de réunions et d'ateliers organisés et/ou participés

## AXE 5 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

Lien avec les documents de planification et leurs mesures associées :

| Document cadre | Disposition/Objectif | | Action N° | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | 5.1 | 5.2 | 5.3 | 5.4 | 5.5 | 5.6 |
| **SDAGE Adour-Garonne 2022-2027** | | PF1 - Sensibiliser sur les risques encourus, former et mobiliser les acteurs du territoire | x | x | x | | x | |
| | | PF3 - Développer les démarches prospectives, territoriales et économiques | x | x | x | x | | x |
| | | D52 - Étudier des scenarii alternatifs aux ouvrages de protection contre les inondations | x | x | x | x | | x |
| **PGRI Adour-Garonne 2022-2027** (en vert = dispositions communes avec celles du SDAGE) | GO 0 | D0.1 - Sensibiliser sur les risques encourus, former et mobiliser les acteurs du territoire | x | x | x | | x | |
| | GO 0 | D0.3 - Développer les démarches prospectives, territoriales et économiques | x | x | x | x | | x |
| | GO 2 | D2.5 - Développer la connaissance des enjeux | x | x | x | | x | |
| | GO 2 | D2.7 - Développer la culture du risque inondation | x | x | x | | x | |
| | GO 3 | D3.7 - Promouvoir l'élaboration des PPMS | | | x | | | |
| | GO 4 | D4.8 - Développer la réalisation de diagnostics de vulnérabilité et accompagner la réalisation des travaux correspondants | x | x | x | x | | x |
| | GO 6 | D6.3 - Étudier des scenarii alternatifs aux ouvrages de protection contre les inondations | x | x | x | x | | x |
| **SAGE Tarn-amont** | Enjeu VI | S2.2 - Favoriser la culture du risque et assurer une cohérence dans les documents de gestion de crise | x | x | x | x | | |
| **PAPI Tarn-amont 2024-2029 - Stratégie** | | OS3 - Développer une stratégie d'actions spécifiques auprès des gestionnaires des établissements touristiques et de leurs occupants, situés en zone inondable | | x | | | | |
| | | OS8 - Poursuivre les démarches engagées sur la réduction de la vulnérabilité et améliorer la résilience du territoire par la mise en œuvre des mesures structurelles | x | x | x | x | x | x |



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

## PREAMBULE A L'AXE 5

Les démarches de diagnostics de vulnérabilité testées dans le cadre du PAPI d'intention (habitations, bâtiments publics et activités économiques) ont permis d'identifier les conditions nécessaires à leur bonne progression.

Ainsi ces démarches nécessitent :

- un pilotage structuré et une animation importante
- un plan de communication dédié afin de faire connaitre la démarche
- un suivi des dossiers optimisé depuis la prise de RDV pour les diagnostics jusqu'au solde du dossier de demande de subvention et la réalisation des travaux.
- L'élaboration de supports types pour les documents tels que les plans familiaux de mise en sureté PFMS, les plans particuliers de mise en sureté PPMS et les plans d'organisation et de mise en sureté POMSE. Ces documents permettent d'organiser la réponse à un évènement d'une structure donnée (foyer, entreprise, camping, école, etc.).

Afin d'assurer les bonnes conditions pour le déploiement d'une démarche globale de réduction de la vulnérabilité à l'échelle du Tarn-amont, une coordination entre les différentes démarches (habitation, bâtiments publics, activités économiques) sera recherchée.

Les besoins nécessaires à chaque typologie d'enjeux, notamment en termes d'animation et de communication, sont intégrés aux fiches actions correspondantes.

Il s'agira notamment de créer les supports et les outils nécessaires au déploiement de la démarche, d'assurer l'animation du dispositif auprès des différents acteurs du territoire et d'organiser une campagne de communication régulière dès le lancement de l'axe 5.

Des guides pour organiser la réponse d'une structure lors d'un événement seront élaborés et diffusés :

- plan familial de mise en sureté PFMS (déjà élaboré dans le cadre du PAPI d'intention)
- plan d'organisation et de mise en sureté POMSE
- plans particuliers de mise en sureté PPMS pour les écoles
- etc.

Il s'agira aussi d'envisager la mise en place un **guichet unique** pour le suivi des dossiers : constitution d'un dossier de demande de subvention type pour les trois départements concernés et centralisation des démarches par le syndicat Tarn-amont, notamment.

Des réunions annuelles pourront être organisées sous forme de comité de pilotage afin d'assurer le suivi, la coordination et le pilotage des différentes démarches de réduction de la vulnérabilité des enjeux. Des points d'information réguliers pourront aussi être faits lors des réunions d'unité géographiques organisées par le Syndicat Tarn-amont.

Le chargé de mission supplémentaire de l'équipe projet pourrait être affecté spécifiquement à cet axe. Un accompagnement sur la communication dédiée aux démarches de réduction de la vulnérabilité sera mobilisé auprès de professionnels.

## 5.1. REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES HABITATIONS

### CONTEXTE

Sur le territoire du SMBV Tarn-amont près de 430 habitations sont exposées au scénario fréquent d'inondation, dont les 2/3 sont situées dans les communautés de communes de Millau Grands Causses et de Gorges Causses Cévennes. Concernant le scénario de référence (scénario moyen), ce sont plus de **2000 habitations qui sont exposées**, ce qui représente près de 10% des bâtis résidentiels du territoire et près de 5 750 habitants.

Au total, le nombre de personnes vivant en zone inondable (scénario extrême) est autour de 11 400 personnes soient ¼ des habitants du bassin versant du Tarn-amont.

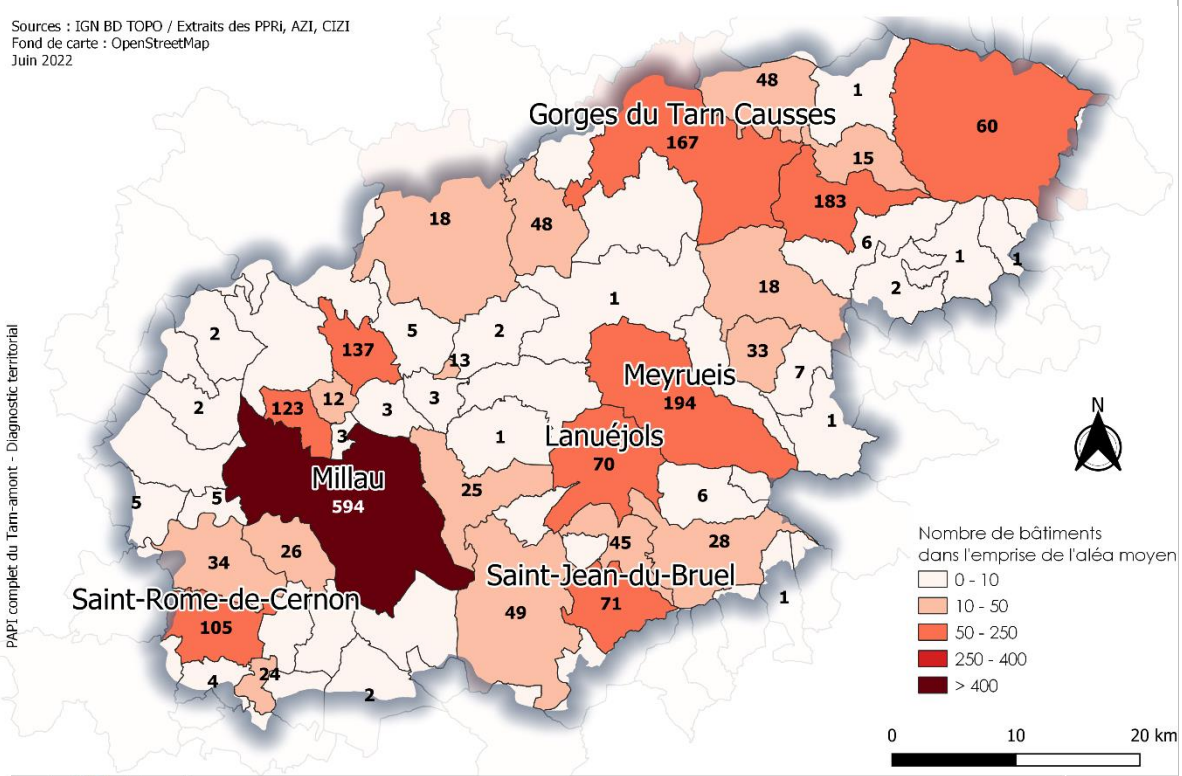


Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont | **Exposition du bâti résidentiel à l'aléa moyen** | 1

Lors du PAPI d'intention, des diagnostics de vulnérabilité ont été proposés à 870 foyers recensés, en première approche, en **zones à risque fort d'un PPRi**. Au final ce sont 51 foyers qui ont pu bénéficier d'un diagnostic et de préconisations adaptées pour réduire leur vulnérabilité, ainsi qu'un livret de Plan familial de mise en sureté (PFMS) et de consignes pour le remplir.
En ce qui concerne la mise en œuvre des mesures et travaux, seules les habitations dans une zone de PPRi avec des **mesures obligatoires** ont pu être éligibles aux subventions du Fonds Barnier dans le cadre du PAPI d'intention, les autres seront traitées dans le cadre du présent PAPI complet.

### OBJECTIFS

Réduire la vulnérabilité des enjeux.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

**A - Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des habitations individuelles et collectives et assistance pour la mise en place des travaux**

Le syndicat Tarn-amont prévoit de déployer plus largement le dispositif de réduction de la vulnérabilité des habitations et ainsi de proposer des diagnostics de vulnérabilité à l'ensemble des habitations situées en zone inondable sur le territoire (PPRi et hors PPRi) soit plus de 2000 habitations. L'aléa sera qualifié en fonction de l'étude disponible la plus précise ou sur la base d'évènements vécus.

Un diagnostic comprendra : une visite sur site par un diagnostiqueur, des levés topographiques par un géomètre, un rapport de diagnostic évaluant les vulnérabilités de l'habitation (vulnérabilité du bâti, vulnérabilité humaine, vulnérabilité des réseaux et vulnérabilité matérielle) ainsi que des propositions de mesures concrètes pour réduire ces vulnérabilités. Les propriétaires souhaitant mettre en œuvre des mesures pourront être accompagnés dans la mise en œuvre des travaux et notamment pour les demandes de subvention. Chaque foyer se verra aussi remettre un plan familial de mise en sureté (PFMS).

La mise en œuvre de la démarche de réduction de la vulnérabilité des habitations se déroulera selon plusieurs étapes :

- étape 1 : recensement des habitations situées en zone inondable (aléa de référence) sur le territoire, constitution de la base de données avec les coordonnées des propriétaires,
- étape 2 : diffusion de l'information aux propriétaires concernés, campagne de communication (courrier, flyer, affichage en mairie, articles de presse page web dédiée),
- étape 3 : recensement des personnes intéressées et prises des rendez-vous pour les visites techniques,
- étape 4 : réalisation des diagnostics (entretien, mesures spécifiques et levés topographiques),
- étape 5 : rédaction et remise des rapports,
- étape 6 : accompagnement pour les travaux.

Pour s'assurer de l'atteinte des objectifs, le déploiement de cette action s'appuiera sur une **campagne de communication régulière.** Cette dernière devra faciliter le « bouche à oreille », l'implication des mairies et notamment via leur relais de l'information. Une lettre de la préfecture rappelant le caractère obligatoire des mesures sera aussi envisagée.
La mise en place d'un **guichet unique** permettra le suivi des dossiers et des demandes de subvention.

L'objectif est de diagnostiquer 20% des habitations en zone inondable, soit **400 diagnostics**.
Une assistance et une aide à la rédaction de documents pour la réalisation de travaux de 15% des dossiers concluant à la mise en œuvre de mesures est envisagé, soit **60 dossiers**.

En lien avec les autres actions du présent PAPI et pour faire suite aux actions du PAPI d'intention, les diagnostics seront aussi proposés aux propriétaires de biens des secteurs suivants :

- Quartier de Salabuau, La Bourg, Rivière-sur-Tarn,
- Secteur du Ladoux, et Saint Germain, Millau,
- Gandalou et autres ravins de Millau,
- Commune de Verrières.

**B – Conduite des travaux et mise en place des mesures pour la réduction de la vulnérabilité sur les biens à usage d'habitation**

Il s'agit de la mise en œuvre des travaux préconisés dans le cadre des diagnostics, par les propriétaires des biens. Cette action comprend :

- les travaux qui seront préconisés dans le cadre du présent PAPI : 15% des dossiers concluant à la mise en œuvre de mesures soit **60 dossiers,**
- les travaux qui n'ont pas pu être réalisés dans le cadre du PAPI d'intention : **9 dossiers.**

## A - Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des habitations individuelles et collectives et assistance pour la mise en place des travaux

### Territoire concerne

Ensemble du bassin versant.

### Maitrise d'ouvrage

Syndicat Tarn-amont

### Modalites de mise en œuvre

Le pilotage sera assuré par l'équipe projet.
La réalisation des diagnostics sera confiée à un prestataire spécialisé.

Le bilan à mi-parcours du PAPI permettra de proposer une action plus conséquente dans un avenant si cette action est positive.

### Calendrier previsionnel

| 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|
| x | x | x | x | x | x |

La première année sera consacrée aux phases préparatoires de la démarche : élaboration du plan de communication, constitution de la base de données, etc.

### Montant de l'action et plan de financement

Action 5.1A

| | |
|---|---|
| **Montant de l'action** | **492 000 €TTC** |
| **Maitre d'ouvrage** | **Syndicat Tarn-amont** |

| | Nombre | Coût unitaire €HT | Montant €HT | Montant €TTC |
|---|---|---|---|---|
| Concertation et déploiement technique de la démarche | 1 | 10 000,00 € | 10 000,00 € | 12 000,00 € |
| Campagne de communication | 1 | 35 000,00 € | 35 000,00 € | 42 000,00 € |
| Réalisation de diagnostic de bâti individuel ou de parties communes d'habitat collectif | 400 | 800,00 € | 320 000,00 € | 384 000,00 € |
| Assistance pour la mise en œuvre des travaux | 60 | 750,00 € | 45 000,00 € | 54 000,00 € |
| **TOTAL** | | | **410 000,00 €** | **492 000,00 €** |



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

Financement

| | Taux | Montant (€) |
|---|---|---|
| **Syndicat Tarn-amont** | 33 % TTC | 164 000 |
| **État (FPRNM)** | 50 % TTC | 246 000 |
| **Région Occitanie** | 20 % HT | 82 000 |

## INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de diagnostics réalisés – Objectif : 400
- Nombre de PFMS distribués – Objectif : 400
- Nombre d'accompagnements travaux réalisés – Objectif : 60



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

**B – Conduite des travaux et mise en place de mesures pour la réduction de la vulnérabilité sur les biens à usage d'habitation**

## TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du bassin versant.

## MAITRISE D'OUVRAGE

Propriétaires des biens

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Les propriétaires pourront être assistés dans leurs démarches pour la mise en œuvre des travaux par un spécialiste (prestataire spécialisé ou Syndicat Tarn-amont).

## CALENDRIER PREVISIONNEL

| 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|
| x | x | x | x | x | x |

Les travaux préconisés dans le cadre du PAPI d'intention pourront être réalisé dès la 1ere année.

## MONTANT DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT

Action 5.1B

| | |
|---|---|
| **Montant de l'action** | **414 000 €TTC** |
| **Maitre d'ouvrage** | **Propriétaires des biens** |

Une enveloppe moyenne de 5000 €HT de travaux est prévue par dossier, soit un total de 345 000 €HT.

Financement

| | Taux | Montant (€) |
|---|---|---|
| **Propriétaires des biens** | 20 % TTC | 82 200 |
| **État (FPRNM)** | 80 % TTC | 331 200 |

## INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de bâti ayant mise en œuvre des travaux de réduction de la vulnérabilité – Objectif : 60
- Part des habitations ayant mis en œuvre des mesures – Objectif : 15% des diagnostics

## 5.2. REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES ACTIVITES ECONOMIQUES

### CONTEXTE

On compte près de 850 entreprises en zone inondable (aléa moyen de référence) sur le territoire. Les deux communes les plus touchées sont celles de Millau et de Florac-Trois-Rivières, qui représentent les deux pôles économiques majeurs du Tarn-amont. Millau comprend 364 entreprises touchées pour un évènement moyen, installées en rive droite du Tarn ou à proximité des ravins et notamment du Ladoux.

À l'échelle des communautés de communes, c'est celle de Gorges Causses Cévennes qui compte le plus d'entreprises inondables pour une **crue fréquente** (70 entreprises, NB : 39 pour la CC Millau Grands Causses).

Dans le cadre du PAPI d'intention, une opération pilote de diagnostics de vulnérabilité a été testée sur le territoire de la Communauté de communes de Millau Grands Causses : 20 diagnostics « rapides » ont été réalisés par la Chambre de Commerce et d'industrie de l'Aveyron (CCI12) et la Chambre de métiers et de l'Artisanat de l'Aveyron (CMA12), partenaires et prestataires de l'action. Une réflexion a aussi été initiée en Lozère, en lien avec la CCI48. À noter que la majeure partie des entreprises s'étant manifestées (en Lozère et en Aveyron) sont des campings.

En effet, les ¾ des campings du territoire sont – au moins en partie – situés en zone inondable (85 campings sur un total de 114 recensés). Ils sont pour la plupart implantés aux bords des cours d'eau et représentent un enjeu majeur du territoire. L'exposition des campings implique particulièrement des vulnérabilités humaines (les clients et le personnel des campings) et économique (l'endommagement du matériel ou des terrains).

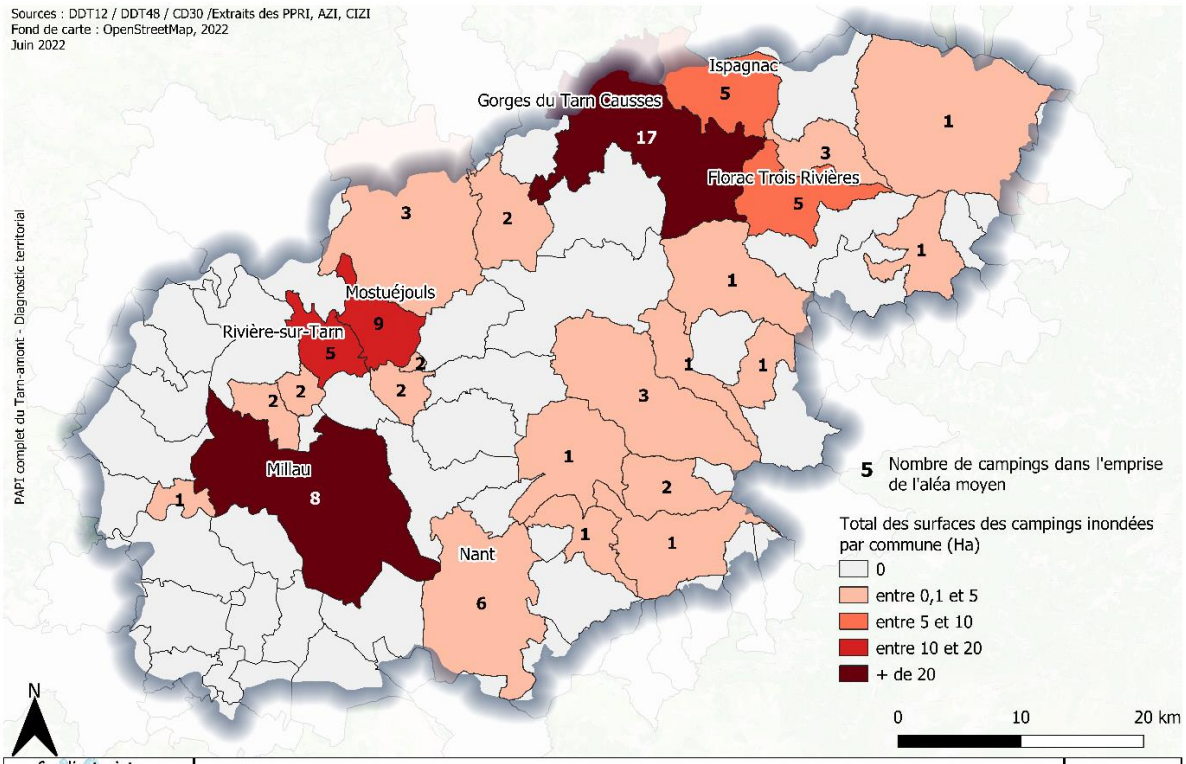


Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont | **Exposition des campings à l'aléa moyen**

69 des 85 sont inondables sur plus de 50% de leur emprise et 33 sur la totalité. Il existe une très forte volonté des acteurs pour sensibiliser les gestionnaires et les aider à réduire davantage leur vulnérabilité. Cela concoure également à la réduction de la vulnérabilité des populations touristiques saisonnières.

## OBJECTIFS

Réduire la vulnérabilité des enjeux.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

**A - Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des entreprises et activités économiques de moins de 20 salaries et assistance pour la mise en place des travaux**

Le syndicat Tarn-amont prévoit de déployer plus largement le dispositif de réduction de la vulnérabilité des activités économiques de moins de 20 salariés en proposant des diagnostics à l'ensemble des activités économiques en zone inondable du territoire, hors campings (traités spécifiquement, voir action 5.3.B).
Une attention particulière sera apportée au territoire de la communauté de communes Gorges Causses Cévennes.

Un diagnostic comprendra : une visite sur site par un diagnostiqueur, un rapport de diagnostic évaluant les vulnérabilités de l'habitation (vulnérabilité du bâti, vulnérabilité humaine, vulnérabilité des réseaux et vulnérabilité matérielle) ainsi que des propositions de mesures concrètes pour réduire ces vulnérabilités. Des levés topographiques pourront être réalisés par un géomètre si nécessaire. Ceux souhaitant mettre en œuvre des mesures pourront être accompagnés dans la mise en œuvre des travaux et notamment pour les demandes de subvention. Chaque entreprise diagnostiquée sera accompagnée pour renseigner un **plan d'organisation et de mise en sureté (POMSE),** pour une sensibilisation opérationnelle aux questions organisationnelles.

La mise en œuvre de la démarche de réduction de la vulnérabilité des activités économiques se déroulera selon plusieurs étapes :

- étape 1 : recensement des activités situées en zone inondable (aléa de référence) sur le territoire, constitution de la base de données avec les coordonnées des chefs d'entreprise,
- étape 2 : diffusion de l'information aux chefs d'entreprises concernés, campagne de communication (courrier, flyer, affichage en mairie, articles de presse page web dédiée),
- étape 3 : recensement des personnes intéressées et prises des rendez-vous pour les visites techniques,
- étape 4 : réalisation des diagnostics (entretien, mesures spécifiques et levés topographiques)
- étape 5 : rédaction et remise des rapports, renseignement d'un plan d'organisation et de mise en sureté (POMSE),
- étape 6 : accompagnement pour les travaux.

Pour s'assurer de l'atteinte des objectifs, le déploiement de cette action s'appuiera sur une **campagne de communication**. La mise en place d'un **guichet unique** permettra le suivi des dossiers et des demandes de subvention.

L'objectif est de diagnostiquer 8% des entreprises en zone inondable, soit **60 diagnostics**.
Une assistance et une aide à la rédaction de documents pour la réalisation de travaux de 10% des dossiers concluant à la mise en œuvre de mesure est envisagé, soit **6 dossiers**.

**B - Réalisation de diagnostic de vulnérabilité pour les campings**

Le syndicat Tarn-amont prévoit de déployer le dispositif de réduction de la vulnérabilité des campings en proposant des diagnostics à l'ensemble des 85 campings en zone inondable du territoire.

Les diagnostics seront réalisés sur le même principe que ceux des autres activités économiques.

L'objectif est de diagnostiquer **30 campings**, en privilégiant ceux entièrement situés en zone inondable. Un accompagnement pour les travaux **de 6 dossiers** est prévu.

Cette action permettra également d'assurer davantage de lien avec la gestion de crise et la sauvegarde sur les sites diagnostiqués, ainsi elle sera menée en cohérence avec les axes 1 et 3. Ainsi une attention particulière sera portée au renforcement et à la coordination entre les plans de continuité d'activités des campings et avec les PCS et PICS

**C – Conduite des travaux et mise en place de mesures pour la réduction de vulnérabilité sur les activités économiques de moins de 20 salariés (y compris campings)**

Il s'agit de la mise en œuvre des travaux préconisés dans le cadre des diagnostics, par les propriétaires des biens. Cette action comprend :

- les travaux des activités économiques (hors campings) : 10% des dossiers soit **6 dossiers**
- **l**es travaux des campings : 20% des dossiers **6 dossiers.**
- les travaux qui n'ont pas été réalisés dans le cadre du PAPI d'intention : 15% des dossiers soit **3 dossiers**.

## A - Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des entreprises et activités économiques de moins de 20 salaries et assistance pour la mise en place des travaux

### Territoire concerne

Ensemble du bassin versant.

### Maitrise d'ouvrage

Syndicat Tarn-amont

### Modalites de mise en œuvre

Le pilotage sera assuré par l'équipe projet.
La réalisation des diagnostics sera confiée à un prestataire spécialisé.

Le bilan à mi-parcours du PAPI permettra de proposer une action plus conséquente dans un avenant si cette action est positive.

### Calendrier previsionnel

| 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|
| x | x | x | x | x | x |

La première année sera consacrée aux phases préparatoires de la démarche : élaboration du plan de communication, constitution de la base de données, etc.

### Montant de l'action et plan de financement

Action 5.2A

| | |
|---|---|
| **Montant de l'action** | **126 600 €TTC** |
| **Maitre d'ouvrage** | **Syndicat Tarn-amont** |

| | Nombre | Coût unitaire €HT | Montant €HT | Montant €TTC |
|---|---|---|---|---|
| Concertation et déploiement technique de la démarche | 1 | 10 000,00 € | 10 000,00 € | 12 000,00 € |
| Campagne de communication | 1 | 10 000,00 € | 10 000,00 € | 12 000,00 € |
| Réalisation de diagnostic de bâti d'activités économiques | 60 | 1 350,00 € | 81 000,00 € | 97 200,00 € |
| Assistance pour la mise en œuvre des travaux | 6 | 750,00 € | 4 500,00 € | 5 400,00 € |
| **TOTAL** | | | **105 500,00 €** | **126 600,00 €** |

Financement

| | Taux | Montant (€) |
|---|---|---|
| **Syndicat Tarn-amont** | 33 % TTC | 42 200 |
| **État (FPRNM)** | 50 % TTC | 63 300 |
| **Région Occitanie** | 20 % HT | 21 100 |

### Indicateurs de suivi



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

- Nombre de diagnostics réalisés – Objectif : 60
- Nombre de POMSE établis – Objectif : 60
- Nombre d'accompagnements travaux réalisés – Objectif : 6


*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

## B - Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des campings

### Territoire concerne

Ensemble du bassin versant.

### Maitrise d'ouvrage

Syndicat Tarn-amont

### Modalites de mise en œuvre

Le pilotage sera assuré par l'équipe projet.
La réalisation des diagnostics sera confiée à un prestataire spécialisé.

Le bilan à mi-parcours du PAPI permettra de proposer une action plus conséquente dans un avenant si cette action est positive.

### Calendrier previsionnel

| 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|
| x | x | x | x | x | X |

La première année sera consacrée aux phases préparatoires de la démarche : élaboration du plan de communication, constitution de la base de données, etc.

### Montant de l'action et plan de financement

Action 5.2B

| | |
|---|---|
| **Montant de l'action** | **89 400 €TTC** |
| **Maitre d'ouvrage** | **Syndicat Tarn-amont** |

| | Nombre | Cout unitaire €HT | Montant €HT | Montant €TTC |
|---|---|---|---|---|
| Concertation et déploiement technique de la démarche | 1 | 10 000,00 € | 10 000,00 € | 12 000,00 € |
| Réalisation de diagnostic et accompagnement au renseignement d'un POMSE | 30 | 2 000,00 € | 60 000,00 € | 72 000,00 € |
| Accompagnement pour la mise en œuvre des travaux | 6 | 750,00 € | 4 500,00 € | 5 400,00 € |
| **TOTAL** | | | **74 500,00 €** | **89 400,00 €** |

Financement

| | Taux | Montant (€) |
|---|---|---|
| **Syndicat Tarn-amont** | 33 % TTC | 29 800 |
| **État (FPRNM)** | 50 % TTC | 44 700 |
| **Région Occitanie** | 20 % HT | 14 900 |

### Indicateurs de suivi

- Nombre de diagnostics réalisés – Objectif : 30
- Nombre de POMSE établis – Objectif : 30
- Nombre d'accompagnements travaux réalisés – Objectif 6

**C – Conduite des travaux et mise en place de mesures pour la réduction de vulnérabilité sur les activités économiques de moins de 20 salariés (y compris campings)**

## TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du bassin versant.

## MAITRISE D'OUVRAGE

Propriétaires des biens

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Les propriétaires pourront être assistés dans leurs démarches pour la mise en œuvre des travaux par un spécialiste (prestataire spécialisé ou Syndicat Tarn-amont).

## CALENDRIER PREVISIONNEL

| 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|
| x | x | x | x | x | x |

Les travaux préconisés dans le cadre du PAPI d'intention pourront être réalisé dès la 1ere année.

## MONTANT DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT

Action 5.2C

| | |
|---|---|
| **Montant de l'action** | **108 000 €TTC** |
| **Maitre d'ouvrage** | **Propriétaires des biens** |

Une enveloppe moyenne de 6000 €HT de travaux est prévue par dossier, soit un total de 90 000 €HT pour 15 dossiers

Financement

| | Taux | Montant (€) |
|---|---|---|
| **Propriétaires des biens** | 43 % TTC | 46 800 |
| **État (FPRNM)** | 40 % TTC | 43 200 |
| **Région Occitanie** | 20 % HT | 18 000 |

## INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'entreprises (y.c. campings) ayant mise en œuvre des travaux de réduction de la vulnérabilité – Objectif : 15
- Part des entreprises ayant mis en œuvre des mesures – Objectifs :
  - 10% des entreprises (hors camping) diagnostiquées (6 dossiers)
  - 20% des campings diagnostiqués (6 dossiers)
  - 15% des entreprises (y.c. campings) diagnostiquées dans le cadre du PAPI d'intention (3 dossiers)



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

## 5.3. REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BATIMENTS PUBLICS

### CONTEXTE

Les bâtiments publics sont souvent des bâtiments nécessaires à la gestion de crise (Mairie, gendarmeries, centres techniques municipaux, etc.) ou des établissements sensibles (établissements scolaires, ou pour personnes âgées par exemple).

Le diagnostic de territoire a permis de recenser 20 bâtiments publics dans l'emprise de l'aléa moyen (enjeux « établissements sensibles » et « gestion de crise ») :

- 7 mairies : Gorges du Tarn Causses, la Malène, Lanuéjols, Saint-Rome de Cernon, Creissels, Laroque Sainte-Marguerite et Rivière-sur-Tarn.
- 3 gendarmeries : Millau, Gorges du Tarn Causses et Florac.
- 8 établissements scolaires : Bédouès-Cocurès, Meyrueis, Lanuéjols, Trèves, Massegros Causses Gorges, Saint Georges de Luzençon
- 2 établissements pour personnes âgées : Millau et Meyrueis (l'EHPAD des 3 sources à Meyrueis a été diagnostiqué dans le cadre du PAPI d'intention).

5 bâtiments publics ont été diagnostiqués dans le cadre du PAPI d'intention :

- EHPAD les 3 sources, Meyrueis
- Centre technique municipal, Millau
- Projet de complexe sportif, Millau
- Déchetterie, Millau
- Maison des entreprises, Millau

D'autres bâtiments publics pourront être diagnostiqués selon les opportunités.

### OBJECTIFS

Réduire la vulnérabilité et optimiser la sauvegarde des populations.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

**A – Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des bâtiments publics**

Le syndicat Tarn-amont envisage de diagnostiquer la moitié des bâtiments publics recensés, soit 10 bâtiments.

Un diagnostic comprendra : une visite sur site par un diagnostiqueur, des levés topographiques par un géomètre, un rapport de diagnostic évaluant les vulnérabilités du bâtiment (vulnérabilité du bâti, vulnérabilité humaine, vulnérabilité des réseaux et vulnérabilité matérielle) ainsi que des propositions de mesures concrètes pour réduire ces vulnérabilités. Un accompagnement pour la mise en œuvre des mesures et des travaux sera proposé. Les diagnostics incluront les aspects organisationnels et le lien avec la gestion de crise communale (plan d'organisation et de mise en sureté POMSE, plans particuliers de mise en sureté PPMS).

La mise en œuvre de la démarche de réduction de la vulnérabilité des habitations se déroulera selon plusieurs étapes :

- étape 1 : concertation avec les communes pour identification de bâtiments publics à diagnostiquer,
- étape 2 : Visites sur site : entretiens avec les personnes référentes, discussions sur les modalités de la gestion de crise, mesures spécifiques, levés topographiques,
- étape 3 : Réalisation du rapport et restitution des analyses et conclusions auprès des propriétaires référents des bâtiments,
- étape 4 : accompagnement des propriétaires référents des bâtiments pour préciser la stratégie de réduction de la vulnérabilité, et mettre en œuvre les mesures et les travaux

**B – Conduite des travaux et mise en place des mesures pour la réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics**

Il s'agit de la mise en œuvre des travaux préconisés dans le cadre des diagnostics, par les propriétaires des biens. Cette action comprend :

- les travaux qui seront préconisés dans le cadre du présent PAPI : 50 % des dossiers soit **5 dossiers** (sur 10 biens diagnostiqués)
- les travaux préconisés dans le cadre du PAPI d'intention (hors CTM de Millau) : Maison des entreprises de Millau, déchetterie de Millau, EHPAD Les 3 sources à Meyrueis

**A - Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des bâtiments publics**

## TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du bassin versant.

## MAITRISE D'OUVRAGE

Syndicat Tarn-amont

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Le pilotage sera assuré par l'équipe projet.
La réalisation des diagnostics sera confiée à un prestataire spécialisé.

Le bilan à mi-parcours du PAPI permettra de proposer une action plus conséquente dans un avenant si cette action est positive.

## CALENDRIER PREVISIONNEL

| 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|
| x | x | x | | | |

## MONTANT DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT

Action 5.3A

| | |
|---|---|
| **Montant de l'action** | **69 600 €TTC** |
| **Maitre d'ouvrage** | **Syndicat Tarn-amont** |

Étant donnée la nature des sites (gendarmerie, écoles, EHPAD, etc.) le coût moyen par site est estimé à 5000€HT (x 10 sites) + 1000€ pour accompagnement par dossier travaux (x 8 dossiers) soit un total de 58 000 €HT.

Financement

| | Taux | Montant (€) |
|---|---|---|
| **Syndicat Tarn-amont** | 42 % TTC | 29 000 |
| **État (FPRNM)** | 50 % HT | 29 000 |
| **Région Occitanie** | 20 % HT | 11 600 |

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de diagnostics réalisés – Objectif : 10
- Nombre de POMSE et PPMS établis – Objectif : 10
- Nombre d'accompagnements travaux réalisés – Objectif : 8



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

**B – Conduite des travaux et mise en place des mesures pour la réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics**

## TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du bassin versant.

## MAITRISE D'OUVRAGE

Propriétaires référents des biens

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Les propriétaires pourront être assistés dans leurs démarches pour la mise en œuvre des travaux par un spécialiste (prestataire spécialisé ou Syndicat Tarn-amont).

## CALENDRIER PREVISIONNEL

| 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|
| x | x | x | x | x | x |

La mise en œuvre des mesures préconisées dans le cadre du PAPI d'intention sera possible dès la 1ere année.

## MONTANT DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT

Action 5.3B

| | |
|---|---|
| **Montant de l'action** | **168 000 €TTC** |
| **Maitre d'ouvrage** | **Collectivité propriétaire** |

Un objectif de 50% des bâtis diagnostiqués (soit 5 bâtiments) est fixé pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité considérant un coût moyen par site de 10 000 € HT + 90 000 €HT de préconisations sur les 4 diagnostics déjà réalisés dans le cadre du PAPI d'intention, soit un total de 140 000 €HT

Financement

| | Taux | Montant (€) |
|---|---|---|
| **Collectivité propriétaire** | 42 % TTC* | 70 000 |
| **État (FPRNM)** | 50 % HT | 70 000 |
| **Région Occitanie** | 20 % HT | 28 000 |

*sans déduction du FCTVA

## INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de bâtiments ayant réduit leur vulnérabilité – Objectif : 9



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

# 5.4. REDUCTION DE LA VULNERABILITE DU SITE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE MILLAU A TRAVERS LA REOGRANISATION PARTIELLE DES SERVICES - ÉTUDES COMPLEMENTAIRES ET TRAVAUX.

## CONTEXTE : DIAGNOSTIC DE VULNERABILITE DU CTM

Dans le cadre du PAPI d'intention mis en œuvre sur le territoire entre 2019 et 2021, Le Syndicat Tarn-amont et la Ville de Millau, conscients de la vulnérabilité du centre technique municipal (CTM) de Millau, ont fait réaliser un diagnostic de vulnérabilité aux inondations[1] par le bureau d'études Mayane. Le CTM de Millau a déjà subi deux inondations majeures ces 40 dernières années (1982 et 1994).

Caractérisation de l'aléa inondation au droit du site

Selon l'évènement de référence du PPRi en cours de révision (PPRi « Tarn-amont »), le site est situé en **zone d'aléa très fort** (rouge). En effet la **dynamique de crue est considérée comme rapide** et **les hauteurs d'eau supérieures à 1 m** (en application du décret du 5 juillet 2019). Plus précisément :

- Les hauteurs d'eau sont très importantes : les rez de chaussées des bâtiments sont inondés entre 3,25 et 2,02 m d'eau.
- Le temps de réaction est très court : une onde de crue met autour de 8h pour atteindre Millau depuis Montbrun (station vigicrues).

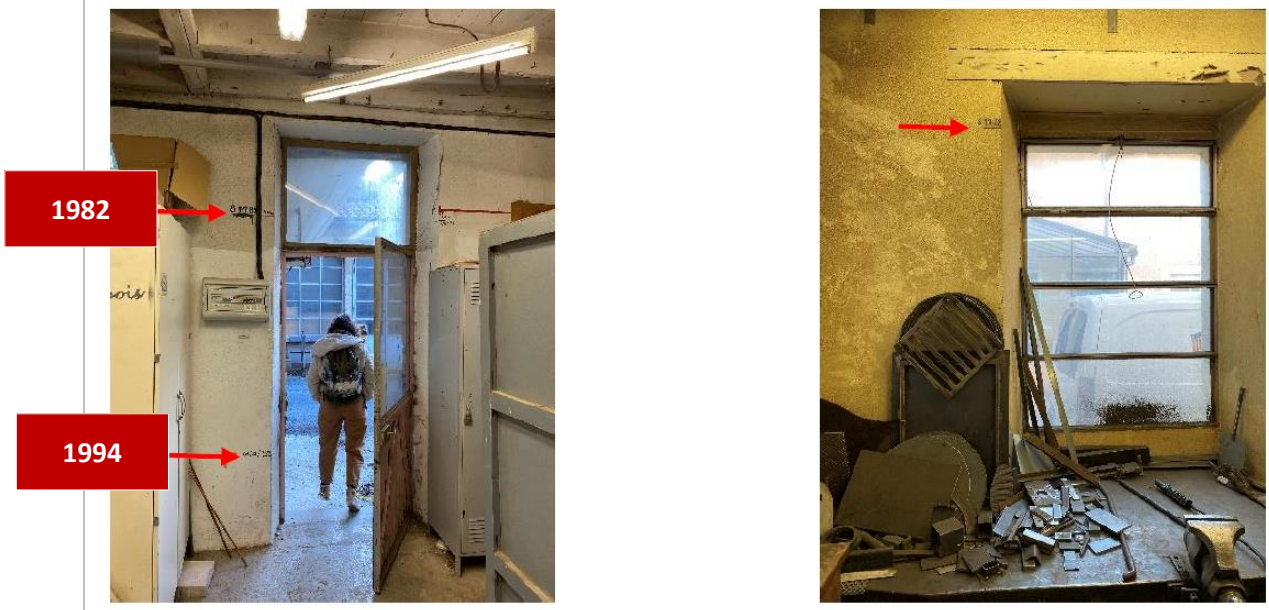


*Figure 4 : Hauteurs d'eau relevées suite aux inondations de 1982 et 1994 dans l'ancien local des bancs et dans le local de la serrurerie*

1 Axe 5 du PAPI sur la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens, action 5.1 « Diagnostics de vulnérabilité des habitations et des bâtiments publics »

Le site **commence à être inondé par une crue proche de la vicennale** (Q20 : crue de période de retour 20 ans). Ainsi, en 1994 (crue estimée entre Q20 et Q50), il y avait autour de 65 cm d'eau dans les bâtiments. Les témoins de l'époque précisent que l'eau avait commencé à entrer par les fosses et regards présents à l'intérieur de l'enceinte et dans les bâtiments eux-mêmes.

D'autre part, le ruisseau de Ladoux traverse la ville de Millau et son exutoire se situe à proximité du CTM. La modélisation hydraulique d'une crue exceptionnelle de ce ruisseau[2] (prenant en compte les ruissellements), indique de plus que les services en RDC peuvent être inondés par les crues du Ladoux avec des hauteurs comprises entre 0,5 et 1m (hauteurs localement supérieures à 1m), indépendamment des crues du Tarn.

Enjeux humains et rôle en gestion de crise

**69 agents** travaillent au sein du centre technique municipal, dont 12 agents dans des services ne disposant pas d'espaces refuge (bâtiments numérotés 2 et 3, voir **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Ces agents ont un **rôle majeur dans la gestion de crise à l'échelle communale et intercommunale**.

En effet, en cas d'activation du plan communal de sauvegarde (PCS) le **CTM assure le service d'astreintes** et les missions des niveaux 1 à 2 définis par le PCS ainsi que les **missions du centre communal opérationnel (CCO)** pour les niveaux 3 et 4. Le rôle du Centre communal opérationnel CCO est **d'être la base opérationnelle des équipes de régie municipale** et **d'organiser l'intervention des différentes équipes** (de la régie municipale, et les entreprises privées réquisitionnées par le Maire de Millau).

Actuellement, lors de son activation, le CCO est implanté au sein du CTM, rue Etienne Delmas (zone inondable). En cas d'inondation supérieure à la côte de 5,50 m du Tarn au Pont Lerouge (équivalente à la Q20, et au niveau 4 du PCS), le PCS prévoit son transfert à l'étage sur le site dit « de l'ancienne caserne » dont l'accès se fait rue Lucien Costes (hors d'eau pour une crue centennale). En cas d'activation du niveau 4, le CCO reçoit les ordres du poste de commandement communal (PCC) implanté lui aussi à l'Ancienne Caserne.

Pour rappel, le nombre d'habitants en zone inondable à Millau est estimé à 3200 (cf. diagnostic territorial réalisé pour le dossier de PAPI complet 2024-2029). En cas d'inondation, les agents du CTM sont par exemple chargés de :

- Réaliser l'itinéraire du véhicule sirène pour prévenir la population et inscrire la côte sur les panneaux d'information
- Prendre toutes les dispositions nécessaires afin de protéger matériel, véhicules et équipements municipaux menacés (ateliers, école J. Macé, serres municipales, Maladrerie, campings, piscine, pépinière)
- Installer les véhicules communaux au Parc de la Victoire (avec le plein de carburant)
- Ramasser les containers dans les zones à risques
- Mettre en sécurité la déchetterie
- Fermer l'accès aux ponts submersibles (pont routier et passerelle piétonne)
- Agir selon les demandes du PCC

La loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 dite loi « Matras » tend à **développer les Plans Intercommunaux de Sauvegarde**. En effet, désormais, l'édiction d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde est obligatoire dans tous les EPCI dont au moins une commune est soumise à un plan communal de sauvegarde.

2 action 6.1 du PAPI d'intention « étudier des solutions pour limiter l'impact des crues torrentielles sur le bassin versant du Ladoux », étude réalisée par le bureau d'études EGIS eau

Ce plan doit organiser la mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes, la mutualisation des capacités communales, ainsi que la continuité et le rétablissement des compétences ou intérêts communautaires (article L. 731-4 du code de la sécurité intérieure).

Dans le plan intercommunal de Sauvegarde que devra rédiger la communauté de Communes de Millau Grands Causses[3], il n'est pas à exclure que la mutualisation des capacités communales le soit à partir des ressources humaines matérielles et opérationnelles présentes au CTM.

Enjeux matériels

D'autre part, le diagnostic de vulnérabilité réalisé a permis de recenser des **équipements coûteux** dans les services situés en RDC du CTM. Le service « voierie et signalisation » représente quant à lui un enjeu de pollution du fait du stockage de peintures et de produits chimiques en zone inondable, en plus de l'enjeu « gestion de crise » puisque ce sont les premiers agents mobilisés dans le PCS pour l'alerte de la population.

Conclusions du diagnostic de vulnérabilité aux inondations

Le diagnostic a permis d'évaluer les vulnérabilités du site :

- **Vulnérabilité humaine : forte** (hauteurs d'eau > 2m, absence d'espace refuge pour 2 bâtiments (12 agents))
- **Vulnérabilité de la construction : moyenne**
- **Vulnérabilité des réseaux : forte** (réseaux électriques, chauffage, informatique et assainissement, impactés sans possibilité de les mettre hors d'eau au niveau des planchers immergés)
- **Vulnérabilité matérielle : forte** (équipements couteux et impossibles à mettre en sécurité au niveau des planchers inondables)
- **Vulnérabilité fonctionnelle : très forte** (premier rôle en gestion de crise)

## TRAVAUX DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE

Les travaux de réduction de la vulnérabilité ont été envisagés en plusieurs étapes dans le but de protéger les personnes, de limiter les dégâts matériels au niveau du site et de favoriser un retour à la normale le plus rapide possible.

Stratégie « résister » : empêcher l'eau d'entrer

Les mesures de protection visent à empêcher l'eau d'entrer par l'occultation de toutes les entrées possibles : mise en place de batardeaux sur les ouvertures, occultation des aérations et, mise en place de clapets anti-retour (notamment). L'installation de ces protections est estimée dans le diagnostic de vulnérabilité à près de 70 000 € minimum (plusieurs mesures, comme le colmatage des gaines ou l'étanchéification des fosses, n'ont pas pu être estimées dans l'état actuel des connaissances). Ces mesures

[3] Le diagnostic de territoire (document 2 du présent dossier de PAPI), a permis d'évaluer sur le territoire de la communauté de Communes de Millau Grands Causses près de 4200 habitant permanents en zone inondable et 31 campings en zone inondable

ne permettent pas de protéger le CTM au-delà d'une crue Q20-Q50 (en considérant une hauteur de batardeau de 80 cm).

De plus, l'installation des dispositifs de protection amovibles ainsi que l'évacuation des véhicules et des équipements coûteux et polluants nécessitent une organisation et un temps conséquent pour le personnel du site. Par exemple, l'installation des batardeaux et des occultations est estimé à 8h30 minimum pour une personne. Pour rappel, une fois le pic de crue enregistré à la station Vigicrues de Montbrun (Lozère), la ville de Millau dispose d'environ 8h avant que le pic n'arrive au pont Lerouge. Ce délai est crucial pour la préparation de la commune à l'arrivée de la crue : l'ensemble du personnel (69 agents) du CTM est alors mobilisé pour mettre en œuvre les actions prévues dans le PCS. Une vraie question sur l'opérationnalité de ce type de mesures de protection apparait.

Enfin, la configuration du réseau d'assainissement et du réseau pluvial (dimensions des canalisations) rend l'installation de clapets anti-retour **techniquement impossible**, tout comme l'étanchéification des fosses (1ere entrée d'eau lors de la crue de 1994).

**La stratégie « résister » est inefficace pour le CTM de Millau.**

<u>Stratégie « céder »</u>

La stratégie « céder » consiste à **laisser l'eau rentrer** dans les bâtiments tout en favorisant un **retour à la normale rapide**. Elle implique donc de surélever les enjeux vulnérables afin qu'ils soient hors d'eau, et d'adapter le bâtiment à la présence temporaire de l'eau.

Les mesure de réduction de la vulnérabilité proposées sont :

- Interventions sur le réseau électrique : mise hors d'eau des tableaux, séparation des réseaux des RDC et des étages, mise en place d'un réseau descendant aux RDC, surélévation des prises, etc.
- Réhausse des équipements sensibles à l'eau (informatiques, machines spécifiques, etc.) vers le 1er étage
- Mise hors d'eau des groupes extérieurs de climatisation et des chauffe-eaux
- Arrimage des équipements susceptibles d'être emportés et étanchéification des cuves
- Balisage des fosses
- Installation de grilles anti-intrusion pour éviter l'intrusion d'objets flottants pendant l'inondation et pour équilibrer la pression entre l'intérieur et l'extérieur en cas de dépassement du niveau des batardeaux
- Acquisition de pompes vide-cave
- Utilisation de matériaux résistants à l'immersion temporaire
- Mise hors d'eau des produits polluants

Pour être pleinement efficace, la réduction de la vulnérabilité su CTM doit s'accompagner d'une réorganisation de son fonctionnement :

- Mise hors d'eau des bureaux, à l'étage
- Mise hors d'eau de certains services et des vestiaires associés
- Les locaux ainsi libérés seront aménagés en espaces non vulnérables, ex : salles de réunion.

Cette réorganisation permet d'assurer une disponibilité des agents dès les 1ers niveaux d'activation du PCS, qui sera mis à jour en fonction.



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

Gains attendus

Le projet permettra de mettre les 12 agents ne disposant pas d'espace refuge hors de la zone inondable de manière pérenne, ainsi qu'assurer la mise en œuvre sur le terrain des actions nécessaires à la gestion de crise et la sauvegarde de la population.

Les coûts des dommages ont été estimés dans une « ACB simplifiée » réalisée pour s'assurer de la pertinence du projet. Ils **seraient réduits de plus de 170 000 €** par rapport à l'état actuel, dès la crue vicennale estimée comme la crue de 1ers dommages (voir graphique ci-dessous : crue de 1994, 65cm de hauteur d'eau, différence entre 280 990 € et 110 739 €).

Les **coûts de la mise en œuvre** ont quant à eux été estimés sur la base des connaissances actuelles (devis, estimations réalisées par les services de la Ville de Millau, expertise du bureau d'études Mayane), ils **s'élèvent à 771 167 €HT.**

Cout des dommages (état initial et état projet) :

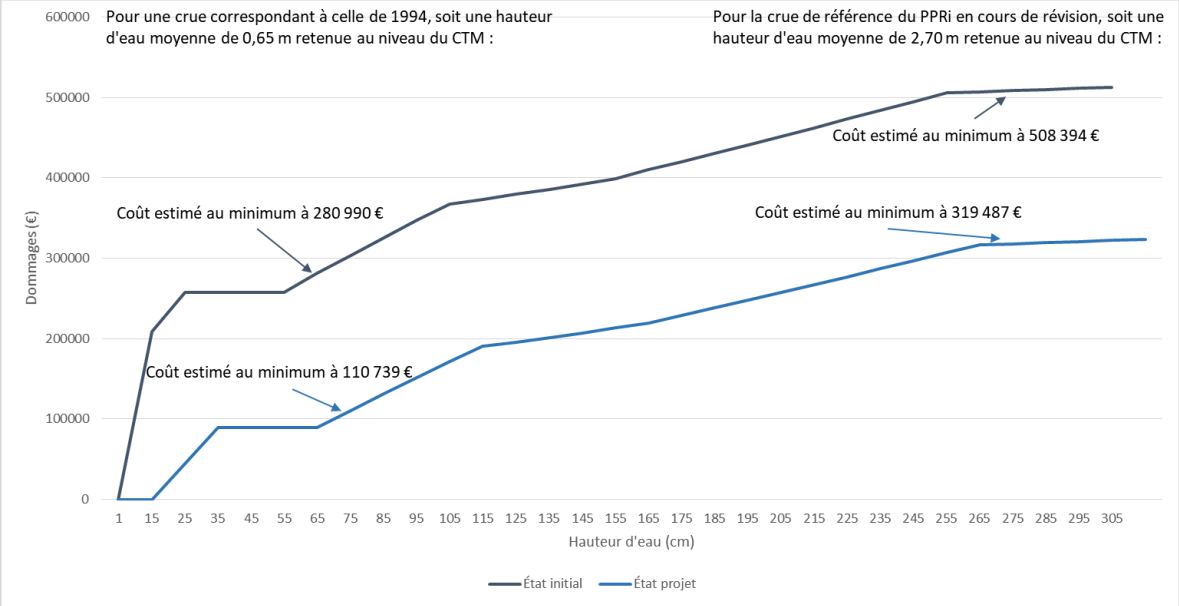


*Figure 5 : Coûts des dommages sur le CTM de Millau, en fonction de la hauteur d'eau*

Justification du projet

La Ville de Millau et le Syndicat Tarn-amont ont travaillé en association étroite avec les services de l'Etat (DDT 12, service risque) tout au long de ce projet. En effet la réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics doit faire l'objet d'une analyse en lien étroit avec les services de l'Etat pour définir les enjeux concernés et les solutions pour les protéger.
Ce projet a pour objectifs de :

- Réduire la vulnérabilité **humaine** du CTM de Millau,
- Réduire la vulnérabilité **matérielle** du CTM de Millau,
- Réduire la vulnérabilité **des réseaux électriques et informatiques** du CTM de Millau
- Optimiser la sauvegarde des populations, en lien avec la gestion de crise.

Cette proposition d'action répond pleinement à l'amélioration de la gestion de crise sur le secteur du Millavois.

**Ce projet se justifie au regard de sa pertinence dans la politique de prévention des risques au niveau local. Le diagnostic de vulnérabilité réalisé dans le cadre du PAPI d'intention, a permis de justifier de l'intérêt des travaux projetés, en exposant notamment les avantages et inconvénients en termes de réduction du risque, de résilience du site, de pérennité des travaux, de faisabilité technique et d'économie globale**.

## Objectifs

Réduire la vulnérabilité humaine du centre technique municipal de Millau.
Réduire la vulnérabilité matérielle du centre technique municipal de Millau.
Réduire la vulnérabilité des réseaux électriques et informatiques du centre technique municipal de Millau.
Optimiser la sauvegarde des populations et la gestion de crise communale et intercommunale.

## Description de l'action

**Réduction de la vulnérabilité des services**

L'action sera mise en œuvre en deux phases :

0. Etudes préalables : études d'avant-projet et de projet
   Cette phase permettra notamment de définir plus précisément les coûts des travaux (devis nécessaires pour l'estimation des coûts manquants). L'ACB simplifiée pourra être réévaluée si nécessaire.
1. Travaux de protection et d'adaptation des services sur l'ensemble du CTM

| **DESCRIPTION** |
|---|
| **Bureaux** : aménagement des bureaux |
| **Vestiaires** : aménagement des vestiaires |
| **Protection des services :**<br><br>- Interventions sur le réseau électrique : mise hors d'eau des tableaux électriques des services restants au RDC et création d'un réseau séparatif descendant (dont réhausse des prises et des interrupteurs)<br>- Mise hors d'eau des groupes extérieurs de climatisation et des chauffe-eaux pour les services restants au RDC<br>- Acquisition de pompe vide-cave<br>- Utilisation de matériaux résistants à l'immersion temporaire<br>- Réhausse des équipements sensibles à l'eau (informatiques, machines, etc.)<br>- Installation de grilles anti-intrusion<br>- Arrimage ou mise hors d'eau des objets flottants et/ou polluants<br>- Balisage et/ou fermeture du puit et des fosses<br>- Mise hors d'eau des produits polluants |
| **Mise à jour du PCS** |

## TERRITOIRE CONCERNE

Millau, centre technique municipal

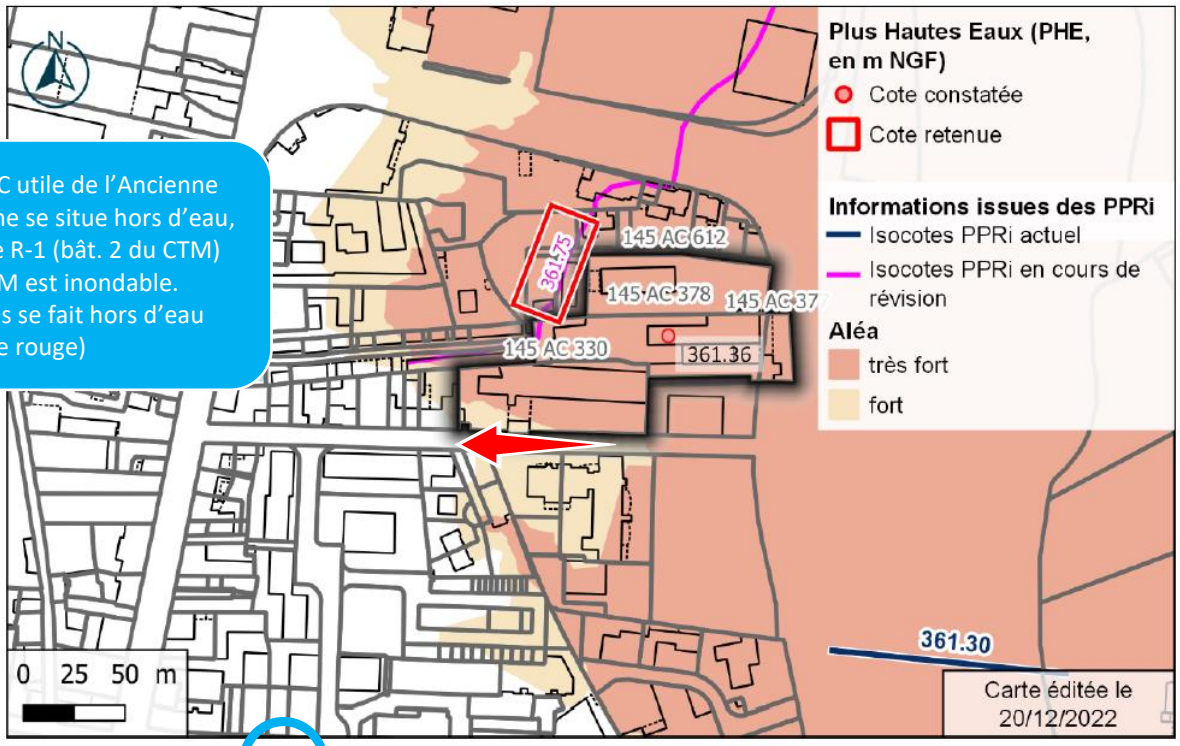


Le RDC utile de l'Ancienne caserne se situe hors d'eau, seul le R-1 (bât. 2 du CTM) du CTM est inondable. L'accès se fait hors d'eau (flèche rouge)

Sur le plan ci-dessous les pointillés représentent l'emprise cadastrale du CTM.

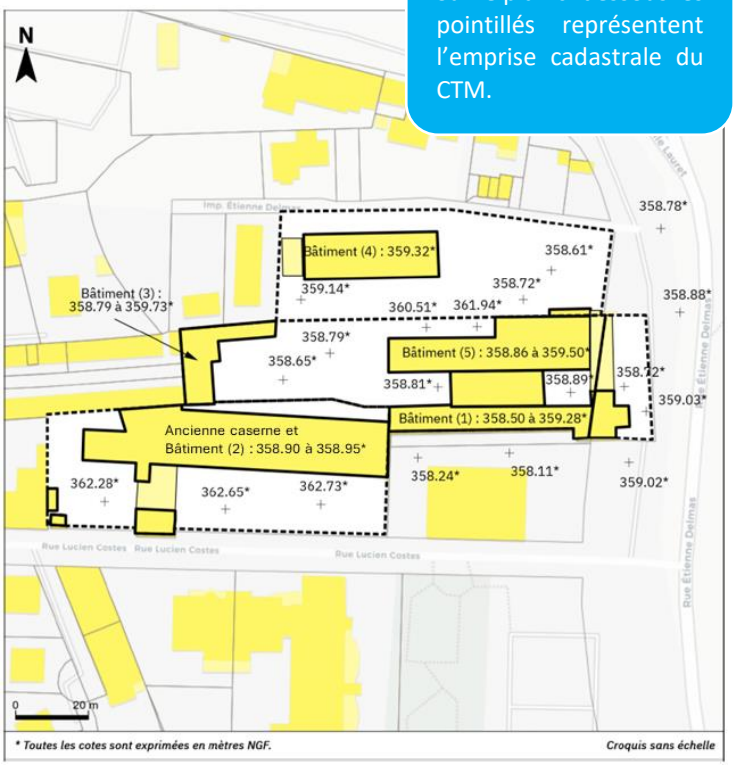




*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

## Maitrise d'ouvrage

Ville de Millau

## Modalites de mise en œuvre :

Les études préalables pourront être menées en interne par les services de la ville. Un prestataire extérieur pourra être mobilisé si nécessaire.
Les travaux seront mis en œuvre dans le cadre d'un marché public.

## Calendrier previsionnel

| 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|
| x | x | x | | | |

## Montant de l'action et plan de financement

Action 5.4

| | |
|---|---|
| **Montant de l'action** | **771 167 €HT** |
| | **925 400 €TTC** |
| **Maitre d'ouvrage** | **Ville de Millau** |

Financement

| | Taux | Montant (€) |
|---|---|---|
| **Ville de Millau** | 42% TTC* | 385 583,33 |
| **Etat (FPRNM)** | 50% HT | 385 583,33 |
| **Région Occitanie** | 20% HT | 154 233,33 |
| **TOTAL** | | 925 400 |

*sans déduction du FCTVA

## Indicateurs de suivi

- Réalisation des travaux

## 5.5. DEMARCHE DE MOBILISATION DES GESTIONNAIRES DE RESEAUX.

### CONTEXTE

Pour l'évènement de référence, 21 communes ont des points de captages d'eau potable en zone inondable (pour un total de 43 points de captage inondés). Les stations d'épuration sont également nombreuses à être touchées (une vingtaine) dont 5 dans la commune Gorges du Tarn Causses qui ressort donc comme la plus touchée pour cet enjeu. Les réseaux humides associés sont nombreux à être situés en fond de vallée. D'autre part, les postes de transformation électrique touchés sont à Millau et à Aguessac. Au vu de la morphologie du territoire (vallées étroites, causses) ces postes peuvent alimenter de nombreuses communes qui seraient alors impactées. Enfin, deux déchetteries sont touchées lors de l'évènement de référence : celle de Millau et celle de Pont-de-Montvert Sud-Mont-Lozère. En plus d'être nécessaires pour gérer l'après crise, elles peuvent être source de pollution.

La déchetterie de Millau a bénéficié d'un diagnostic de vulnérabilité dans le cadre du PAPI d'intention. La mise en œuvre des mesures et travaux préconisés est prévue à l'action 5.5 du présent PAPI. À noter que la gestion des déchets post-crise sera traitée lors de l'élaboration des PICS (action 3.2).

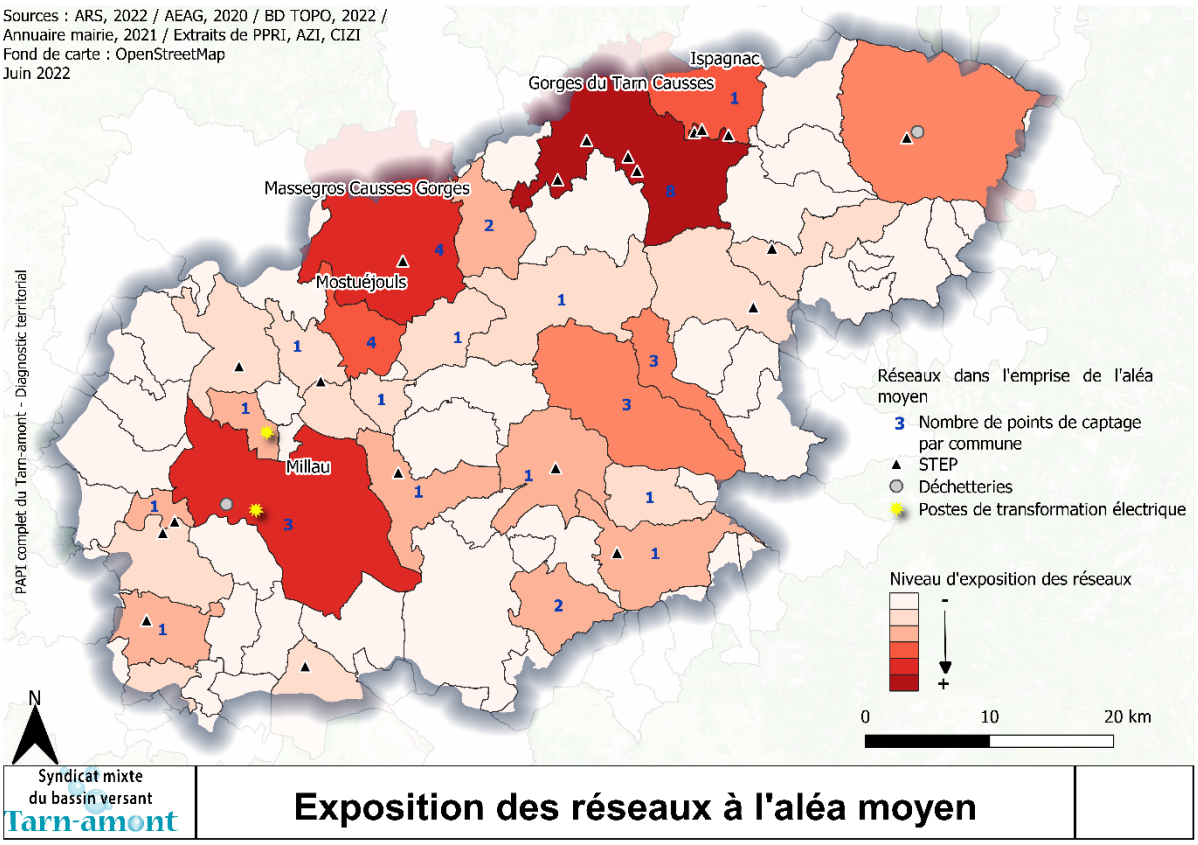


*Figure 6 : Exposition des réseaux du Tarn-amont à l'aléa moyen (aléa de référence)*

Le décret n° 2022-1077 du 28 juillet 2022 relatif à la résilience des réseaux aux risques naturels, ouvre la possibilité, pour le préfet, de demander aux exploitants de services ou réseaux essentiels à la population (eau potable, assainissement, électricité, gaz, réseaux de télécommunication) d'identifier leurs vulnérabilités face aux événements naturels de grande ampleur (telles certaines inondations) dans le but que leur gestion en période de crise soit anticipée, qu'un service minimal répondant aux besoins essentiels de la population soit assuré pendant la durée de la crise et qu'un retour rapide à un fonctionnement normal soit favorisé. La

demande du préfet porte également sur un programme d'investissements prioritaires à réaliser pour améliorer la résilience des services en cas de survenance de l'aléa.

## Objectifs

Réduire la vulnérabilité du territoire.

## Description de l'action

Il s'agit d'introduire des réflexions pour la définition des vulnérabilités des installations et des réseaux d'eau, d'électricité, mais aussi de transport et de télécommunication.

Une réflexion pourra aussi être menée sur la gestion des déchets post crise, en lien avec l'axe 3. Des diagnostics de vulnérabilité pourront être proposés pour les stations d'épuration ou la déchetterie du Pont de Montvert par exemple (action 5.5). Une réflexion sur la vulnérabilité des réseaux situés dans l'espace fonctionnels de la rivière sera aussi menée en lien avec l'action 6.6 et le programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques.

Le Syndicat Tarn-amont pourra, le cas échéant, accompagner les exploitants de services ou réseaux essentiels à la population, et participer aux réflexions.

Une étude plus précise sur la vulnérabilité de réseaux (réseaux d'assainissement et d'eau potable sensibles par exemple), avec diagnostic d'ensemble et proposition de mesures pour réduire la vulnérabilité, pourra être envisagée dans le cadre d'un avenant à mi-parcours du PAPI.

## Territoire concerne

Ensemble du bassin versant.

## Maitrise d'ouvrage

Syndicat Tarn-amont

## Modalites de mise en œuvre :

Cette action sera mise en œuvre dans le cadre de l'animation du PAPI.

## Calendrier previsionnel

| 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|
| x | x | x | x | x | x |

## Montant de l'action et plan de financement

L'animation de cette action est comprise dans l'animation du PAPI.

## Indicateurs de suivi / Reussite

- Participation à des réunions sur le thème des réseaux

## 5.6. DELOCALISATION D'ENJEUX SITUES EN ZONE INONDABLE

### CONTEXTE

Certains biens sont exposés à des hauteurs d'eau très importantes avec souvent des temps de réaction très courts. Les mesures de mitigation ne permettent pas de réduire efficacement leur vulnérabilité et celle de leurs occupants, ainsi la relocalisation de ces enjeux peut être envisagée. Dans une démarche de délocalisation des enjeux, ces bâtiments font l'objet d'une acquisition par la commune puis d'une démolition. Le terrain est ensuite rendu inconstructible. Cette démarche permet ainsi de supprimer la vulnérabilité de ces bâtiments de manière définitive et évite que des logements dangereux soient occupés.

Plusieurs sites ont déjà été identifié au cours du PAPI d'intention :

- Habitation à L'Aiguebelle, commune d'Ispagnac via un diagnostic de vulnérabilité de l'habitation
- Habitations dans des ravins de Millau (courrier adressé à la DDT de l'Aveyron par la ville de Millau, dans le cadre de la révision du PPRi/cartes enjeux et zonage risque, en date du 25 février 2021).

### OBJECTIFS

Supprimer la vulnérabilité des biens les plus exposés pour lesquels la mitigation de permet pas de poursuivre efficacement cet objectif.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

**A – Identification des sites situés en zone immédiate de danger**

Il s'agit d'identifier les bâtiments dangereux pour la sécurité de leurs occupants du fait de fortes hauteurs d'eau, de vitesses susceptibles de ruiner le bâti, de montée des eaux rapides empêchant l'évacuation, etc. Ces sites seront identifiés grâce aux différentes démarches de diagnostics de vulnérabilité des enjeux du présent PAPI (actions de l'axe 5).

Les critères pour juger de l'opportunité du rachat amiable de biens dans la cadre de la réduction de la vulnérabilité pourront être définis en concertation avec les partenaires de la démarche : DDT(M), communes, EPCI, etc. Une bonne définition de ces critères permettra de faciliter et d'harmoniser les démarches à venir, ainsi, une doctrine à l'échelle du Tarn-amont pourra être recherchée.

**B – Études préalables à la délocalisation d'habitations et autres enjeux situés en zone immédiate de danger**

Il s'agit de réaliser les études spécifiques nécessaires pour justifier la délocalisation d'un enjeu donné. Par exemple :

- hauteur d'eau et vitesse d'écoulement,
- vitesse de montée des eaux,
- absence et impossibilité de construction d'un espace refuge,
- risque de destruction du bâtiment par sapement des fondations ou passage d'eau à travers la toiture,
- identification de risque particulier (isolement du bien, impossibilité d'évacuation dans un délais compatible avec la formation de la crue, etc.)

La réduction de la vulnérabilité sera envisagée (création d'un espace refuge, pose de batardeaux, etc.) ainsi que des mesures de type travaux de protection (aménagement de cours d'eau, digues, etc.). Le coût des différentes solutions sera comparé à l'estimation de la valeur du bien délivrée par les services de la Direction de l'immobilier de l'État (DIE).

En appliquant un logigramme ou une doctrine locale, il sera alors possible de proposer ou non le bien au dispositif de relocalisation.



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

**C – Constitution des dossiers et accompagnement de la stratégie de délocalisation des enjeux**

Il s'agit d'accompagner les communes dans la constitution des dossiers et dans les démarches de délocalisation des enjeux.

**D – Délocalisation des enjeux**

Dans le cas de démarches amiables, l'opération consiste à trouver un terrain d'entente sur le montant financier de l'acquisition sur la base d'une estimation des services de la direction de l'immobilier de l'État. Un financement de la part de l'État est ensuite obtenu au profit de la commune qui peut alors procéder à l'acquisition et à la démolition du bien. Elle rend ensuite le terrain inconstructible.

En cas d'absence d'accord amiable, la préfecture peut mettre en œuvre une procédure de déclaration d'utilité publique.

Le dossier pour la délocalisation amiable d'une habitation située à l'Aiguebelle sur la commune d'Ispagnac est en cours. La délocalisation de cette habitation a été proposée suite au diagnostic de vulnérabilité réalisé dans le PAPI d'intention, étant donné les hauteurs d'eau (jusqu'au faitage du bâtiment) et le temps de réaction réduit (l'habitation est située en amont des gorges du Tarn est à la confluence d'un ravin avec le Tarn). L'estimation du bien par la DIE a été fournie à la commune. Le syndicat Tarn-amont accompagne la commune dans les démarches.

Les dossiers de nouveaux sites identifiés pourront être ajoutés lors d'un avenant à mi-parcours du PAPI.

## A – Identification des sites situés en zone immédiate de danger

### Territoire concerne

Ensemble du bassin versant.

### Maitrise d'ouvrage

Syndicat Tarn-amont

### Modalites de mise en œuvre

La mise en œuvre de la démarche de diagnostics sera confiée à un prestataire spécialisé.
L'identification des sites se fera en concertation avec le Syndicat Tarn-amont, les DDT(M) et les communes concernées.

### Calendrier previsionnel

| 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|
| x | x | x | x | x | x |

Le calendrier est le même que celui des campagnes de diagnostics de vulnérabilité des biens.

### Montant de l'action et plan de financement

Le montant est compris dans les enveloppes des démarches de diagnostics de vulnérabilité.

### Indicateurs de suivi

- Nombre de sites identifiés

## B – Études préalables à la délocalisation d'habitations et autres enjeux situés en zone immédiate de danger

### Territoire concerne

Ensemble du bassin versant.
Secteurs pré-ciblés :

- L'Aiguebelle à Ispagnac
- Ravins de Millau

### Maitrise d'ouvrage

Syndicat Tarn-amont

### Modalites de mise en œuvre

Les études pourront être confiées à un prestataire spécialisé.

### Calendrier previsionnel

| 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|
| x | x | x | x | x | x |

Des études pourraient être nécessaires pour le dossier de l'habitation de l'Aiguebelle, elles seront possibles dès la 1ere année.

### Montant de l'action et plan de financement

Action 5.6

| | |
|---|---|
| **Montant de l'action** | **48 000 €TTC** |
| **Maitre d'ouvrage** | **Syndicat Tarn-amont** |

40 000 €HT Le coût de cette action correspond ici à l'animation, à l'accompagnement pour le montage des dossiers et à la réalisation d'études structure le cas échéant.

Financement

| | Taux | Montant (€) |
|---|---|---|
| **Syndicat Tarn-amont** | 33 % TTC | 16 000 |
| **État (FPRNM)** | 50 % TTC | 24 000 |
| **Région Occitanie** | 20 % HT | 8 000 |

### Indicateurs de suivi

- Réalisation des études
- Nombre d'études réalisées



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

## C – Constitution des dossiers et accompagnement de la stratégie de délocalisation des enjeux

### Territoire concerne

Ensemble du bassin versant.
Le dossier de l'habitation à l'Aiguebelle (Ispagnac) est en cours.

### Maitrise d'ouvrage

Syndicat Tarn-amont

### Modalites de mise en œuvre

L'accompagnement des communes est mené dans le cadre de l'animation du PAPI.

### Calendrier previsionnel

| 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|
| x | x | x | x | x | x |

### Montant de l'action et plan de financement

Compris dans l'animation du PAPI

### Indicateurs de suivi

- Constitution des dossiers
- Accompagnement des communes

## D – Délocalisation des enjeux

### Territoire concerne

Ensemble du bassin versant.
Le dossier de l'habitation à l'Aiguebelle (Ispagnac) est en cours et 2 habitations à Millau ont été identifiées par la ville de Millau.

### Maitrise d'ouvrage

Communes

### Modalites de mise en œuvre

Les communes seront en lien étroit avec les services de l'État (DDT(M)) et le Syndicat Tarn-amont

### Calendrier previsionnel

| 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|
| x | x | x | x | x | x |

### Montant de l'action et plan de financement

Action notée pour mémoire car pouvant être réalisée hors PAPI.
3 biens sont déjà identifiés au stade de la rédaction du PAPI avec un coût moyen estimé de 250 000 par bien :

- L'Aiguebelle, Ispagnac
- 2 habitations à Millau

Les coûts devront intégrer les coûts annexes estimés à 15% (constitution des dossiers, études préalables d'une part et coût de démolitions, éventuels désamiantages, sécurisation des sites, etc. d'autre part) du montant de base.



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

INDICATEURS DE SUIVI

- Délocalisation des enjeux identifiés

## AXE 6 : GESTION DES ECOULEMENTS

Lien avec les documents de planification et leurs mesures associées :

| Document cadre | Disposition/Objectif | | Action N° | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | 6.1 | 6.2 | 6.3 | 6.4 | 6.5 |
| **SDAGE Adour-Garonne 2022-2027** | | PF1 - Sensibiliser sur les risques encourus, former et mobiliser les acteurs du territoire | | x | | x | |
| | | B49 - Gérer et valoriser les déchets présents dans le cycle de l'eau et sur le littoral | x | | | | |
| | | D18 - Établir et mettre en œuvre les programmes pluriannuels de gestion des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants | x | | | | |
| | | D19 - Assurer la compatibilité des autorisations administratives relatives aux travaux en cours d'eau et sur le trait de côte, et les aides publiques | x | | | | |
| | | D22 - Gérer et valoriser les déchets et les bois flottants | x | | | | |
| | | D24 - Améliorer la connaissance et la compréhension du fonctionnement des têtes de bassins hydrographiques | | | x | | |
| | | D25 - Renforcer la préservation et la restauration des têtes de bassin et des "chevelus hydrographiques" | | | | x | x |
| | | D49 - Mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique | | | x | x | x |
| | | D52 - Étudier des scenarii alternatifs aux ouvrages de protection contre les inondations | | | x | x | |
| **PGRI Adour-Garonne 2022-2027** (en vert = dispositions communes avec celles du SDAGE) | GO 0 | D0.1 - Sensibiliser sur les risques encourus, former et mobiliser les acteurs du territoire (PF1 du SDAGE) | | x | | x | |
| | GO 2 | D2.4 - Identifier les zones soumises aux crues soudaines ou torrentielles | | | x | | x |
| | GO 2 | D2.5 - Développer la connaissance des enjeux | | | x | | |
| | GO 2 | D2.7 - Développer la culture du risque inondation | | x | | | |
| | GO 4 | D4.4 - Améliorer la prise en compte du risque d'inondation par ruissellement (urbain et rural) dans les documents d'urbanisme et lors de nouveaux projets | | | | x | |
| | GO 5 | D5.1 - Améliorer la connaissance et la compréhension du fonctionnement des têtes de bassins hydrographiques (D24 du SDAGE) | | | x | | |
| | GO 5 | D5.2 - Mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique (D49 du SDAGE) | | | x | x | x |
| | GO 5 | D5.4 - Gérer et valoriser les déchets et les bois flottants (D22 du SDAGE) | x | | | | |
| | GO 6 | D6.3 - Étudier des scenarii alternatifs aux ouvrages de protection contre les inondations (D52 du SDAGE) | | | x | x | |
| **SAGE Tarn-amont** | Enjeu V | P4.1 - Adapter les pratiques pour réduire les risques d'érosion | | | | x | |
| | Enjeu VI | S1.3 - Prendre en compte le rôle de régulation des zones humides, des ripisylves et des TPCE | x | | | | |
| **PPG des milieux aquatiques du Tarn-amont 2023-2027** | | A.1 - Maintenir une ripisylve fonctionnelle | x | | | | |
| | | A.2 - Restaurer une ripisylve | x | | | | |
| | | F.1 - Accompagner les usagers, riverains, collectivités et initiatives locales | | x | x | | x |
| **PAPI Tarn-amont 2024-2029 - Stratégie** | | OS7 - Renforcer la prise en compte des risques inondation par débordement et ruissellement, et promouvoir les nouvelles solutions fondées sur la nature et la désimperméabilisation des sols dans un contexte de changement climatique | | | x | x | |
| | | OS9 - Améliorer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques en période de crue en favorisant les solutions douces et un entretien raisonné des berges et de la ripisylve | x | x | x | x | |



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

# 6.1. POURSUITE DU PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION DE LA RIPISYLVE ET DES BERGES, ET CONDUITE DES OPERATIONS DE REVEGETALISATION

## CONTEXTE

L'entretien et la restauration de la ripisylve consiste en l'abattage, le recépage et l'enlèvement de certains sujets afin de conserver une ripisylve hétérogène, dynamique et assurer la stabilité des berges. Elle passe également par la préservation des arbres pouvant représenter un enjeu pour la biodiversité.

De façon générale, le Syndicat Tarn-amont souhaite travailler avec les acteurs (publics et privés) pour assurer une gestion équilibrée de la ripisylve, des boisements rivulaires, des embâcles et laisses de crues, et pour apporter son soutien et conseil technique dès que nécessaire.

Dans le cadre des programme pluriannuels de gestion des milieux aquatiques (PPG) menés par le Syndicat Tarn-amont, plus de 500km de cours d'eau ont été inventoriés ce qui représente 75% du linéaire de masses d'eau (690km) et environ 27% du linéaire du réseau hydrographique total qui est de l'ordre de 1900km sur le bassin du Tarn-amont.

L'état des lieux et diagnostic du PPG Tarn-amont a mis en évidence une ripisylve globalement en bon état et continue sur les ¾ du territoire qui a pu être inventorié. Cependant, certains secteurs présentent des sujets morts, dépérissant ou encore des sujets penchés pouvant remettre en cause la stabilité des berges et la sécurité des ouvrages en travers. Le diagnostic a aussi permis d'identifier des zones privilégiées de stockage de bois mort et de laisses de crue. De plus, sur plusieurs sous-bassins comme le haut Tarn, la Muse, le Lumensonesque et les affluents rive droite du Tarn, la ripisylve est parfois inadaptée ou dégradée (présence de linéaires importants constitués de peupliers, absence de ripisylve, etc…).

## OBJECTIFS

Améliorer les écoulements en période de crue dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Le Syndicat mène, à travers son Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) des milieux aquatiques des opérations d'entretien de la ripisylve mais également de restauration morphologique et de préservation des berges.

Pour les années 2023-2027 (les 5 ans du PPG Milieux aquatiques), ce sont autour de 30km de linéaire qui seront entretenus chaque année. D'autres opérations seront réalisées, notamment de reconquêtes des zones humides ou des espaces de mobilité, et la surveillance (et intervention si nécessaire) des 15 zones de pièges à embâcles identifiées. Tout cela contribuant au bon écoulement des eaux, et à la réduction du risque d'inondation.

Lorsque nécessaire, après un conseil technique auprès des collectivités et des riverains, il est proposé de faire des plantations de ripisylve avec des essences locales et adaptées pour la stabilité des berges, l'apport d'ombrage et la création d'habitats aquatiques. Ces interventions peuvent être mises en œuvre sur des secteurs qui sont dépourvus de végétation.
Deux secteurs ont d'ores et déjà étaient identifiés pour réaliser des plantations de ripisylve sur le bassin du Haut-Tarn :

- Ruisseau des Pouzets (petit affluent du Tarn en amont de Pont de Montvert) : plantation sur les 2 rives sur 500m de cours d'eau soit 1000m linéaire,



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

- Ruisseau de la Combe des Cades (affluent du Bramont de Cantonnet) : plantation sur les 2 rives sur 250m de cours d'eau soit 500m linéaire.

D'autres secteurs pourront être envisagés en fonction des opportunités notamment sur :

- Les affluents rive droite de la vallée du Tarn comme le ruisseau du Bourg ou le Lumensonesque afin de favoriser la régénération naturelle sur des secteurs arboricoles et de traversée de village,
- La Muse et certains affluents impacté par du piétinement,
- Le bassin versant du Cernon/Soulzon.

Les actions sont réalisées en cohérence avec les structures animatrices de site Natura 2000 sur les territoires couverts par cet outil.

## TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du bassin versant.

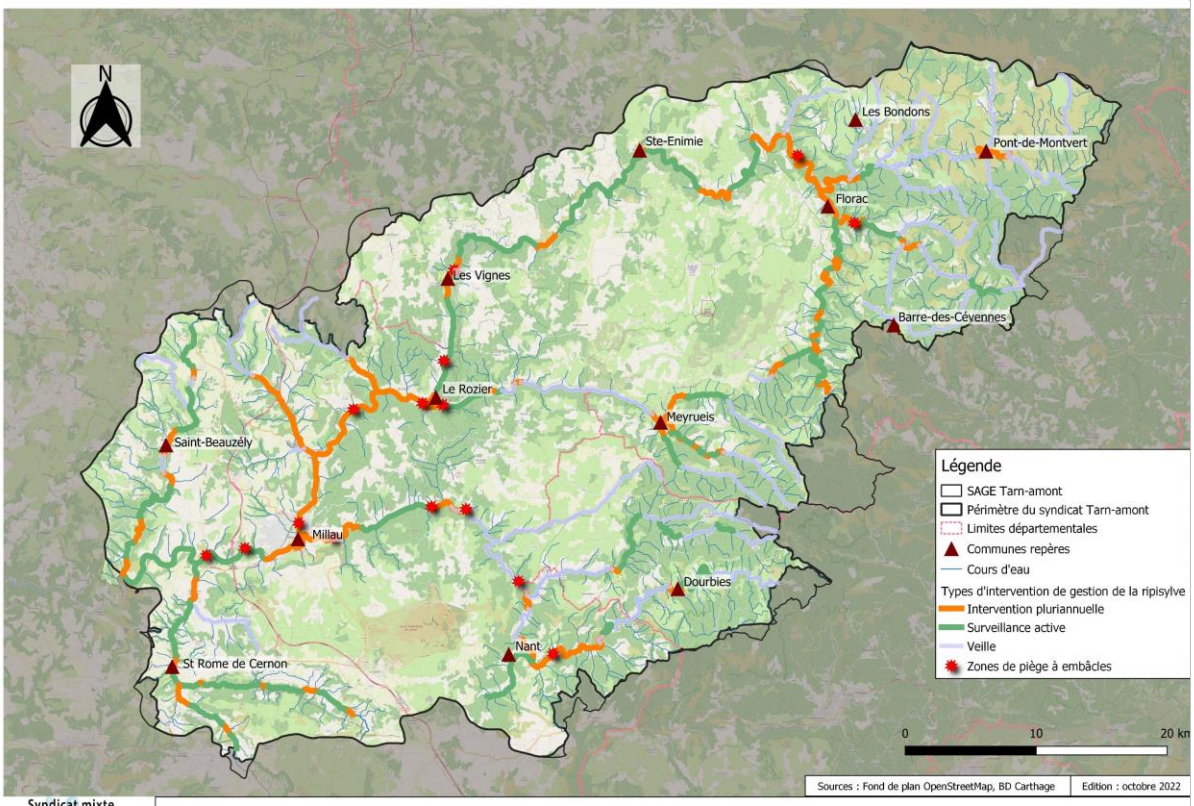


Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont

**Stratégie de gestion de la ripisylve sur le bassin Tarn-amont pour la période 2023-2027**

## MAITRISE D'OUVRAGE

Syndicat Tarn-amont

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Animation par les chargés de mission milieux aquatiques, dans le cadre de la mise en œuvre du programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques

## CALENDRIER PREVISIONNEL

Les tranches de travaux sont réalisées annuellement de juillet à fin octobre sur les secteurs à enjeux préalablement identifiés.



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

| 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|
| x | x | x | x | x | x |

## MONTANT DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT

Compris dans l'animation du PAPI et du PPG milieux aquatiques.
Pour mémoire, le budget estimatif pour les opérations de gestion de la ripisylve et des berges prévues dans le PPG MA pour la période 2023-2027 est de 601 161€ TTC et le plan de financement est réparti comme suit* :

| coût total | | Subventions | | | | | Autofinancement Syndicat Tarn-amont |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | TTC | HT | TTC | HT | HT | |
| HT | TTC | AEAG | Région | CD 12 (10%) | CD 30 (10%) | CD 48 (10 ou 20%) | |
| **500 968 €** | **601 161 €** | **300 581 €** | **33 613 €** | **29 165 €** | **766 €** | **36 299 €** | **200 738 €** |
| | % | 50% | 6% | 5% | 0% | 6% | 33% |

L'autofinancement est lissé sur la durée (5 ans) du PPG MA (identique chaque année).

* Tableau issu du PPG MA 2023-2027

## INDICATEURS DE SUIVI

- Linéaire de berges entretenues chaque année, nombre d'arbres abattus, volume d'embâcles retirés
- Linéaire de plantations réalisé



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

## 6.2. SENSIBILISATION DES RIVERAINS SUR L'ENTRETIEN DE LA RIPSYLVE ET LES TRAVAUX EN RIVIERE

### CONTEXTE

Les propriétaires riverains et les collectivités font régulièrement appel au Syndicat Tarn-amont pour des conseils sur la gestion et la protection des berges. L'accompagnement des chargés de missions milieux aquatiques permet d'échanger et trouver des solutions durables pour répondre aux besoins des riverains et à la préservation des rivières.

D'autre part, les collectivités locales et les associations mènent des initiatives en faveur des milieux aquatiques. Il peut s'agir d'organisation d'opération de nettoyage et de ramassage de déchets en bordure de cours d'eau, ou encore de manifestations en lien avec les rivières.

### OBJECTIFS

Sensibiliser les riverains sur leurs obligations et les bonnes pratiques.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action sera menée en complémentarité de l'action 6.1 et des actions de communication 1.4 et 1.6.

Il s'agit d'apporter des conseils techniques aux riverains, usagers et collectivités (Départements, collectivités locales, propriétaires, gestionnaires de biens dont campings, exploitants agricoles…) vis-à-vis des problématiques d'érosion ou de vulnérabilité des enjeux en zone inondable.

Ces conseils permettent de mettre en œuvre des techniques « douces » basées sur les principes du génie végétal. Ces solutions visent d'une part à restaurer les fonctionnalités naturelles d'un bord de rivière et d'autre part à pérenniser les usages de façon durable. Une aide pour la réalisation des démarches administratives et réglementaires peut être apportée par les chargés de missions milieux aquatiques.

Le Syndicat Tarn-amont propose cet accompagnement uniquement lorsque les projets vont dans le sens d'une gestion durable des berges et non pas lorsque les travaux visent à bloquer la rivière ou engendrer de nouveaux points durs.

D'autre part, le Syndicat Tarn-amont propose de soutenir et d'accompagner les collectivités et les associations. Cette aide concerne l'identification de secteur de nettoyage, la transmission de retours d'expériences ou encore dans la fourniture d'outils pratiques (sacs poubelles, gants) et de communication (guide du riverain - édition 2020) pour les nettoyages.

En ce qui concerne la participation physique aux manifestations et autres fêtes de l'eau, le personnel du Syndicat se rendent disponible autant que possible.

### TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du bassin versant.

| MAITRISE D'OUVRAGE | MODALITES DE MISE EN ŒUVRE |
|---|---|
| Syndicat Tarn-amont | Animation par les chargés de mission milieux aquatiques, dans le cadre de la mise en œuvre du programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques, et au besoin de l'équipe projet du PAPI. |

## CALENDRIER PREVISIONNEL

| 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|
| x | x | x | x | x | x |

## MONTANT DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT

Compris dans l'animation du PAPI et du PPG milieux aquatiques.

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre de riverains rencontrés
- Nombre de guides du riverain distribués
- Nombre de réunions publiques à destination des riverains



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

# 6.3. DEFINITION D'UNE STRATEGIE DE GESTION DES ECOULEMENTS DUS AU RUISSELLEMENT DES VERSANTS ET PROPOSITION DE MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'ACTIONS/DE GESTION EN FAVORISANT LES SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE

## CONTEXTE

Compte tenu de la topographie du territoire du Tarn-amont, du type de phénomènes pluvieux et des enjeux existants, le risque ruissellement représente un risque important pour le territoire.

Les impacts des ruissellements sur le bassin Tarn-amont s'observent principalement :

- En zone rurale agricole : ravinements, pertes de rendements. C'est le cas par exemple sur l'amont du bassin du Ladoux, sur le bassin de la Muse et sur celui du Lavencou.
- En zone urbaine : les sols imperméables ne permettent pas à l'eau de s'infiltrer, elle s'accumule dans les rues et peut entrer dans les bâtiments. C'est le cas par exemple au niveau des ravins de Millau ou à Florac.
- A l'interface rural urbain : c'est dans ces secteurs qu'il y a la plupart des problèmes liés aux inondations par ruissellement. Des secteurs concernés ont pu être identifiés au cours de la mise en œuvre du PAPI d'intention : le quartier de Salabuau – Le bourg (commune de Rivière sur Tarn), Bédouès-Cocurès, Ispagnac-Molines, Verrières, au Gandalou (Millau) ou dans les lotissements sur les hauts de Saint Georges de Luzençon.

Les secteurs problématiques à l'interface rural/urbain sont souvent de petits bassins versants (de l'ordre de quelques dizaines d'hectares), dont l'exutoire se situe au niveau d'habitations. C'est le cas du secteur de Salabuau pour lequel la commune de rivière sur Tarn a pu être accompagnée dans le cadre du PAPI d'intention.

*Carte 1 : un bassin à dominance agricole, Fond de plan : cadastre*

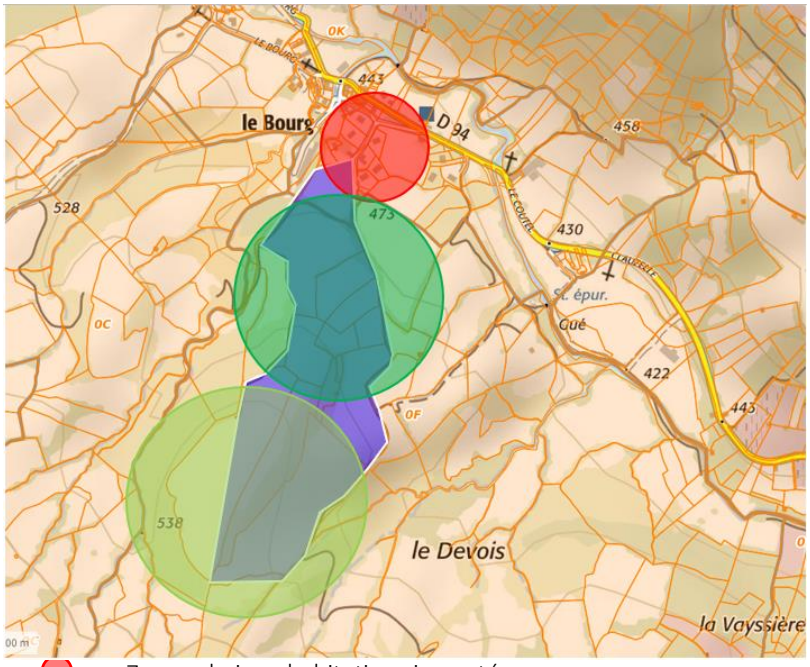


Zone urbaine : habitations impactées
Zone agricole : pâture
Zone agricole : céréales
Bassin versant considéré

Ce secteur est, à une petite échelle, assez représentatif des problématiques rural/urbain. Ce bassin de 16ha est à dominance agricole, avec des pâtures et la culture de céréales (cf. carte 1 ci-après). Lors de fortes pluies, des dégâts sont constatés dans les habitations et sur les infrastructures routières.

*Interface rural/urbain, 2019*

*Érosion observée sous la route (2019)*

*Érosion de la route d'accès, partie basse (2019)*

*Érosion observée sous la route (2019)*

## Objectifs

Mieux gérer les écoulements des versants afin de réduire les risques de ruissellement. Concevoir des aménagements de ralentissement dynamique.

## Description de l'action

Dans l'esprit des études réalisées sur le Ladoux (Millau) ou sur Salabuau (Rivière sur Tarn) dans le cadre du PAPI d'intention, la présente action vise à concevoir des aménagements de ralentissement dynamique. Pour cela il s'agira de préciser le risque ruissellement et les enjeux exposés, puis à définir un plan d'actions permettant de réduire le risque ruissellement par une gestion intégrée des eaux pluviales, tant sur les zones

urbaines que sur les zones agricoles : gestion de l'occupation des sols, mesures préventives en lien avec l'aménagement du territoire, définition de travaux "doux" (haies végétales, seuils, etc.) ou basées sur du génie civil (bassins de rétention, pièges à embâcles, etc.).

3 études de conception d'aménagement de ralentissement dynamique ont été identifiées comme nécessaires sur le département de la Lozère :

- Florac
- Bédouès-Cocurès
- Ispagnac-Molines

2 autres études pourront être menées sur le reste du territoire du Tarn-amont, sur le centre bourg de Verrières par exemple, soit 5 études au total.

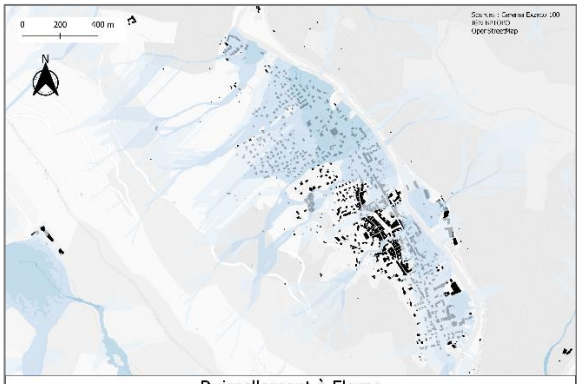


Ruissellement à Florac

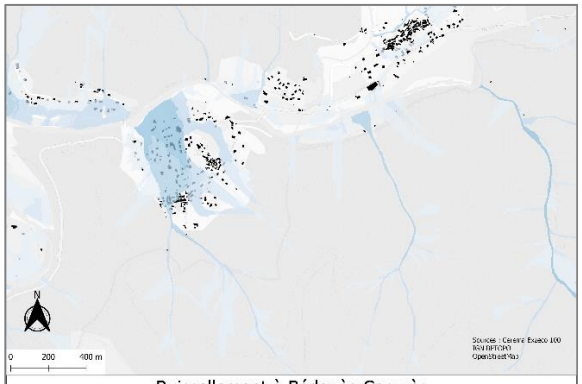


Ruissellement à Bédouès-Cocurès

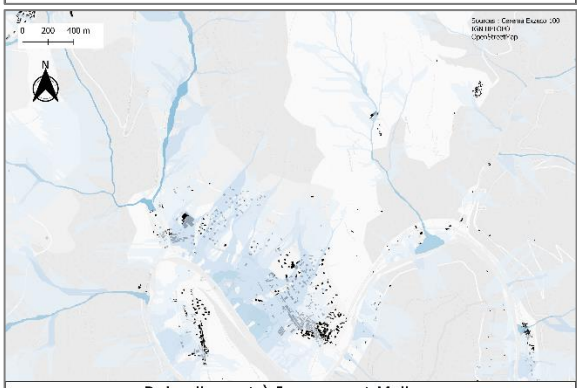


Ruissellement à Ispagnac et Molines

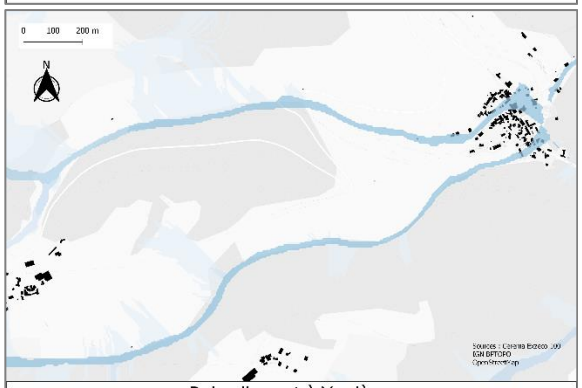


Ruissellement à Verrières

En parallèle à ces études, un travail sera mené pour définir un outil d'aide à la décision pour la conception et l'expertise de projet de ralentissement dynamique. Cette méthodologie se voudra simple et pragmatique et permettra d'évaluer l'efficacité des aménagements de ralentissement dynamique envisagés.

Ce travail pourra s'appuyer sur les résultats obtenus par la méthode IRIP (indicateurs de ruissellement intense pluvial), testée sur le territoire dans le cadre du PAPI d'intention, en partenariat avec INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement. Les résultats proposés par la plateforme FORO (Flood Observatory for Resilient Occitanie) seront aussi analysés et pourront être utilisés notamment pour la gestion de l'érosion des sols agricoles et des haies.

La mise en œuvre de la méthode sur des cas concrets permettra de la tester, comme par exemple sur le sous bassin versant de la Muse avec la mise en œuvre du plan d'actions « ruissellement-érosion » des sols agricoles (en lien avec l'action B1-2 du contrat de rivière Tarn-amont 2019-2024).

## TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du bassin versant.

## MAITRISE D'OUVRAGE

Syndicat Tarn-amont

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Les études seront confiées à un prestataire, et leur suivi sera assuré par un comité de pilotage et comité technique.
Le travail sur l'outil d'aide à la décision sera mené dans le cadre de l'animation du PAPI en partenariat avec l'INRAE.

## CALENDRIER PREVISIONNEL

| 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|
| x | x | x | x | x | |

## MONTANT DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT

Action 6.3 – Définition d'une stratégie de gestion des écoulements dus au ruissellement des versants et proposition et mise en œuvre d'un plan d'actions/de gestion en favorisant les solutions fondées sur la nature

| | | |
|---|---|---|
| **Montant de l'action €TTC** | **75 000 €HT** | **90 000 €TTC** |

Le coût estimatif tient compte d'un travail d'investigation mené par le Syndicat (identification des sites potentiels d'étude) puis la réalisation de cinq études (modélisation si nécessaire, avec proposition d'actions à 15 000 €HT chacune).

| | Taux | Montant (€) |
|---|---|---|
| **Syndicat Tarn-amont** | 25 % TTC | 22 500 |
| **État (FPRNM)** | 50 % TTC | 45 000 |
| **Région Occitanie** | 20 % HT | 15 000 |
| **Agence de l'eau** | 10 % HT | 7 500 |
| **TOTAL** | | 90 000 |

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Réalisation des études « ruissellement » - Objectif : 5
- Utilisation des cartes d'IRIP et/ou des résultats de FORO
- Élaboration de plans d'actions pour la gestion des écoulements – Objectif : 5



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

## 6.4. MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX DE GESTION DES ECOULEMENTS DU LADOUX A MILLAU

### CONTEXTE

Le Ladoux est un affluent rive droite du Tarn, possédant un bassin versant global de 900 ha. Il a un fonctionnement torrentiel : forte pente (>7%) engendrant un risque d'embâcles et un fort transport solide. Les objectifs sont :

- Réduire le risque d'inondation sur les habitation riveraines (une vingtaine lors des débordements de ce ravin très torrentiel (épisodes très rapides, voire fonte de neige brutale),
- Réduire les dégâts causés par le transport solide et les éventuelles ruptures d'embâcles lors des crues et ainsi le coût de remise en état.

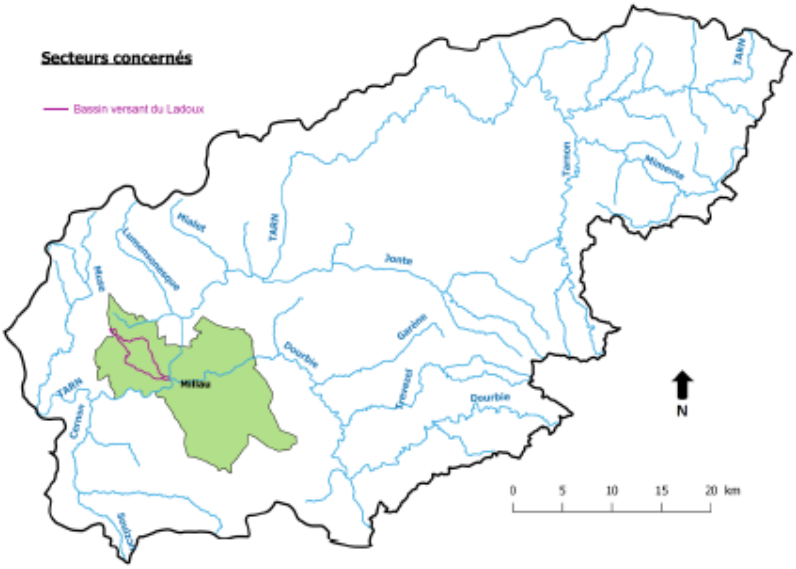


L'étude menée dans le cadre du PAPI d'intention a permis de poser le diagnostic de l'état actuel (en concertation avec les élus locaux, les habitants et les agriculteurs), de recenser les enjeux touchés, d'estimer les dommages en l'état actuel et de proposer 4 scénarios d'aménagement afin de limiter l'impact des crues du Ladoux.

Extrait de la synthèse des scénarios proposés (EGIS eau- 2022) :

| Scénario | Aménagements | Coûts | Objectif de protection |
|---|---|---|---|
| Scénario 0 | Haies végétalisées<br>Raquettes de diffusion<br>Signalisation<br>Piège à embâcles | 170 000€ - 250 000€ HT | - |
| Scénario 1 | Haies végétalisées<br>Raquettes de diffusion<br>Signalisation<br>**Ouvrage de stockage** | 2 670 000€ - 3 750 000€ HT | Q 50 (avec débordements résiduels)<br>*A titre d'indication : Cout de dommage de la crue Q50 sur le secteur du Ladoux :* 1.1 M€ |
| Scénario 2 | Haies végétalisées<br>Raquettes de diffusion<br>Signalisation<br>Piège à embâcles<br>**Reprise d'ouvrages de franchissement** | 670 000€ - 950 000€ HT | Q 10 (sans débordements résiduels)<br>*A titre d'indication :* |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | *Cout de dommage de la crue Q10 sur le secteur du Ladoux :* 400 K€ |
| Scénario 3 | Haies végétalisées<br>Raquettes de diffusion<br>Signalisation<br>Piège à embâcles<br>Reprise d'ouvrages de franchissement<br>**Recalibrage aval** | 1 120 000€ - 1 550 000€ HT | Q 50 (sans débordements résiduels)<br>*A titre d'indication : Cout de dommage de la crue Q50 sur le secteur du Ladoux :* 1.1 M€ |

Le scénario 0 apparait comme un prérequis puisqu'il intègre tous les aménagements qui peuvent être réalisés sans délais. Le scénario 1 ne parait pas pertinent au regard de son efficacité et des couts associés, et les scénarios 2 et 3 nécessitent d'être précisés.

La vocation du scénario 0 est principalement de **limiter les apports solides** (raquettes de diffusion / haies végétalisées) **ainsi que les transferts d'embâcles** (piège) afin d'assurer un fonctionnement sécurisé des ouvrages hydrauliques en aval. Ces aménagements limiteront les **dégâts aux cultures** constatés sur la partie amont du bassin versant en **freinant les écoulements**, de plus ils permettront de sécuriser les déplacements lors d'un épisode de crue (panneaux indicatifs et mise en place de barrières).

Dans le scénario 2, il s'agit principalement de reprendre des ouvrages de franchissement au niveau de l'impasse de Vésoubies et au niveau de l'impasse de Ladous. Il a pour objectif de réduire amplement l'emprise des zones inondables pour les crues courantes.

Le scénario 3 consiste à reprendre des ouvrages de franchissement au niveau de l'impasse de Ladous et surtout le **recalibrage de la section au niveau de l'impasse de Vésoubies,** qui permettra de redonner un lit plus naturel et plus d'espace au Ladoux. Il a pour objectif de réduire amplement l'emprise des zones inondables pour une crue cinquantennale avec effet jusqu'à crue centennale. Le recalibrage envisagé concerne un linéaire de 150 m prenant en compte une suppression d'une partie de la rue de Ladoux.

## OBJECTIFS

Réduire le risque de ruissellement sur une zone à enjeux.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

**A – Mise en œuvre d'actions sur la partie amont agricole du Ladoux**

Il s'agit de mettre en œuvre le scénario 0 sur la partie amont du bassin du Ladoux, en partenariat avec la profession agricole et les partenaires techniques du Syndicat Tarn-amont (chambre d'agriculture, association arbres haies et paysages de l'Aveyron et ADASEA notamment) :

- Haies végétalisées
- Raquettes de diffusion pour limiter l'érosion des parcelles à la sortie des réseaux d'eaux pluviales
- Formations, conseils individuels ou collectifs, coins de champs, etc. selon les besoins identifiés au cours de la mise en œuvre des actions
- Achat d'agroéquipement (dans le cadre des mesures FEADER)

Les actions seront précisées en concertation avec les agriculteurs concernés (autour de 6 exploitations agricoles). Le conseil collectif (formations, coins de champs, etc.) pourra s'appuyer sur les sessions organisées sur le bassin versant de la Muse voisin dans le cadre du Plan d'actions « ruissellement érosion » des sols agricoles (action B1-2 du Contrat de rivière du Tarn-amont 2019-2024).

**B – Études complémentaires et mise en œuvre d'actions sur la partie urbaine du Ladoux**

L'action sera menée en 3 temps :

- Phase 1 : études complémentaires pour les scénarios – étude pour l'amélioration du système d'alerte par un système de détection automatique de l'évènement, vérification de la faisabilité technique et financière : vérifications des coûts, analyse couts bénéfices, etc.
- Phase 2 : mise en œuvre du scénario 0 (actions sur la partie urbaine : signalisation, piège à embâcles) et amélioration du système d'alerte)
- Phase 3 : travaux - l'enveloppe pourra être précisée lors d'un avenant à mi-parcours du PAPI

Des diagnostics de vulnérabilité seront proposés aux riverains (habitations et entreprises) des zones amont et aval dans le cadre de l'axe 5 (actions 5.2 et 5.3), afin de réduire la vulnérabilité des enjeux à l'échelle de la parcelle.

**A – Mise en œuvre d'actions sur la partie amont agricole du Ladoux**

## TERRITOIRE CONCERNE

Partie amont agricole du bassin versant.

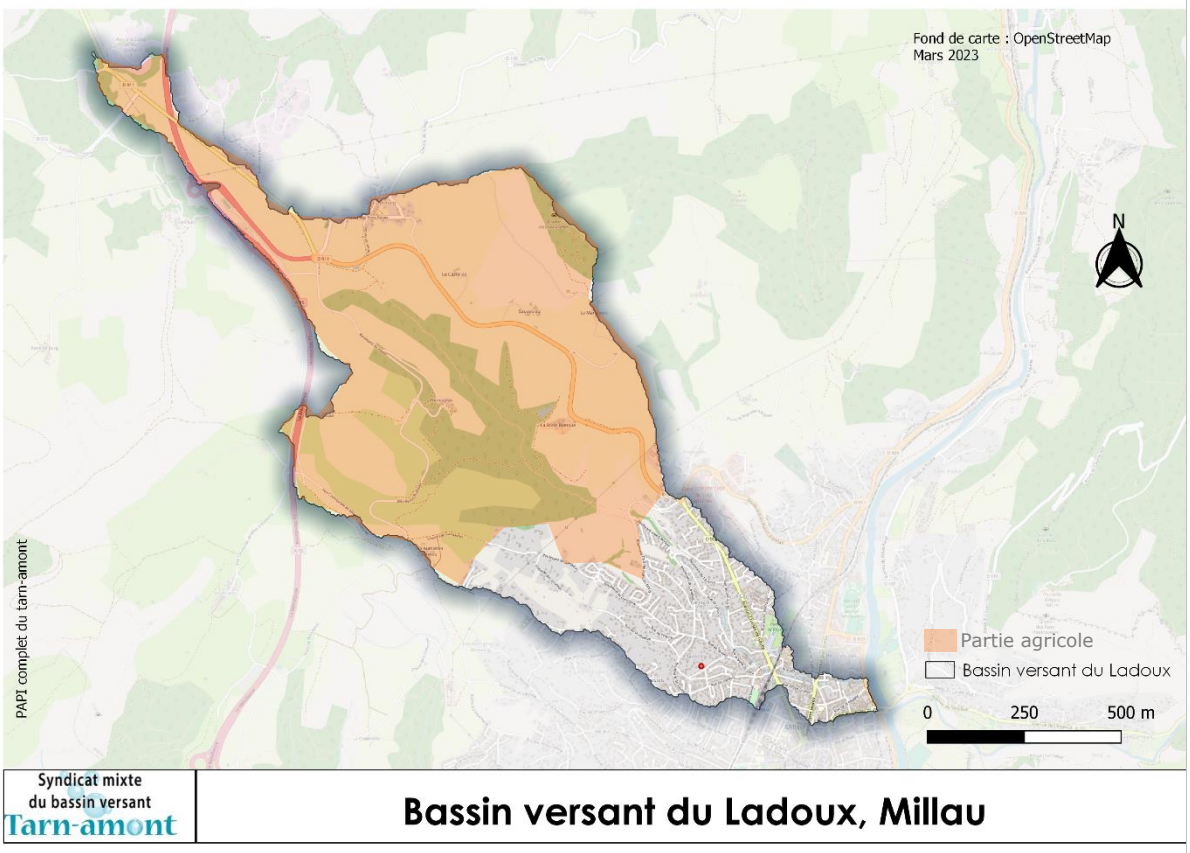

## Maitrise d'ouvrage

Syndicat Tarn-amont, agriculteurs du bassin versant

## Modalites de mise en œuvre

L'animation et la concertation nécessaires à la mise en œuvre des actions sera réalisée dans le cadre de l'animation du PAPI.
Les actions sur les haies seront réalisées avec l'appui de l'association arbre haies et paysages de l'Aveyron.

## Calendrier previsionnel

| 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|
| x | x | x | x | x | x |

## Montant de l'action et plan de financement

Action 6.4.A – Mise en œuvre d'actions sur la partie amont agricole du Ladoux

| | | |
|---|---|---|
| **Montant de l'action €TTC** | **60 000 € HT** | **72 000 € TTC** |

Raquettes : autour de 50 000 €HT pour 6 sites
Haies : 400 ml soit autour de 10 000 € (haies doubles estimées autour de 25€/ml)
TOTAL : 60 000 €

| | Taux | Montant (€) |
|---|---|---|
| **Syndicat Tarn-amont** | 33 % TTC | 24 000 |
| **État (FPRNM)** | 50 % HT | 30 000 |
| **Région Occitanie** | 20 % HT | 12 000 |
| **Agence de l'eau** | 10 % HT | 6 000 |
| **TOTAL** | | 72 000 |

## Indicateurs de suivi

- Nombre d'exploitations accompagnées – Objectif : 6
- Longueur de haies plantées et/ou entretenues (régénération/restauration) – Objectif 400 ml
- Nombre de raquettes de diffusion installées – Objectif 6

## B – Études complémentaires et mise en œuvre d'actions sur la partie urbaine du Ladoux

### TERRITOIRE CONCERNE

Partie aval urbaine du bassin versant : secteur avec des enjeux bâtis

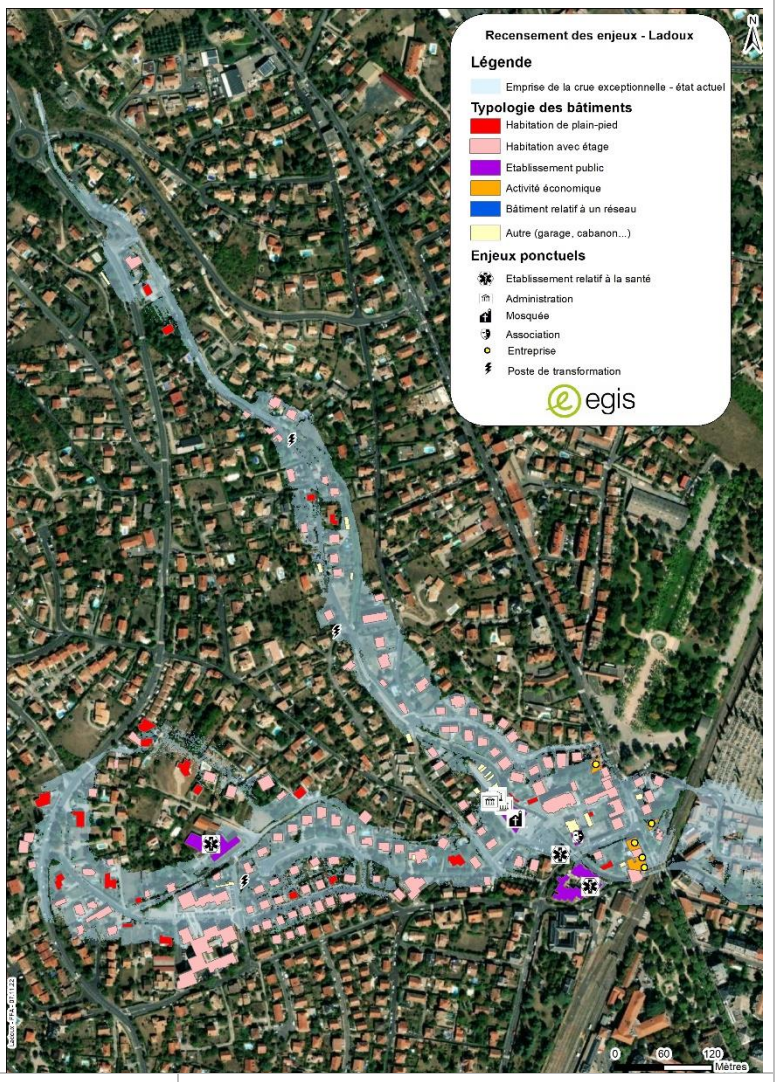


### MAITRISE D'OUVRAGE

Ville de Millau

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

La mise en œuvre des travaux de le phase 1 seront confiés à un prestataire, de même que les études de la phase 2.
Les travaux de la phase 3 seront confiés à un prestataire spécialisé et le bilan à mi-parcours permettra d'en préciser l'enveloppe.

### CALENDRIER PREVISIONNEL

| 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|
| x | x | x | | | |

### MONTANT DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT

Action 6.4.B – Études complémentaires et mise en œuvre d'actions sur la partie urbaine du Ladoux

| Montant de l'action €TTC | 185 000 €HT | 222 000 €TTC |
|---|---|---|

Études : 25 000 €HT
Travaux scénario 0 : 100 000 €HT (piège à embâcles) + 60 000 €HT (signalisation : 10 000 €HT /site)

| | Taux | Montant (€) |
|---|---|---|
| Ville de Millau | 42 % TTC* | 92 500 |
| État (FPRNM) | 50 % HT | 92 500 |
| Région Occitanie | 20 % HT | 37 000 |
| TOTAL | | 222 000 |

*sans déduction du FCTVA sur les travaux d'investissement.

## INDICATEURS DE SUIVI

- Réalisation des études nécessaires pour la précision et l'amélioration des scénarios
- Mise en place de la signalisation, amélioration du système d'alerte et mise en œuvre des travaux pour le piège à embâcles
- Choix d'un scénario.

# 6.5. ACCOMPAGNEMENT DE LA GESTION DES ECOULEMENTS DUS AU RUISSELLEMENT DANS LES ZONES FORESTIERES EN LIEN AVEC LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE. PROPOSITION ET MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'ACTION/DE GESTION

## CONTEXTE

À l'été 2022 deux feux majeurs se sont produits à Comprégnac avec près 300ha brulés et à Mostuéjouls avec plus de 1400ha ravagés.

À l'issue des incendies, de nombreuses questions se sont posées quant à la sécurité sur les espaces brulés et les risques de glissement de terrains, notamment pour le secteur de Mostuéjouls. Des spécialistes des feux de forêts tels que le CNPF et l'ONF (cellule DFCI) ont été sollicités par la mairie avec le soutien du Parc naturel régional des Grands Causses.

Suite à un premier épisode pluvieux le 14 août 2022, la mairie de Mostuéjouls a pu observer d'importante quantité de cendres transitant dans le ruisseau des Arzioles. Par endroits, des débordements liés à l'accumulation des cendres dans le lit et au niveau d'un passage busé ont été constatés. Une remise en état des chemins a dû être faite et des travaux de redimensionnement d'un passage busé ont été engagés par la mairie.

Soucieuse de la préservation des milieux aquatiques et du risque de ruissellement, la municipalité a sollicité le Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont pour un accompagnement sur le suivi du ruisseau des Arzioles.

## OBJECTIFS

Mieux gérer les écoulements des versants afin de réduire les risques de ruissellement, prendre en compte les effets du réchauffement climatique.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action a pour but d'accompagner les démarches de gestion forestière en lien avec les pratiques sylvicoles et le changement climatique (feux, sécheresse, canicules, etc.). Un groupe de travail sur ces thématiques pourra être constitué avec les acteurs partenaires pour la définition d'une stratégie et pour la proposition et mise en œuvre de plans d'actions/de gestion. En situation d'urgence, le Syndicat participera aux cellules de gestion post-crise (post-feu de forêt par exemple) et d'autres accompagnements techniques pourront être faits (en lien avec le PPG MA)

## TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du bassin versant.

## MAITRISE D'OUVRAGE

Syndicat Tarn-amont

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Cette action sera réalisée dans le cadre de l'animation du PAPI avec l'appui des chargés de missions milieux aquatiques.
Les acteurs partenaires : Communes, Communautés de communes, propriétaires forestiers, acteurs de la foret (CRPF, CNPF, ONF (Cellule DFCI), etc.), SDIS, Parc national des Cévennes (PNC), Parc naturel régional des grands causses (PNRGC).



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

## CALENDRIER PREVISIONNEL

| 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|
| x | x | x | x | x | x |

## MONTANT DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT

Compris dans l'animation du PAPI et du PPG milieux aquatiques.

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre de réunions participées
- Mobilisation des acteurs
- Accompagnement de projets



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

# PLAN DE FINANCEMENT

## SYNTHESE

| | | | Co-financements | | | Maitres d'ouvrage | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Coût estimatif HT | Coût estimatif TTC | Etat | Région Occitanie | Agence de l'eau | Syndicat Tarn-amont | Communes | Autres |
| AXE 0 | 645 000,00 € | 657 000,00 € | 328 500,00 € 50 % TTC | - € 0 % 0 | 58 500,00 € 9 % 0 % | 270 000,00 € 41 % TTC | - € 0 % 0 | - € 0 % 0 |
| AXE 1 | 246 000,00 € | 295 200,00 € | 221 040,00 € 75 % TTC | 4 500,00 € 2 % TTC | 4 500,00 € 2 % TTC | 55 080,00 € 19 % TTC | 10 080,00 € 3% TTC | - € 0 % TTC |
| AXE 2 | 160 000,00 € | 192 000,00 € | 82 500,00 € 43 % TTC | 32 000,00 € 17 % TTC | - € 0 % TTC | 77 500,00 € 40 % TTC | - € 0% TTC | - € 0 % TTC |
| AXE 3 | 50 000,00 € | 60 000,00 € | - € 0 % TTC | 10 000,00 € 17 % TTC | - € 0 % TTC | 50 000,00 € 83 % TTC | - € 0% TTC | - € 0 % TTC |
| AXE 4 | - € | - € | - € 0 % | - € 0 % | - € 0 % | - € 0 % | - € 0% | - € 0 % |
| AXE 5 | 2 034 166,67 € | 2 441 000,00 € | 1 236 983,33 € 51 % TTC | 337 833,33 € 14 % TTC | - € 0 % TTC | 281 000,00 € 12 % TTC | 385 583,33 € 16% TTC | 199 600,00 € 8 % TTC |
| AXE 6 | 320 000,00 € | 384 000,00 € | 167 500,00 € 44 % TTC | 64 000,00 € 17 % TTC | 13 500,00 € 4 % TTC | 46 500,00 € 12 % TTC | 92 500,00 € 24% TTC | - € 0 % TTC |
| AXE 7 | - € | - € | - € 0 % | - € 0 % | - € 0 % | - € 0 % | - € 0% | - € 0 % |
| TOTAL PAPI | 3 455 166,67 € | 4 029 200,00 € | 2 036 523,33 € 50% TTC | 448 333,33 € 11% TTC | 76 500,00 € 2% TTC | 780 080,00 € 19% TTC | 488 163,33 € 12% TTC | 199 600,00 € 5% TTC |

## DETAIL

Voir pages suivantes



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*
*Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau*
*Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr*
***www.tarn-amont.fr***

| | | | | | Co-financements | | | | | | | | | | Maitres d'ouvrage | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Action | Intitulé | Maître d'ouvrage | Coût estimatif HT | Coût estimatif TTC | Etat | | | Région | | | AEAG | | | | Syndicat Tarn-amont | | | Communes | | | Autres MOA | | |
| | | | | | Montant | *Tx d'aide* | HT/TTC | Montant | *Tx d'aide* | HT/TTC | *assiette éligible* | Montant | *Tx d'aide* | HT/TTC | Syndicat | *Tx* | HT/TTC | Montant | *Tx* | HT/TTC | Montant | *Tx* | HT/TTC |
| AXE 0 - PILOTAGE, COORDINATION, SUIVI DES ACTIONS | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 0.1 | Animation du PAPI Tarn amont 2024-2029 - Equipe projet | Syndicat Tarn amont | 585 000,00 € | 585 000,00 € | 292 500,00 € | 50 % | TTC | - € | 0 % | | 195 000,00 € | 58 500,00 € | 30 % | TTC | 234 000,00 € | 40 % | TTC | - € | 0 % | | - € | 0 % | |
| 0.2 | Aide à la conduite du projet et à l'élaboration du prochain programme de prévention des inondations du Tarn-amont | Syndicat Tarn amont | 60 000,00 € | 72 000,00 € | 36 000,00 € | 50 % | TTC | - € | 0 % | | | - € | | | 36 000,00 € | 50 % | TTC | - € | 0 % | | - € | 0 % | |
| | | SOUS-TOTAL AXE 0 | 645 000,00 € | 657 000,00 € | 328 500,00 € | 50 % | TTC | - € | 0 % | | | 58 500,00 € | 9 % | | 270 000,00 € | 41 % | TTC | - € | 0 % | | - € | 0 % | |
| AXE 1 - AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1.1 | Elaboration, mise à jour et harmonisation du volet inondation des DICRIM à l'échelle du périmètre PAPI Tarn amont | Communes | 42 000,00 € | 50 400,00 € | 40 320,00 € | 80 % | TTC | - € | 0 % | | | - € | | | - € | 0 % | | 10 080,00 € | 20 % | TTC | - € | 0 % | |
| 1.2 | Poursuite des démarches de sensibilisation en milieu scolaire sur la problématique des inondations et le fonctionnement des milieux aquatiques | Syndicat Tarn amont | 50 000,00 € | 60 000,00 € | 48 000,00 € | 80 % | TTC | - € | 0 % | | | - € | | | 12 000,00 € | 20 % | TTC | - € | 0 % | | - € | 0 % | |
| 1.3 | Capitalisation des données sur les crues et installation de nouveaux repères de crues | Syndicat Tarn amont | 27 000,00 € | 32 400,00 € | 21 600,00 € | 80 % | HT | - € | 0 % | | | - € | | | 10 800,00 € | 33 % | TTC | - € | 0 % | | - € | 0 % | |
| 1.4 | Déploiement d'actions de communication sur le risque d'inondation du Tarn et ses affluents auprès du grand public | Syndicat Tarn amont | 50 000,00 € | 60 000,00 € | 48 000,00 € | 80 % | TTC | - € | 0 % | | | - € | | | 12 000,00 € | 20 % | TTC | - € | 0 % | | - € | 0 % | |
| 1.5 | Création d'une cartographie interactive sur les risques d'inondations et diffusée sur le site web du Syndicat | Syndicat Tarn amont | 15 000,00 € | 18 000,00 € | 14 400,00 € | 80 % | TTC | - € | 0 % | | | - € | | | 3 600,00 € | 20 % | TTC | - € | 0 % | | - € | 0 % | |
| 1.6 | Mise en œuvre d'une démarche spécifique de communication auprès des acteurs économiques et notamment les gestionnaires de campings en zone inondable | Syndicat Tarn amont | 12 000,00 € | 14 400,00 € | 11 520,00 € | 80 % | TTC | - € | 0 % | | | - € | | | 2 880,00 € | 20 % | TTC | - € | 0 % | | - € | 0 % | |
| 1.7 | Formations des élus et agents des collectivités territoriales du Tarn amont | Syndicat Tarn amont | 20 000,00 € | 24 000,00 € | 19 200,00 € | 80 % | TTC | - € | 0 % | | | - € | | | 4 800,00 € | 20 % | TTC | - € | 0 % | | - € | 0 % | |
| 1.8 | Identification des enjeux dans l'espace fonctionnel de la rivière et définition de stratégies localisées pour la gestion de ces enjeux | Syndicat Tarn amont | 30 000,00 € | 36 000,00 € | 18 000,00 € | 50 % | TTC | 4 500,00 € | 15 % | HT | | 4 500,00 € | 15 % | HT | 9 000,00 € | 25 % | TTC | - € | 0 % | | - € | 0 % | |
| | | SOUS-TOTAL AXE 1 | 246 000,00 € | 295 200,00 € | 221 040,00 € | 75 % | TTC | 4 500,00 € | 2 % | TTC | | 4 500,00 € | 2 % | TTC | 55 080,00 € | 19 % | TTC | 10 080,00 € | 3% | TTC | - € | 0 % | TTC |
| AXE 2 - SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2.1 a | Définition précise du réseau de stations de surveillance | Syndicat Tarn amont | 25 000,00 € | 30 000,00 € | 15 000,00 € | 50 % | TTC | 5 000,00 € | 20 % | HT | | - € | | | 10 000,00 € | 33 % | TTC | - € | 0 % | | - € | 0 % | |
| b | Réalisation du réseau : acquisition et installation des équipements | Syndicat Tarn amont | 100 000,00 € | 120 000,00 € | 50 000,00 € | 50 % | HT | 20 000,00 € | 20 % | HT | | - € | | | 50 000,00 € | 42 % | TTC | - € | 0 % | | - € | 0 % | |
| c | Mise en place d'un système d'acquisition des données et de supervision | Syndicat Tarn amont | 35 000,00 € | 42 000,00 € | 17 500,00 € | 50 % | HT | 7 000,00 € | 20 % | HT | | - € | | | 17 500,00 € | 42 % | TTC | - € | 0 % | | - € | 0 % | |
| 2.2 | Constitution d'un groupe de travail sur l'amélioration de la prévision et de l'anticipation des phénomènes de crues rapides notamment en sortie des gorges du Tarn | Syndicat Tarn amont | Animation | Animation | - | - | | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | | SOUS-TOTAL AXE 2 | 160 000,00 € | 192 000,00 € | 82 500,00 € | 43 % | TTC | 32 000,00 € | 17 % | TTC | | - € | 0 % | TTC | 77 500,00 € | 40 % | TTC | - € | 0% | TTC | - € | 0 % | TTC |
| AXE 3 - ALERTE ET GESTION DE CRISE | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3.1 | Actualisation du volet inondation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) | Communes | Animation | Animation | - | - | | - | - | | | - | - | | | - | | - | - | | - | - | |
| 3.2 | Elaboration du volet inondation des Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS) | EPCI | Animation | Animation | - | - | | - | - | | | - € | | | | | | - € | 0 % | | - € | 0 % | |
| 3.3 | Organisation d'exercices réguliers de simulation de crise inondation, à différentes échelles géographiques (communales, intercommunales, départementales) | Syndicat Tarn amont | 50 000,00 € | 60 000,00 € | - € | 0 % | HT | 10 000,00 € | 20 % | HT | | - € | | | 50 000,00 € | 83 % | TTC | - € | 0 % | | - € | 0 % | |
| 3.4 | Portage d'une réflexion spécifique sur la prise en compte des campings et des populations touristiques dans les dispositifs de gestion de crise (PCS, PICS) | Syndicat Tarn amont | Animation | Animation | - | - | | - | - | | | - | - | | | - | | - | - | | - | - | |
| 3.5 | Favoriser l'élaboration de Retours d'Expériences (RETEX) communaux en cas d'inondation et créer une procédure de gestion post-crise | Syndicat Tarn amont | Animation | Animation | - | - | | - | - | | | - | - | | | - | | - | - | | - | - | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | SOUS-TOTAL AXE 3 | 50 000,00 € | 60 000,00 € | - € | 0 % | TTC | 10 000,00 € | 17 % | TTC | - € | 0 % | TTC | 50 000,00 € | 83 % | TTC | - € | 0% | TTC | - € | 0 % | TTC |
| AXE 4 - PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS L'URBANISME | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4.1 | | Favoriser la prise en compte des problématiques liées aux inondations et aux ruissellements par les professionnels de l'urbanisme, y compris l'imperméabilisation et le traitement pluvial | Syndicat Tarn amont | Animation | Animation | - | - | HT | - | - | HT | - | - | | - | - | | - | - | | - | - | |
| 4.2 | | Accompagner les démarches de révision des PPRi du territoire et leur application | Syndicat Tarn amont | Animation | Animation | | 0 % | TTC | | 0 % | HT | | | | | 0 % | | | | | - € | 0 % | |
| | | | SOUS-TOTAL AXE 4 | - € | - € | - € | 0 % | TTC | - € | 0 % | TTC | - € | 0 % | TTC | - € | 0 % | TTC | - € | 0% | TTC | - € | 0 % | TTC |
| AXE 5 - REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5.1 | a | Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des habitations individuelles et collectives et accompagnement pour la mise en place des travaux | Syndicat Tarn amont | 410 000,00 € | 492 000,00 € | 246 000,00 € | 50 % | TTC | 82 000,00 € | 20 % | HT | - € | | | 164 000,00 € | 33 % | TTC | - € | 0 % | | - € | 0 % | |
| | b | Mise en place de mesures de réduction de vulérabilité sur les biens à usage d'habitation | Propriétaires | 345 000,00 € | 414 000,00 € | 331 200,00 € | 80 % | TTC | - € | | | - € | | | | 0 % | | - € | 0 % | | 82 800,00 € | 20 % | TTC |
| 5.2 | a | Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des entreprises et activités économiques de - de 20 salariées et accompagnement pour la mise en place des travaux | Syndicat Tarn amont | 105 500,00 € | 126 600,00 € | 63 300,00 € | 50 % | TTC | 21 100,00 € | 20 % | HT | - € | | | 42 200,00 € | 33 % | TTC | - € | 0 % | | - € | 0 % | |
| | b | Réalisation de diagnostic de vulnérabilté pour les campings | Syndicat Tarn amont | 74 500,00 € | 89 400,00 € | 44 700,00 € | 50 % | TTC | 14 900,00 € | 20 % | HT | - € | | | 29 800,00 € | 33 % | TTC | - € | 0 % | | - € | 0 % | |
| | c | Mise en place de mesures de réduction de vulérabilité sur les activités économiques de moins de 20 salariés (yc campings) | Propriétaires | 90 000,00 € | 108 000,00 € | 43 200,00 € | 40 % | TTC | 18 000,00 € | 20 % | HT | - € | | | | 0 % | | - € | 0 % | | 46 800,00 € | 43 % | TTC |
| 5.3 | a | Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des bâtiments publics | Syndicat Tarn amont | 58 000,00 € | 69 600,00 € | 29 000,00 € | 50 % | HT | 11 600,00 € | 20 % | HT | - € | | | 29 000,00 € | 42 % | TTC | - € | 0 % | | - € | 0 % | |
| | b | Mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilite sur les bâtis publics | Collectivités | 140 000,00 € | 168 000,00 € | 70 000,00 € | 50 % | HT | 28 000,00 € | 20 % | HT | - € | | | | 0 % | | - € | 0 % | | 70 000,00 € | 42 % | TTC |
| 5.4 | | Réduction de la vulnérabilité du site du centre technique municipal de Millau à travers la réorganisation partielle des services<br>Études complémentaires et travaux. | Ville de Millau | 771 166,67 € | 925 400,00 € | 385 583,33 € | 50 % | HT | 154 233,33 € | 20 % | HT | - € | | | | 0 % | | 385 583,33 € | 42 % | TTC | - € | 0 % | |
| 5.5 | | Démarche de mobilisation des gestionnaires de réseaux. | Syndicat Tarn amont | Animation | Animation | - | - | | - | - | | - | - | | - | - | | - | - | | - | - | |
| 5.6 | | Délocalisation d'enjeux situés en zone inonable | Syndicat Tarn amont | 40 000,00 € | 48 000,00 € | 24 000,00 € | 50 % | TTC | 8 000,00 € | 20 % | HT | - € | | | 16 000,00 € | 33 % | TTC | - € | 0 % | | - € | 0 % | |
| | | | SOUS-TOTAL AXE 5 | 2 034 166,67 € | 2 441 000,00 | 1 236 983,33 € | 51 % | TTC | 337 833,33 € | 14 % | TTC | - € | 0 % | TTC | 281 000,00 € | 12 % | TTC | 385 583,33 € | 16% | TTC | 199 600,00 € | 8 % | TTC |
| AXE 6 - GESTION DES ECOULEMENTS | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 6.1 | | Poursuite du programme d'entretien de la ripisylve et des berges, et conduite des opérations de revégétalisation | Syndicat Tarn amont | Animation | Animation | - | - | | - | - | | - | - | | - | - | | - | - | | - | - | |
| 6.2 | | Sensibilisation des riverains sur l'entretien de la ripsylve et les travaux en rivière | Syndicat Tarn amont | Animation | Animation | - | - | | - | - | | - | - | | - | - | | - | - | | - | - | |
| 6.3 | | Définition d'une stratégie de gestion des écoulements dus au ruissellement des versants et proposition de mise en œuvre d'un plan d'actions/de gestion en favorisant les solutions fondées sur la nature | Syndicat Tarn amont | 75 000,00 € | 90 000,00 € | 45 000,00 € | 50 % | TTC | 15 000,00 € | 20 % | HT | 7 500,00 € | 10 % | HT | 22 500,00 € | 25 % | TTC | - € | 0 % | | - € | 0 % | |
| 6.4 | a | Mise en œuvre d'actions sur la partie amont agricole du Ladoux | Syndicat Tarn amont + agriculteurs | 60 000,00 € | 72 000,00 € | 30 000,00 € | 50 % | HT | 12 000,00 € | 20 % | HT | 6 000,00 € | 10 % | HT | 24 000,00 € | 33 % | TTC | - € | 0 % | | - € | 0 % | |
| 6.4 | b | Etudes complémentaires et mise en œuvre d'actions sur la partie urbaine du Ladoux | Ville de Millau | 185 000,00 € | 222 000,00 € | 92 500,00 € | 50 % | HT | 37 000,00 € | 20 % | HT | - € | 0 % | | - € | 0 % | | 92 500,00 € | 42 % | TTC | | | |
| 6.5 | | Accompagnement de la gestion des écoulements dus au ruissellement dans les zones forestières en lien avec le réchauffement climatique. Proposition et mise en œuvre d'un plan d'action/de gestion | Syndicat Tarn amont | Animation | Animation | - | - | | - | - | | - | - | | - | - | | - | - | | - | - | |
| | | | SOUS-TOTAL AXE 6 | 320 000,00 € | 384 000,00 € | 167 500,00 € | 44 % | TTC | 64 000,00 € | 17 % | TTC | 13 500,00 € | 4 % | TTC | 46 500,00 € | 12 % | TTC | 92 500,00 € | 24% | TTC | - € | 0 % | TTC |
| AXE 7 - GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | SOUS-TOTAL AXE 7 | - € | | - € | | | - € | | | | | | - € | | | - € | | | - € | | |
| | | | TOTAL PAPI | 3 455 166,67 € | 4 029 200,00 € | 2 036 523,33 € | 51% | TTC | 448 333,33 € | 11% | TTC | 76 500,00 € | 2% | TTC | 780 080,00 € | 19% | TTC | 488 163,33 € | 12% | TTC | 199 600,00 € | 5% | TTC |